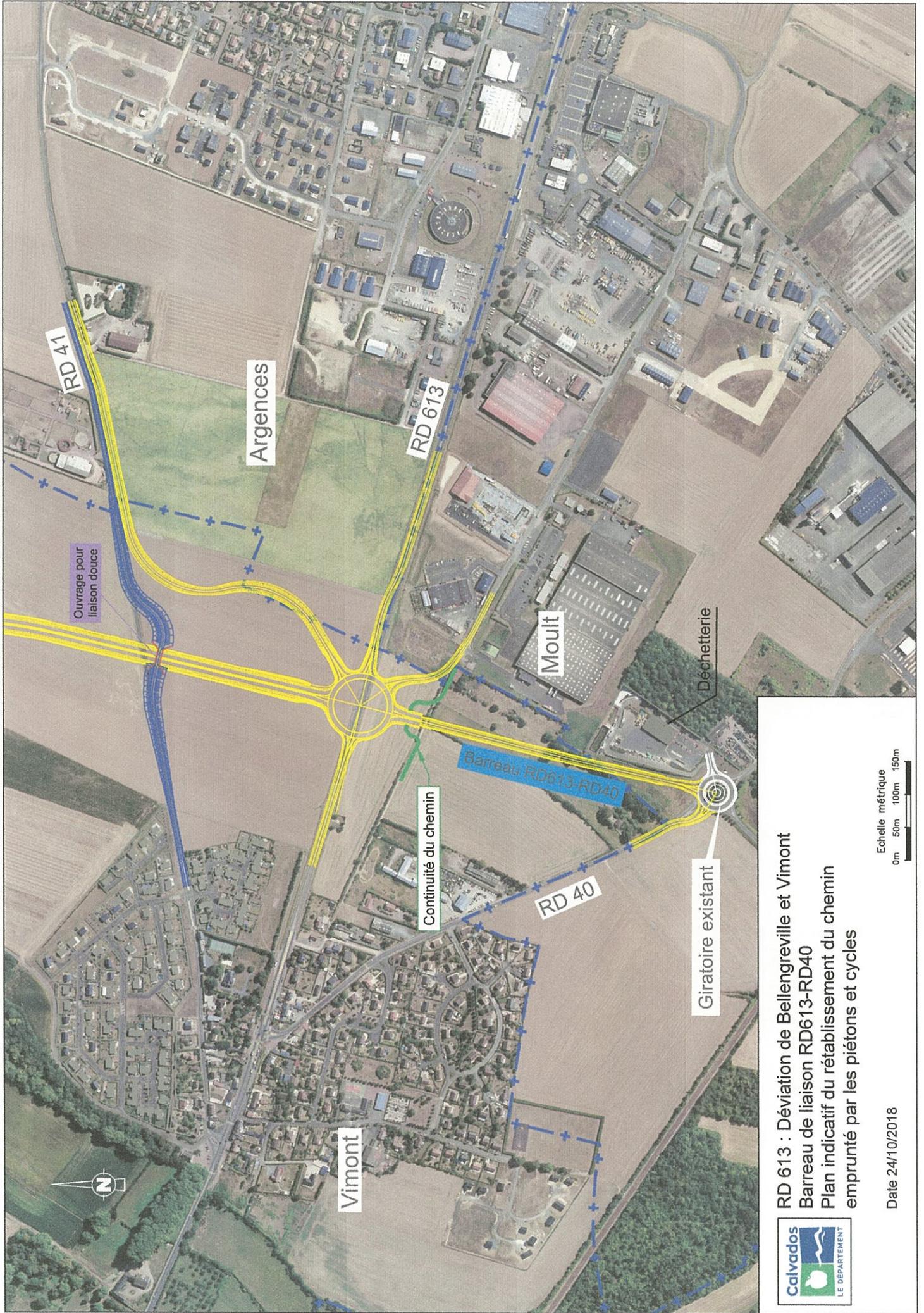



  
**RD 613 : Déviation de Bellengreville et Vimont**  
**Barreau de liaison RD613-RD40**  
**Plan indicatif des modifications d'emprises**  
**entre la DUP (2013) et l'enquête parcellaire (2018)**  
 Date 24/10/2018  
 Echelle métrique  
 0m 100m 500m

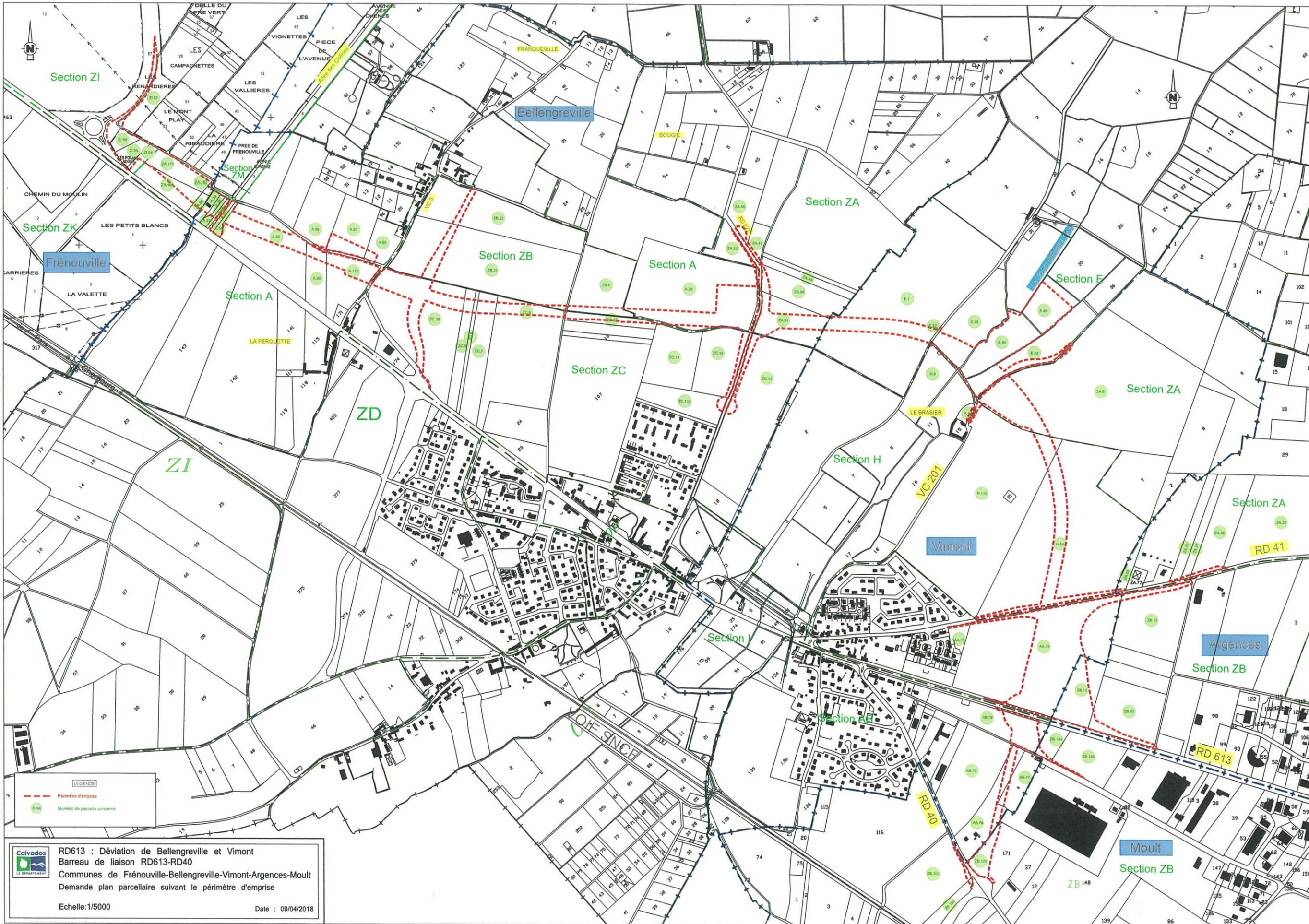


RD 613 : Déviation de Bellegreville et Vimont  
 Barreau de liaison RD613-RD40  
 Plan indicatif du rétablissement du chemin  
 emprunté par les piétons et cycles

Date 24/10/2018



Echelle métrique  
 0m 50m 100m 150m



**LEGENDE**

- - - - - Périmètre d'emprise
- Numéro de parcelle concernée


**RD613 : Déviation de Bellengreville et Vimont**  
 Barreau de liaison RD613-RD40  
 Communes de Frénoeuville-Bellengreville-Vimont-Argences-Mout  
 Demande plan parcellaire suivant le périmètre d'emprise  
 Echelle:1/5000 Date : 09/04/2018



Notes: Fichier de plan n°2013 Demandé de plan parcellaire (voir 2013.001) - 14/04/2013 par le Conseil Départemental de Calvados (31/10/2013) - 14/05/2013  
 Le plan parcellaire est un document administratif qui permet de connaître les limites des parcelles cadastrales. Les parcelles sont représentées par des lignes noires et les bâtiments par des formes noires.  
 Le plan parcellaire est un document qui permet de connaître les limites des parcelles cadastrales. Les parcelles sont représentées par des lignes noires et les bâtiments par des formes noires.

Code	Description	Surface (m²)
AM.1	AM.1	100
AM.2	AM.2	100
AM.3	AM.3	100
AM.4	AM.4	100
AM.5	AM.5	100
AM.6	AM.6	100
AM.7	AM.7	100
AM.8	AM.8	100
AM.9	AM.9	100
AM.10	AM.10	100
AM.11	AM.11	100
AM.12	AM.12	100
AM.13	AM.13	100
AM.14	AM.14	100
AM.15	AM.15	100
AM.16	AM.16	100
AM.17	AM.17	100
AM.18	AM.18	100
AM.19	AM.19	100
AM.20	AM.20	100
AM.21	AM.21	100
AM.22	AM.22	100
AM.23	AM.23	100
AM.24	AM.24	100
AM.25	AM.25	100
AM.26	AM.26	100
AM.27	AM.27	100
AM.28	AM.28	100
AM.29	AM.29	100
AM.30	AM.30	100
AM.31	AM.31	100
AM.32	AM.32	100
AM.33	AM.33	100
AM.34	AM.34	100
AM.35	AM.35	100
AM.36	AM.36	100
AM.37	AM.37	100
AM.38	AM.38	100
AM.39	AM.39	100
AM.40	AM.40	100
AM.41	AM.41	100
AM.42	AM.42	100
AM.43	AM.43	100
AM.44	AM.44	100
AM.45	AM.45	100
AM.46	AM.46	100
AM.47	AM.47	100
AM.48	AM.48	100
AM.49	AM.49	100
AM.50	AM.50	100
AM.51	AM.51	100
AM.52	AM.52	100
AM.53	AM.53	100
AM.54	AM.54	100
AM.55	AM.55	100
AM.56	AM.56	100
AM.57	AM.57	100
AM.58	AM.58	100
AM.59	AM.59	100
AM.60	AM.60	100
AM.61	AM.61	100
AM.62	AM.62	100
AM.63	AM.63	100
AM.64	AM.64	100
AM.65	AM.65	100
AM.66	AM.66	100
AM.67	AM.67	100
AM.68	AM.68	100
AM.69	AM.69	100
AM.70	AM.70	100
AM.71	AM.71	100
AM.72	AM.72	100
AM.73	AM.73	100
AM.74	AM.74	100
AM.75	AM.75	100
AM.76	AM.76	100
AM.77	AM.77	100
AM.78	AM.78	100
AM.79	AM.79	100
AM.80	AM.80	100
AM.81	AM.81	100
AM.82	AM.82	100
AM.83	AM.83	100
AM.84	AM.84	100
AM.85	AM.85	100
AM.86	AM.86	100
AM.87	AM.87	100
AM.88	AM.88	100
AM.89	AM.89	100
AM.90	AM.90	100
AM.91	AM.91	100
AM.92	AM.92	100
AM.93	AM.93	100
AM.94	AM.94	100
AM.95	AM.95	100
AM.96	AM.96	100
AM.97	AM.97	100
AM.98	AM.98	100
AM.99	AM.99	100
AM.100	AM.100	100

3  
 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS  
 DGA AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

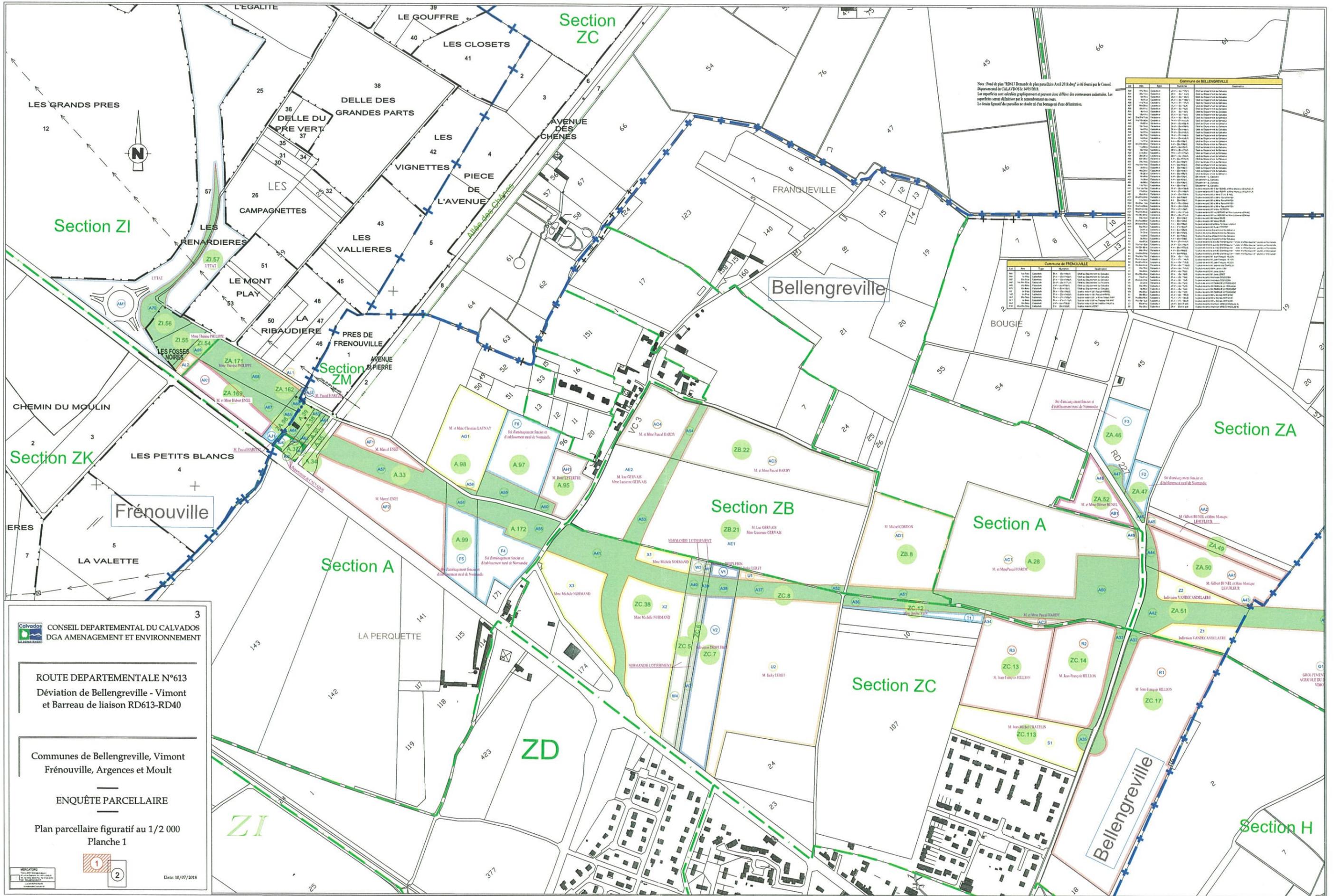
ROUTE DÉPARTEMENTALE N°613  
 Déviation de Bellengreville - Vimont  
 et Barreau de liaison RD613-RD40

Communes de Bellengreville, Vimont  
 Frénoville, Argences et Moult

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Plan parcellaire figuratif au 1/2 000  
 Planche 2

Date: 10/07/2018



Notes - Fond de plan "RD613 Demande de plan parcellaire Avril 2018" déposé par le Conseil Départemental du CALVADOS de L'ARRONDISSEMENT.  
 Les superficies sont calculées graphiquement et peuvent donc différer des constatations cadastrales. Les superficies seront actualisées par le remembrement en cours.  
 Le dessin figurent des parcelles en attente de leur classement et d'un délimitation.

Commune de BELLENGREVILLE		Commune de FRÉNOUVILLE	
N°	Propriétaire	N°	Propriétaire
1	M. Jean LEBLANC	1	M. Jean LEBLANC
2	M. Jean LEBLANC	2	M. Jean LEBLANC
3	M. Jean LEBLANC	3	M. Jean LEBLANC
4	M. Jean LEBLANC	4	M. Jean LEBLANC
5	M. Jean LEBLANC	5	M. Jean LEBLANC
6	M. Jean LEBLANC	6	M. Jean LEBLANC
7	M. Jean LEBLANC	7	M. Jean LEBLANC
8	M. Jean LEBLANC	8	M. Jean LEBLANC
9	M. Jean LEBLANC	9	M. Jean LEBLANC
10	M. Jean LEBLANC	10	M. Jean LEBLANC
11	M. Jean LEBLANC	11	M. Jean LEBLANC
12	M. Jean LEBLANC	12	M. Jean LEBLANC
13	M. Jean LEBLANC	13	M. Jean LEBLANC
14	M. Jean LEBLANC	14	M. Jean LEBLANC
15	M. Jean LEBLANC	15	M. Jean LEBLANC
16	M. Jean LEBLANC	16	M. Jean LEBLANC
17	M. Jean LEBLANC	17	M. Jean LEBLANC
18	M. Jean LEBLANC	18	M. Jean LEBLANC
19	M. Jean LEBLANC	19	M. Jean LEBLANC
20	M. Jean LEBLANC	20	M. Jean LEBLANC
21	M. Jean LEBLANC	21	M. Jean LEBLANC
22	M. Jean LEBLANC	22	M. Jean LEBLANC
23	M. Jean LEBLANC	23	M. Jean LEBLANC
24	M. Jean LEBLANC	24	M. Jean LEBLANC
25	M. Jean LEBLANC	25	M. Jean LEBLANC
26	M. Jean LEBLANC	26	M. Jean LEBLANC
27	M. Jean LEBLANC	27	M. Jean LEBLANC
28	M. Jean LEBLANC	28	M. Jean LEBLANC
29	M. Jean LEBLANC	29	M. Jean LEBLANC
30	M. Jean LEBLANC	30	M. Jean LEBLANC
31	M. Jean LEBLANC	31	M. Jean LEBLANC
32	M. Jean LEBLANC	32	M. Jean LEBLANC
33	M. Jean LEBLANC	33	M. Jean LEBLANC
34	M. Jean LEBLANC	34	M. Jean LEBLANC
35	M. Jean LEBLANC	35	M. Jean LEBLANC
36	M. Jean LEBLANC	36	M. Jean LEBLANC
37	M. Jean LEBLANC	37	M. Jean LEBLANC
38	M. Jean LEBLANC	38	M. Jean LEBLANC
39	M. Jean LEBLANC	39	M. Jean LEBLANC
40	M. Jean LEBLANC	40	M. Jean LEBLANC
41	M. Jean LEBLANC	41	M. Jean LEBLANC
42	M. Jean LEBLANC	42	M. Jean LEBLANC
43	M. Jean LEBLANC	43	M. Jean LEBLANC
44	M. Jean LEBLANC	44	M. Jean LEBLANC
45	M. Jean LEBLANC	45	M. Jean LEBLANC
46	M. Jean LEBLANC	46	M. Jean LEBLANC
47	M. Jean LEBLANC	47	M. Jean LEBLANC
48	M. Jean LEBLANC	48	M. Jean LEBLANC
49	M. Jean LEBLANC	49	M. Jean LEBLANC
50	M. Jean LEBLANC	50	M. Jean LEBLANC
51	M. Jean LEBLANC	51	M. Jean LEBLANC
52	M. Jean LEBLANC	52	M. Jean LEBLANC
53	M. Jean LEBLANC	53	M. Jean LEBLANC
54	M. Jean LEBLANC	54	M. Jean LEBLANC
55	M. Jean LEBLANC	55	M. Jean LEBLANC
56	M. Jean LEBLANC	56	M. Jean LEBLANC
57	M. Jean LEBLANC	57	M. Jean LEBLANC
58	M. Jean LEBLANC	58	M. Jean LEBLANC
59	M. Jean LEBLANC	59	M. Jean LEBLANC
60	M. Jean LEBLANC	60	M. Jean LEBLANC
61	M. Jean LEBLANC	61	M. Jean LEBLANC
62	M. Jean LEBLANC	62	M. Jean LEBLANC
63	M. Jean LEBLANC	63	M. Jean LEBLANC
64	M. Jean LEBLANC	64	M. Jean LEBLANC
65	M. Jean LEBLANC	65	M. Jean LEBLANC
66	M. Jean LEBLANC	66	M. Jean LEBLANC
67	M. Jean LEBLANC	67	M. Jean LEBLANC
68	M. Jean LEBLANC	68	M. Jean LEBLANC
69	M. Jean LEBLANC	69	M. Jean LEBLANC
70	M. Jean LEBLANC	70	M. Jean LEBLANC
71	M. Jean LEBLANC	71	M. Jean LEBLANC
72	M. Jean LEBLANC	72	M. Jean LEBLANC
73	M. Jean LEBLANC	73	M. Jean LEBLANC
74	M. Jean LEBLANC	74	M. Jean LEBLANC
75	M. Jean LEBLANC	75	M. Jean LEBLANC
76	M. Jean LEBLANC	76	M. Jean LEBLANC
77	M. Jean LEBLANC	77	M. Jean LEBLANC
78	M. Jean LEBLANC	78	M. Jean LEBLANC
79	M. Jean LEBLANC	79	M. Jean LEBLANC
80	M. Jean LEBLANC	80	M. Jean LEBLANC
81	M. Jean LEBLANC	81	M. Jean LEBLANC
82	M. Jean LEBLANC	82	M. Jean LEBLANC
83	M. Jean LEBLANC	83	M. Jean LEBLANC
84	M. Jean LEBLANC	84	M. Jean LEBLANC
85	M. Jean LEBLANC	85	M. Jean LEBLANC
86	M. Jean LEBLANC	86	M. Jean LEBLANC
87	M. Jean LEBLANC	87	M. Jean LEBLANC
88	M. Jean LEBLANC	88	M. Jean LEBLANC
89	M. Jean LEBLANC	89	M. Jean LEBLANC
90	M. Jean LEBLANC	90	M. Jean LEBLANC
91	M. Jean LEBLANC	91	M. Jean LEBLANC
92	M. Jean LEBLANC	92	M. Jean LEBLANC
93	M. Jean LEBLANC	93	M. Jean LEBLANC
94	M. Jean LEBLANC	94	M. Jean LEBLANC
95	M. Jean LEBLANC	95	M. Jean LEBLANC
96	M. Jean LEBLANC	96	M. Jean LEBLANC
97	M. Jean LEBLANC	97	M. Jean LEBLANC
98	M. Jean LEBLANC	98	M. Jean LEBLANC
99	M. Jean LEBLANC	99	M. Jean LEBLANC
100	M. Jean LEBLANC	100	M. Jean LEBLANC

3

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS  
 DGA AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

ROUTE DEPARTEMENTALE N°613  
 Déviation de Bellengreville - Vimont  
 et Barreau de liaison RD613-RD40

Communes de Bellengreville, Vimont  
 Frénouville, Argences et Moulton

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Plan parcellaire figuratif au 1/2 000  
 Planche 1

1 2

Date: 10/07/2018

**Mansillon**

**De :** "NGUETSA KEMBOU Pascal - DDTM 14/SUR/UR" <pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr>  
**Date :** jeudi 12 juillet 2018 10:45  
**À :** "av.mansillon" <av.mansillon@free.fr>  
**Ce :** "MARTEL Renaud - DDTM 14/SUR/UR" <renaud.martel@calvados.gouv.fr>; "CHOUPIN Julien - DDTM 14/RT/UT Caen Sud" <julien.choupin@calvados.gouv.fr>  
**Objet :** Re: [INTERNET] Re: Enquête Parcellaire portant sur la déviation de la Route Départementale n° 613 BELLENGREVILLE / VIMONT

M. MANSILLON,

Bonjour,

Je vous confirme notre rendez-vous du 27 juillet 2018 à 9h30 à la DDTM-14 au 6<sup>e</sup> étage bureau n°614.

ODJ:

- Présentation du dossier d'enquête parcellaire et,
- calage des dates et plages de permanences avec le CE
- signature des registres d'enquête si possible.

Recevez mes salutations distinguées.

P.N.



**Pascal NGUETSA**  
Chargé de mission Cadre de vie et Environnement  
Service Urbanisme, Déplacements, Risques / Enquêtes Publiques et Publicité  
**02 31 43 17 12**  
[pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr](mailto:pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr)

**DDTM du Calvados**  
10 boulevard du Général Vanier  
CS 75224 - 14052 Caen Cedex 4  
<http://www.calvados.gouv.fr/>  
Pour le respect de l'environnement, veuillez n'imprimer ce message ainsi que ses pièces jointes qu'en cas de nécessité.

Le 12/07/2018 10:30, > av.mansillon (par Internet) a écrit :

BONJOUR,

J'ai bien reçu votre mail concernant une enquête parcellaire portant sur la déviation de la route départementale N°613 Bellengreville. Je déclare sur l'HONNEUR mon absence de tout lien de proximité fonctionnelle, patrimonial ou politique avec le projet et le territoire. Je vous confirme notre rendez-vous le 27 juillet à 9h30 à la DDTM.

Merci de me confirmer si cette déclaration vous convient.  
Bien cordialement

Alain Mansillon  
Commissaire Enquêteur  
----- Mail original -----

De: "NGUETSA KEMBOU Pascal - DDTM 14/SUR/UR" <pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr>  
À: "AV.MANSILLON" <av.mansillon@free.fr>  
Envoyé: Jeudi 12 Juillet 2018 10:02:15  
Objet: Tr: Enquête Parcellaire portant sur la déviation de la Route Départementale n° 613 BELLENGREVILLE / VIMONT

Pascal NGUETSA  
Chargé de mission Cadre de vie et Environnement  
Service Urbanisme, Déplacements, Risques / Enquêtes Publiques et Publicité  
02 31 43 17 12  
[pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr](mailto:pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr)

DDTM du Calvados  
10 boulevard du Général Vanier  
CS 75224 - 14052 Caen Cedex 4  
<http://www.calvados.gouv.fr/>  
Pour le respect de l'environnement, veuillez n'imprimer ce message ainsi que ses pièces jointes qu'en cas de nécessité.

----- Message transféré -----

Sujet : Enquête Parcellaire portant sur la déviation de la Route Départementale n° 613 BELLENGREVILLE / VIMONT  
Date : Wed, 11 Jul 2018 15:44:40 +0200  
De : NGUETSA KEMBOU Pascal - DDTM 14/SUR/UR <pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr>  
Organisation : DDTM 14/SUR/UR  
Pour : AV.MANSILLON <av.mansillon@free.fr>  
Copie à : MARTEL Renaud - DDTM 14/SUR/UR <renaud.martel@calvados.gouv.fr> , CHOUPIN Julien - DDTM 14/RT/UT Caen Sud <julien.choupin@calvados.gouv.fr>

M. MANSILLON,

Bonjour,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous prie de considérer ci-dessous le bref exposé de la commande dans le cadre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique menée sur le territoire des communes de FRENOUVILLE, B

Je vous invite à me faire parvenir en retour de courriel, une déclaration sur l'honneur sur l'absence de tout lien de proximité fo

Cette enquête est supposée être ouverte pour le mois d'octobre 2018 et se déroulera sur 15 jours au moins. Aussi vais-je vous prop

Recevez mes salutations distinguées.

P.N.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU CALVADOS**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT  
LE PROJET DE REALISATION DE LA DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°613 AU  
DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET DE LA LIAISON DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 À LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR LE TERRITOIRE DES  
COMMUNES D'ARGENCES (14 020), BELLENGREVILLE (14 057), FRENOUVILLE (14 287),  
MOULT (14 456) ET VIMONT (14 761)**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique, notamment les articles L. 131-1 et suivants, L.311-1 et suivants, R.131-1 à R. 132- 4 ;

**VU** l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT ; décision emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Calvados lors de sa séance du 23 juin 2017 autorisant le président à saisir le préfet pour lui demander la prorogation des effets de l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT ; décision emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

**VU** le courrier de saisine du préfet du Calvados du 10 juillet 2018, par le président du Conseil départemental du Calvados pour l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable aux expropriations pour cause d'utilité publique ;

**VU** le dossier destiné à être soumis à l'enquête parcellaire dans les communes d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT ;

**VU** la décision du président du Tribunal Administratif de CAEN du 30 novembre 2017, président de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes des commissaires enquêteurs pour l'année 2018 ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires et de la mer,

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : Objet de l'enquête, dates d'ouverture et de clôture**

En vue de la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT, il est procédé à une enquête publique parcellaire préalable aux acquisitions foncières par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique de terrains situés sur les communes d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT, au profit du Conseil départemental du Calvados, maître d'ouvrage du projet.

L'enquête parcellaire se déroulera **du mercredi 10 octobre 2018 à 17h au vendredi 26 octobre 2018 à 17h30.**

### **ARTICLE 2 : Siège de l'enquête parcellaire et consultation du dossier d'enquête**

La commune de BELLENGREVILLE est le siège de cette enquête à l'adresse et coordonnées de la Mairie : 10, rue Léonard-Gille – 14 370 BELLENGREVILLE / Téléphone : 02 31 23 68 38 / Fax : 02 31 23 52 22 / E-mail : [mairiebellengreville@orange.fr](mailto:mairiebellengreville@orange.fr)

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période aux adresses et horaires suivants :

– Sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête :

<b>Mairie d'ARGENCES</b> 2, place du Général-Leclerc – BP 2 14 370 ARGENCES	Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
<b>Mairie de BELLENGREVILLE (siège de l'enquête)</b> 10, rue Léonard-Gille 14 370 BELLENGREVILLE	Du lundi au mardi : de 8H45 à 12H00 Le mercredi : de 14H30 à 18H30 Le vendredi : de 13h30 à 17h30
<b>Mairie de FRENOUVILLE</b> Chemin départemental 14 630 FRENOUVILLE	Le lundi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le mardi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Le mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Du jeudi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Mairie de MOULT</b> 6, rue Pierre-Cingal 14 370 MOULT	Le lundi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le mardi : de 08h00 à 12h00 Du mercredi au jeudi : de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00 Le samedi : de 09h00 à 12h00
<b>Mairie de VIMONT</b> chemin de Béneauville 14 370 VIMONT	le lundi de 9H00 à 12H00 Le mardi : de 16h00 à 19h00 Le jeudi : de 16h00 à 18h30

– Sur le site internet des services de l'État dans le Calvados, à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>

– L'ensemble des pièces du dossier sera mis en ligne sur le site du Département à l'adresse <https://www.calvados.fr>

– Sur un poste Informatique mis à disposition du public à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête.

### **ARTICLE 3 : Recueil des observations et propositions du public**

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

– Dans les registres d'enquête établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par les maires, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés à l'article 3 ;

– Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, à l'adresse précisée à l'article 2.

– Par ailleurs le public pourra adresser ses observations par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr](mailto:deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr) ;

Les observations adressées au commissaire enquêteur par courrier et messagerie devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

### **ARTICLE 4 : Informations complémentaires**

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées au Conseil départemental du Calvados (personne publique responsable du projet), Direction générale adjointe Aménagement et Déplacements, direction des déplacements et du patrimoine routier, au près de Monsieur Jean-Marc BLANC à l'adresse suivante : 1, Place Gambetta – B.P 20 520 – 14 035 CAEN Cedex 1 / Téléphone 02 31 57 10 29 / 06 74 57 74 73.

### **ARTICLE 5 : Nom et qualité du commissaire enquêteur**

Monsieur Alain MANSILLON, Cadre bancaire retraité, est désigné commissaire enquêteur par le préfet du Calvados. Il procédera en cette qualité, conformément aux dispositions du présent arrêté. Il pourra, pour cette mission, utiliser son véhicule personnel.

### **ARTICLE 6 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, dans les locaux des mairies, les jours et heures suivants :

Mairie d'ARGENCES 2, place du Général-Leclerc – BP 2 14 370 ARGENCES	Le mardi 16 octobre 2018 de 16h00 à 17h30
Mairie de BELLENGREVILLE (siège de l'enquête) 10, rue Léonard-Gille 14 370 BELLENGREVILLE	Le vendredi 26 octobre 2018 de 16h00 à 17h30 (Clôture de l'enquête)
Mairie de FRENOUVILLE Chemin départemental 14 830 FRENOUVILLE	Le mercredi 10 octobre 2018 de 15h30 à 17h00 (Ouverture de l'enquête)
Mairie de MOULT 6, rue Pierre-Cingal 14 370 MOULT	Le samedi 20 octobre 2018 de 10h30 à 12h00
Mairie de VIMONT chemin de Bénéauville 14 370 VIMONT	Le mardi 23 octobre 2018 de 17h00 à 18h30

## **ARTICLE 7 : Information des propriétaires et autres Intéressés**

Notification individuelle du dépôt de dossier en mairie sera faite par l'expropriant, le Conseil départemental du Calvados, **15 jours au moins** avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles concernées lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

La notification du présent arrêté sera faite en vue, notamment, de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, relatifs à la procédure d'indemnisation. Ainsi :

- *Les propriétaires et usufruitiers auxquels notification sera faite par l'expropriant du dépôt du dossier en mairie seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'énumérées au 1er alinéa de l'article 5 (pour les personnes physiques) ou au 1er alinéa de l'article 6 (pour les personnes morales) du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires.*
- *Les propriétaires et usufruitiers seront également tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires ou bénéficiaires de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage ou de servitudes (article L.311-2 du Code de l'expropriation).*
- *Les intéressés autres que les propriétaires, usufruitiers, fermiers, locataires, bénéficiaires de droits d'emphytéose, d'habitation, d'usage ou de servitudes sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité (article L.311-3 du Code de l'expropriation).*

## **ARTICLE 8 : Mesures de publicité**

Un avis portant à la connaissance du public les informations mentionnées dans le présent arrêté, sera, par les soins du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, publié en caractères apparents dans le journal « OUEST France – Calvados » huit (8) jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Cet avis sera également affiché dans les mairies huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombera au maire et sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la responsable du projet procédera, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches mesureront au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comporteront le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations du présent arrêté en caractères noirs sur fond jaune.

La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/>.

La personne responsable du projet fera publier l'avis sur le site du Département à l'adresse <https://www.calvados.fr>

Le maître de l'ouvrage assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

## **ARTICLE 9 : Clôture de l'enquête**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, les registres seront clos et signés par les maires des communes intéressées, puis transmis dans les vingt-quatre heures, avec le dossier de l'enquête publique parcellaire accompagné des courriers et courriels, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de cette enquête : la mairie de BELLENGREVILLE.

#### **ARTICLE 10 : Rapport du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et entendra toute personne susceptible de l'éclairer ou qu'il lui paraîtrait utile de consulter, ainsi que l'expropriant, s'il le demande.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Il fera parvenir, dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, son rapport, ses conclusions et avis (sept (7) exemplaires papier) ainsi que l'ensemble du dossier d'enquête au directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados – Service urbanisme, déplacements, risques – 10, boulevard du Général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4. Une version électronique du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur, au format (.pdf) sera également demandée.

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, au Conseil départemental du Calvados, maître de l'ouvrage, aux maires d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT.

#### **ARTICLE 11 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Après transmission et dépôt des pièces dans les délais légaux, le public pourra, s'il le souhaite, consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

– Sous format papier à la direction départementale des territoires et de la mer ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT aux adresses susmentionnées, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

– Sous format numérique, sur le site internet des services de l'État dans le Calvados, à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>; ainsi que sur le site du Département à l'adresse <https://www.calvados.fr>

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, si elles le désirent, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant au directeur départemental des territoires et de la mer, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

#### **ARTICLE 12 : Mesures exécutoires**

Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le président du Conseil départemental du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, les maires d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 20 SEP. 2018

  
Laurent FISCUS

Préfet du Calvados



PREFECTURE CALVADOS

## **Arrêté n °2013042-0017**

**signé par Olivier JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados  
le 11 Février 2013**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS  
Service Urbanisme, Déplacements, Risques**

ARRETE PREFECTORAL PORTANT  
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
DU PROJET DE REALISATION DE LA  
DEVIATION DE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N °613 AU DROIT  
DE BELLENGREVILLE - VIMONT ET DE  
LA LIAISON DE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N °613 A LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N °40 AU DROIT DE  
VIMONT SUR LE TERRITOIRE DES  
COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE,  
MOULT ET VIMONT



**PREFET DU CALVADOS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER**

**ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE  
DU PROJET DE RÉALISATION DE LA DÉVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE - VIMONT ET DE LA LIAISON DE LA ROUTE  
DÉPARTEMENTALE N°613 À LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT  
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
D'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FÉNOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 11-1 et suivantes, R. 11-1 à R. 11-3, R. 11-14-1 et suivantes ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 à L.122-3, L. 123-1 à L. 123-10, L. 123-11 et R. 123-1 à R. 123-23 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-16, L. 123-19 et R. 123-23 ;

**VU** le Code de la Voie Routière ;

**VU** le Code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L. 123-24 à L. 123-26, L. 352-1, R. 123-30 et R. 123-38 et R. 352-1 à R. 352-15 ;

**VU** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées pour la mise en compatibilité du POS de BELLENGREVILLE par les personnes publiques associées qui s'est tenue le 15 février 2012 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 mars 2012 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FÉNOUVILLE, MOULT et VIMONT, et portant sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

**VU** les avis favorables et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 14 juin 2012 suite à l'enquête publique conjointe ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de BELLENGREVILLE sur les conclusions et avis du commissaire enquêteur sur la mise en compatibilité du POS de la commune en date du 20 août 2012 ;

**VU** la déclaration de projet adoptée par la Commission permanente du Conseil Général lors de sa séance du 15 octobre 2012 ;

VU la lettre de saisine du préfet du Calvados en date du 22 octobre 2012 par le président du Conseil Général du Calvados, maître de l'ouvrage, sollicitant la déclaration d'utilité publique dudit projet et la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

VU les documents d'urbanisme en vigueur dans les communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Calvados,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Sont déclarés d'utilité publique au profit du Conseil Général du Calvados, les travaux et les acquisitions foncières relatifs à la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE - VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

La présente décision emporte mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de BELLENGREVILLE.

**ARTICLE 2 :** Les acquisitions foncières nécessaires aux travaux devront être réalisées soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation dans un délai de cinq (5) ans à compter de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 4 de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Pour cet ouvrage à caractère linéaire, le département du Calvados, maître d'ouvrage est tenu de remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par l'exécution de ces travaux dans les conditions prévues aux articles L. 123-24 à L. 123-26, L. 352-1, R. 123-30 à R. 123-38 et R. 352-1 à R. 352-15 du code rural et de la pêche maritime.

La même obligation est faite au département du Calvados, en cas de constitution de réserves foncières.

**ARTICLE 4 :** Cette décision fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Calvados. Cette tâche sera assurée par la direction départementale des Territoires et de la Mer aux frais du département du Calvados, maître de l'ouvrage.

Cette décision fera l'objet d'une publication par voie d'affichage pendant un mois dans les mairies d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT. L'accomplissement de cette affichage incombera aux maires des communes concernées par le projet et sera certifié par eux.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier pourra être consulté dans les mairies susvisées et à la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados.

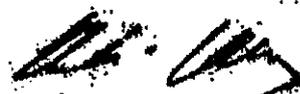
**ARTICLE 5 :** Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le président du Conseil général du Calvados, les maires des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, le directeur départemental des Territoires de la Mer du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 janvier 2013 portant déclaration d'utilité publique des travaux et les acquisitions foncières relative à la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE - VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

Fait à Caen, le

11 FEV. 2013

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

  
Olivier JACOB

**Exposé des motifs et considérations justifiant l'utilité publique du projet de déviation de la route départementale (RD) n° 613 au droit des communes de BELLENGREVILLE et de VIMONT et du barreau de liaison entre les RD n° 613 et 40 à VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT**

**Les RD n° 613 et 40 : situation actuelle et évolutions prévisibles**

La RD n°613 actuelle, en traversée de BELLENGREVILLE et VIMONT, est notamment caractérisée par une accidentologie forte, un trafic dense entraînant à la fois des temps de parcours importants et des nuisances très significatives pour les riverains (bruit, pollutions,...).

Le trafic sur la RD n°613, à hauteur de BELLENGREVILLE, était d'environ 22 000 véhicules par jour en 2011. Il serait, en l'absence de déviation, de l'ordre de 24 000 véhicules par jour en 2015 et de 32 000 véhicules par jour en 2035, à condition que la progression du trafic ne se reporte pas sur le réseau secondaire comme cela est déjà le cas. Les conséquences, tant sur la RD n°613 que sur le réseau départemental secondaire, en matière de sécurité, de nuisances et d'accessibilité, augmenteraient avec le trafic. Le nombre d'accidents devrait également augmenter avec notamment des traversées de la RD n°613 dangereuses pour les piétons, et une cohabitation entre automobilistes et 2 roues encore plus difficile.

Les mauvaises conditions de circulation à l'approche de CAEN, et notamment en traversée de BELLENGREVILLE et de VIMONT, induisent une fuite d'une partie du trafic de la RD n°613 sur des itinéraires alternatifs peu adaptés. Ce constat déjà effectué aujourd'hui ne devrait pas évoluer favorablement en l'absence d'aménagement d'une déviation, malgré la mise en service de la liaison A 13 – RD n°613.

D'un point de vue environnemental, la voie actuelle ne permet pas de traiter les eaux de ruissellement de chaussée et par suite la pollution qui se rejette directement dans les eaux superficielles et souterraines sensibles dans ce secteur, ou le permettrait à un coût prohibitif.

Par ailleurs, la RD n°40 supporte actuellement, dans la traverse de la commune de VIMONT, un trafic essentiellement de transit atteignant 6 500 véhicules par jour dont environ 6 % de poids lourds.

**Les caractéristiques principales du projet de déviation de la RD n°613 et de barreau de liaison à la RD n°40**

La déviation des communes de BELLENGREVILLE et de VIMONT consiste en la réalisation d'une 2 x 2 voies de 4 100 mètres environ où les échanges s'effectueraient à partir de carrefours aménagés à chaque extrémité. La déviation se raccordera sur le giratoire de la liaison autoroutière A13 – RD n°613. Le projet porte aussi sur la réalisation d'un barreau de liaison entre les RD n°613 et n°40 à VIMONT.

Les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet s'élèvent à environ 35 hectares pour la déviation de BELLENGREVILLE et de VIMONT, et à 2 hectares pour la réalisation du barreau de liaison de la RD n°613 à la RD n°40.

Le coût estimatif global de la réalisation de l'opération s'élève à 21,75 millions d'euros hors taxes.

Le maître de l'ouvrage est le Département du Calvados.

## **Les motifs et considérations justifiant l'utilité publique du projet**

Le projet de déviation permettra de traiter un des principaux points noirs de circulation du département, la traversée des bourgs de BELLENGREVILLE et VIMONT, marquée par une saturation de la RD n°613 et des nuisances pour les riverains (gêne, bruit, pollution et insécurité), déjà importantes actuellement, et qui augmenteront de manière significative en l'absence de déviation. La sécurité devrait également être retrouvée sur les axes secondaires qui seront délestés de la circulation engendrée aujourd'hui par le report du trafic de la RD n°613.

Par ailleurs, des effets positifs indirects seront induits par le projet :

- une meilleure desserte du secteur, et plus largement du Sud-Pays d'Auge ;
- une augmentation de l'attractivité de l'itinéraire en cohérence avec le nouveau barreau autoroutier RD n°613-A 13 et le futur contournement Sud de Caen ;
- une amélioration du cadre de vie du secteur par la déviation du trafic des bourgs, et des effets bénéfiques sur la santé ;
- le développement des communes et l'attractivité économique du secteur.

Le nouveau barreau de liaison entre la RD n°613 à la RD n°40 permettra également de réduire le trafic dans la traverse de VIMONT et de favoriser la desserte du Sud Pays d'Auge.

Le projet se situe dans un secteur dédié à l'agriculture et au maraîchage. Le Conseil Général du Calvados a missionné la SAFER qui a déjà procédé à la mise en réserve foncière de 65 % des emprises nécessaires au projet, soit 24 hectares. 10 hectares supplémentaires ont d'ores et déjà été proposés par la SAFER.

L'étude d'impact Indique que 15 exploitations sont touchées directement par le projet et qu'elles sont pour la plupart très peu affectées car les surfaces prélevées correspondent à moins de 3 % de la surface agricole utile. L'étude précise que « les surfaces prélevées les plus importantes, comprises entre 13 et 14 %, concernent deux exploitations. »

Concernant la pollution et l'impact écologique, le projet fera l'objet d'une procédure d'autorisation au titre de la « loi sur l'eau » qui précisera les modalités de gestion et de traitement des eaux de chaussées et de bassins versants naturels afin d'assurer la conservation et le libre écoulement des eaux, la protection de la ressource en eau et la protection contre les inondations.

Une réserve foncière est également prévue pour assurer un corridor écologique au droit du cours Sémillon.

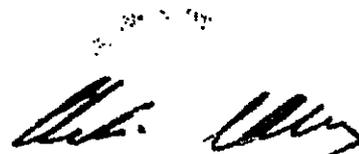
## **Conclusion**

Compte-tenu de l'intérêt public présenté par le projet en termes notamment de sécurité, de confort et de fluidité du trafic de transit et de la desserte du Sud-Pays d'Auge et de l'agglomération caennaise, d'amélioration du cadre de vie et de développement du secteur ;

Compte-tenu de l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Compte-tenu des atteintes à la propriété privée, du coût financier et des inconvénients d'ordre social du projet qui ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt que ce dernier présente ;

Il apparaît que le projet de déviation de la route départementale n°613 au droit des communes de BELLENGREVILLE et de VIMONT et de liaison RD n°613 – RD n°40 au droit de VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT est d'utilité publique.



**Direction Générale Adjointe  
Aménagement et Environnement**

Direction domanialités et planification territoriale

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE du 23 juin 2017

**DELIBERATION**

**OBJET:** Déviation de Bellengreville-Vimont : Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique

Par un arrêté préfectoral en date du 11 février 2013, les travaux routiers nécessaires à la réalisation de la déviation de la route départementale 613 dite « déviation de Bellengreville-Vimont», sur le territoire des communes d'Argences, Bellengreville, Frénoville, Mout et Vimont ont été déclarés d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de la commune de Bellengreville. Le Département a été autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation les immeubles et portions d'immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

La durée de validité de la déclaration d'utilité publique étant de cinq ans, l'arrêté préfectoral précité sera caduc le 11 février 2018.

L'opportunité de la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier est actuellement soumise à enquête publique. A ce stade de la procédure, le Département n'a pas la maîtrise du foncier pour réaliser les travaux.

En conséquence, afin de réaliser les aménagements prévus, je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir m'autoriser à solliciter auprès des services compétents de l'Etat, en application de l'article L.121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la prorogation de la déclaration d'utilité publique pour une nouvelle période de cinq années.

Adopté par la Commission permanente du Conseil Départemental lors de la réunion du 23 juin 2017, sous la présidence de Jean-Léonce DUPONT.

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

**Etaient présents:** Salyha ACHOUCHI, Marc ANDREU SABATER, Bernard AUBRIL, Erwann BERNET, Florence BOULAY, Antoine CASINI, Paul CHANDELIER, Xavier CHARLES, Hubert COURSEAUX, Gilles DETERVILLE, Clara DEWAELE-CANOUEL, Jean-Léonce DUPONT, Christine DURAND, Reine EUDE, Corinne FERET, Michel FRICOUT, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Béatrice GUILLAUME, Edith GUILLOT, Bertrand HAVARD, Sylvie JACQ, Philippe LAURENT, Sébastien LECLERC, Sylvie LENOURRICHEL, Mélanie LEPOULTIER, Claude LETEURTRE, Angélique PERINI, Christian PIELOT, Michel ROCA, Patrick THOMINES, Claire TROUVE, Stéphanie YON-COURTIN.

**Absent(s) / excusé(s) :** Coralie ARRUEGO, Véronique MARTINEZ.

**Pouvoirs :** Marc BOURBON, ayant donné pouvoir à Gilles DETERVILLE, Olivier COLIN, ayant donné pouvoir à Hubert COURSEAUX, Sonia de LA PROVOTE, ayant donné pouvoir à Clara DEWAELE-CANOUEL, Valérie DESQUESNE, ayant donné pouvoir à Michel ROCA, Christian HAURET, ayant donné pouvoir à Sylvie LENOURRICHEL, Patrick JEANNENEZ, ayant donné pouvoir à Michel FRICOUT, Michel LAMARRE, ayant donné pouvoir à Paul CHANDELIER, Virginie LE DRESSAY, ayant donné pouvoir à Xavier CHARLES, Sylviane LEPOITTEVIN, ayant donné pouvoir à Erwann BERNET, Véronique MAYMAUD, ayant donné pouvoir à Sébastien LECLERC, Cédric NOUVELOT, ayant donné pouvoir à Christine DURAND, Colette NOUVEL-ROUSSELOT, ayant donné pouvoir à Mélanie LEPOULTIER, Jézabel SUEUR, ayant donné pouvoir à Edith GUILLOT, Eric VEVE, ayant donné pouvoir à Corinne FERET, Ludwig WILLAUME, ayant donné pouvoir à Claire TROUVE.

Accusé réception Préfecture :  
Le jeudi 29 juin 2017  
Identifiant de l'acte : 014-221401185-  
20170623-lmc1694989-DE-1-1

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation  
La Directrice de Cabinet

Signé électroniquement le 28 juin 2017

M. AMOROS VERGELY



## PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT PROROGATION DES EFFETS DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS FONCIERES RELATIFS AU PROJET DE REALISATION DE LA  
DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET  
DE LA LIAISON DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°613 À LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°40 AU  
DROIT DE VIMONT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment l'article L.121-5 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT; décision emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Calvados lors de sa séance du 23 juin 2017 autorisant le président à saisir le préfet pour lui demander la prorogation des effets de l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 ;

**CONSIDÉRANT** que les démarches nécessaires à l'acquisition des terrains par voie d'expropriation n'ont pu être achevées par le Conseil départemental, pour des raisons indépendantes de sa volonté et de son action, et que la mise en oeuvre d'une procédure d'aménagement foncier a été rendue nécessaire ;

**CONSIDÉRANT** que le délai de réalisation de cinq (5) ans initialement prévu dans l'acte déclarant le projet d'utilité publique n'est pas expiré ;

**CONSIDÉRANT** que les circonstances de droit et de fait qui ont donné lieu à la déclaration d'utilité publique initiale n'ont pas été affectées, et que le périmètre du projet n'a pas été modifié ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Décision de prorogation de la DUP**

La déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières relatifs à la réalisation, par le Conseil départemental du Calvados, maître de l'ouvrage, de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT; emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de BELLENGREVILLE, est prorogée pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente décision.

### **ARTICLE 2 : Mesures de publicité**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Il sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT en un lieu accessible, pour que le public puisse en prendre connaissance.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Calvados aux frais du Conseil départemental du Calvados, maître de l'ouvrage.

### **ARTICLE 3 : Mesures exécutoires**

Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le président du Conseil départemental du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la Mer du Calvados et les maires des communes susmentionnées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le

**29 JAN. 2018**

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**Stéphane GUYON**

**Calvados**



LE DÉPARTEMENT

CAEN, le 10 juillet 2018

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC

Chef de projet affaires foncières

☎ 02.31.57.10.29

Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Monsieur le Directeur départemental  
des territoires et de la mer  
Service prévention des risques et urbanisme  
10 boulevard Général Vanier  
BP 80517

14035 CAEN Cedex 1

**V/Réf :** Dossier suivi par M. Pascal N'GUETSA

**N/Réf :** JMB/VU/CL

**Objet :** Route départementale n° 613  
Déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT  
Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire

Monsieur le directeur,

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 (copie-ci-jointe), l'arrêté déclarant d'utilité publique les travaux routiers nécessaires à la réalisation de la déviation de BELLENGREVILLE VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT est prorogé.

Dès lors, j'ai l'honneur de vous demander d'ouvrir l'enquête parcellaire concernant cette opération, et plus particulièrement sur les communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le dossier d'enquête parcellaire en 7 exemplaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le directeur domanialités et planification territoriale

Signé : Valérie UGUEN

**PJ :** 7 dossiers EP

Arrêté préfectoral du 29 01 2018

G:\DDPT\SAF\foncier\Opérations DUP\613-Déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT-Bis\Enquête parcellaire\Correspondance\demande parcellaire demande d'ouverture.docx

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Direction domanialités et planification territoriale - Adresse postale : BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1

Service agricole et foncier -1, place Gambetta - CAEN

Tel : 02 31 57 15 58

calvados.fr



Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Monsieur Michel CORDON  
Le Verignier

14370 ARGENCES

**L.R. A.R. 1A 148 676 7363 5**

N/Réf : AF n° 36689 (14) – JMB

Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

Monsieur,

Dans le cadre du projet routier cité en objet, une enquête parcellaire a été ouverte par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2018 joint au présent avis. L'objectif de cette enquête est d'identifier les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés, ainsi que de vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou parties de parcelles nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT.

Ce projet routier, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, porte sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

Une procédure d'aménagement foncier a été ordonnée par arrêté du Président du Conseil départemental du Calvados le 5 mars 2018, sur un périmètre de 842 hectares, afin de compenser les dommages causés par le projet routier sur les propriétés agricoles.

Je vous informe que cette enquête parcellaire se déroulera **du mercredi 10 octobre 2018 à 17h00 au vendredi 26 octobre 2018 à 17h30.**

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : [deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr](mailto:deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr). Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

M. Alain MANSILLON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours, heures et lieux suivants :

<i>Mairie d'ARGENCES</i> 2, place du Général Leclerc – BP 2 14370 ARGENCES	Le mardi 16 octobre 2018 de 16h00 à 17h30
<i>Mairie de BELLENGREVILLE (siège de l'enquête)</i> 10, rue Léonard Gille 14370 BELLENGREVILLE	Le vendredi 26 octobre 2018 de 16h00 à 17h30 (clôture de l'enquête)
<i>Mairie de FRENOUVILLE</i> Chemin départemental 14630 FRENOUVILLE	Le mercredi 10 octobre 2018 de 15h30 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
<i>Mairie de MOULT</i> 6 rue Pierre Cingal 14370 MOULT	Le samedi 20 octobre 2018 de 10h30 à 12h00
<i>Mairie de VIMONT</i> Chemin de Béneauville 14370 VIMONT	Le mardi 23 octobre 2018 de 17h00 à 18h30

La présente notification a lieu conformément aux dispositions des *articles L. 311-1 à L. 311-3* du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

*« Article L. 311-1 - En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.*

*Article L. 311-2 - Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.*

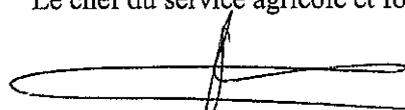
*Article L. 311-3 - Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».*

En exécution de l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétaires concernés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité. Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint, et **le renvoyer** à M. le Président du Conseil départemental du Calvados - Direction générale adjointe aménagement et environnement - Service agricole et foncier - 1 Place Gambetta - BP 20520 - 14035 CAEN Cedex 1.

Le service agricole et foncier du Département se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le chef du service agricole et foncier



Marina MARGARITIS

**Identité du propriétaire ou du titulaire du droit (1)**

**A - Personne physique (1)**

Nom et prénoms (dans l'ordre d'état civil) .....

Situation de famille : célibataire - marié - veuf - divorcé - remarié (2)

Date et lieu de naissance : .....

Date et lieu de mariage : .....

Nom et prénoms du conjoint : .....

Régime matrimonial (3) : .....

Date du contrat (3) : ..... Nom du notaire (3) : .....

Domicile : Commune : ..... Lieudit : .....

Rue : .....

Profession : .....

Représenté par (4) .....

**B - Personne morale (1) (Société, association, syndicat, autre personne morale) :**

Dénomination : .....

Siège : .....

Forme juridique (pour les sociétés) : .....

Date et numéro d'immatriculation au registre du Commerce (pour les sociétés commerciales) : .....

Date et lieu de déclaration (pour les associations) : .....

Date et lieu de dépôt des statuts (pour les syndicats) : .....

Représenté par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) : .....

(1) Dans l'ordre de l'état civil

(2) Rayer les mentions inutiles

(3) Eventuellement

(4) Lorsque l'intéressé est mineur, interdit, indivisaire

N.B. : Les noms des autres titulaires de droits doivent être indiqués par note annexe.

*Déviation de BELLENGEVILLE –VIMONT RD n° 613 et 40  
à ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et  
VIMONT*

**ANNEXE**

**Désignation de(s) parcelle(s) : Commune d'ARGENCES**

N° du plan	Références cadastrales		Surface totale en m <sup>2</sup>	Nature	P ou T	Emprise	Hors emprise	Observations
	Section n°	Adresse ou lieudit				Surface en m <sup>2</sup>	Surface en m <sup>2</sup>	

**Location**

(1) Parcelle louée à M .....	(Nom et Prénoms)
demeurant à .....	(adresse complète)
(1) Parcelle non louée .....	

**Origine de propriété (2)**

N° de parcelle	(Succession, acquisition, testament, jugement. Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, référence de la mention de transcription ou publication hypothécaire

**Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire (3)**

Le (les) soussigné(s) déclare(nt) :

- 1° être (ne pas être) (1) le(s) propriétaire(s)(des) l'immeuble(s) ci-dessus désigné(s)  
 2° connaître (ne pas connaître) (1) le propriétaire dudit (desdits) immeuble(s) (4)  
 3° certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-après.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature

- (1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) A demander au notaire le cas échéant.  
 (3) Dans le cas d'indivision, joindre éventuellement, en annexe, l'identité de tous les copropriétaires.  
 (4) Lorsque le déclarant n'est pas propriétaire, il doit néanmoins remplir le questionnaire fût-ce partiellement en formulant toutes réserves. S'il n'est plus propriétaire, il précisera à l'administration la nature et la date de l'acte de mutation ainsi que les nom et adresse du nouveau propriétaire.

Nom et Prénom	Adresse	CP et ville	LRAR	Numéro AF	Civilité	Date réception courrier	Date réception courrier Mairie (si courrier non reçu par le propriétaire)	Date d'affichage du courrier de notification en mairie
SAFER de Normandie	2 rue des Roquemonts	14000 CAEN	1A 148 676 7373 4	36752 (27)	Monsieur le directeur général	24/09/2018		
DREAL Normandie Caen	1 rue Recteur Daure	14000 CAEN	1A 148 676 7374 1	36751 (26)	Madame, Monsieur	27/09/2018		
Monsieur Benoît MARIE	Route d'Argences	14670 SAINT PAIR	1A 148 676 7375 8	26753 (28)	Monsieur		13/10/2018	MOULT 16/10/2018
Monsieur Eric WILLAERT	13 rue du neuf juillet	14540 SOLIERS	1A 147 095 8721 2	36684 (9)	Monsieur	24/09/2018		
Monsieur Steven WILLAERT	13 rue du neuf juillet	14540 SOLIERS	1A 147 095 8722 9	36684 (9)	Monsieur	28/09/2018		
Monsieur Yves ROCHER	11 B chemin de Beneauville	14370 VIMONT	1A 147 095 8723 6	36140 (6)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Elisabeth ROCHER, née RIQUET	11 B chemin de Beneauville	14370 VIMONT	1A 147 095 8724 3	36140 (6)	Madame	27/09/2018		
Monsieur Claude LECERF, chez M. Alexandre LECERF *	14 rue Boris VIAN	14370 ARGENCES	1A 147 095 8725 0	36757 (32)	Monsieur	01/10/2018		
Madame Anne-Marie LECERF, née MEZERAY, chez M. Alexandre LECERF *	14 rue Boris VIAN	14370 ARGENCES	1A 147 095 8743 4	36757 (32)	Madame	01/10/2018		
Monsieur Frédéric LECERF	Chemin des Ecuries	14370 MOULT	1A 147 095 8727 4	36756 (31)	Monsieur	24/09/2018		
Madame Armelle LECERF, née LONGUET	Chemin des Ecuries	14370 MOULT	1A 147 095 8728 1	36756 (31)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Pierre VANLERBERGUE	9, route de Démouville	14630 CAGNY	1A 147 095 8729 8	36758 (33)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Agnès VANLERBERGUE, née D'HOINE	9, route de Démouville	14630 CAGNY	1A 147 095 8730 4	36758 (33)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Pascal HARIVEL	Camping de l'Aumone - L'Aumone	35120 CHERRUEIX	1A 147 095 8731 1	35312 (1)	Monsieur	22/09/2018		
Monsieur Hubert ENEE	2, rue Roland Spitzer	14630 FRENOUVILLE	1A 147 095 8732 8	36695 (20)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Régine ENEE, née VERDONCK	2 rue Roland Spitzer	14630 FRENOUVILLE	1A 147 095 8733 5	36695 (20)	Madame	22/09/2018		
Madame Thérèse PHILIPPE	7 rue des acacias	14370 ARGENCES	1A 147 095 8734 2	36696 (21)	Madame	22/09/2018		
SNCF MOBILITES	9 rue Jean Philippe Rameau - CS 20012	93200 SAINT DENIS	1A 147 095 8736 6	36755(30)	Madame, Monsieur	25/09/2018		
DISTRICO	50 place Georges Pompidou	50009 SAINT LO CEDEX	1A 147 095 8737 3	36754 (29)	Madame, Monsieur	24/09/2018		
Monsieur Michel CAFIER	29 rue Banniers	14790 VERNON	1A 147 095 8738 0	36700 (25)	Monsieur	25/09/2018		
Monsieur Antonio CAFIER	24 rue Saint Martin	14250 FONTENAY LE PESNEL	1A 147 095 8739 7	36700 (25)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Aline CAFIER chez M. Michel CAFIER	29 rue Banniers	14790 VERNON	1A 147 095 8740 3	36700 (25)	Madame	22/09/2018		
Madame Laurence MARATON, née CAFIER	162 résidence Vallée	14220 CROISILLES	1A 147 095 8741 0	36700 (25)	Madame		28/09/2018	VIMONT 02/10/2018
Madame Marie-Hélène CAFIER	8 rue Octave Mirbeau	14250 TILLY SUR SEULES	1A 147 095 8742 7	36700 (25)	Madame	24/09/2018		
Monsieur Gérard BOIVIN	Route de Saint Pierre	14370 VIMONT	1A 147 095 8744 1	36700 (25)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Paulette BOIVIN	Place Ledoublet	14370 VIMONT	1A 147 095 8745 8	36700 (25)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Jacques DUMONT	11 rue Georges Sand	14000 CAEN	1A 147 095 8746 5	36697 (22)	Monsieur	25/09/2018		
Commune de Vimont	Route de Beneauville	14370 VIMONT	1A 147 095 8747 2	36762 (37)	Madame le Maire	22/09/2018		
Monsieur Jean STEVENIN	6 rue Serret	75015 PARIS	1A 147 095 8748 9	36698 (23)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Jacqueline DE LA VILLEON	SOS 3ème âge 2B rue Du Château	92200 NEUILLY SUR SEINE	1A 147 095 8750 2	36698 (23)	Madame	25/09/2018		
Monsieur Hervé STEVENIN	La Ferme du château	14370 VIMONT	1A 147 095 8752 6	36698 (23)	Monsieur	24/09/2018		
Madame Viviane STEVENIN, épouse FAYOLLES DE COURS DE CHAPTES	1 rue de Nabonne	75007 PARIS	1A 147 095 8753 3	36698 (23)	Madame		03/10/2018	VIMONT 04/10/2018
Madame Caroline STEVENIN, épouse NOEL DUPAYRAT	8 rue Sainte Foy	92200 NEUILLY SUR SEINE	1A 147 095 8754 0	36698 (23)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Hervé STEVENIN	La Ferme du château	14370 VIMONT	1A 147 095 8755 7	35468 (3)	Monsieur	24/09/2018		
SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE VIMONT représentée par Monsieur Hervé STEVENIN	La Ferme du château	14370 VIMONT	1A 147 095 8756 4	36760 (35)	Monsieur	24/09/2018		
GRUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE DOMAINE DE VIMONT	Le Bourg	14370 VIMONT	1A 147 095 8758 8	36763 (38)	Madame, Monsieur		28/09/2018	VIMONT 02/10/2010
Monsieur Jean-François HILLION	26 rue du Chaudron	37100 TOURS	1A 147 095 8759 5	36761 (36)	Monsieur		16/10/2018	BELLENGREVILLE 17/10/2018
Monsieur Jean-Michel CHATELIN	1B Rue De La Paix	14540 ROCQUANCOURT	1A 147 095 8760 1	36764 (39)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Janine YON épouse HARDY	2 Impasse du Muguet	14370 ARGENCES	1A 147 095 8761 8	36693 (18)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Jacky LERET	La Croix Hauron	14600 GONNEVILLE SUR HONFLEUR	1A 147 095 8762 5	36692 (17)	Monsieur	24/09/2018		
Madame Françoise DESPLEBIN	Le Mazuc Vabre-Tizac	12200 LE BAS SEGALA	1A 147 095 8764 9	36694 (19)	Madame	27/09/2018		
Madame Laure DESPLEBIN	Résidence Le Château, 17 Rue du Général Morel	14112 BIEVILLE BEVILLE	1A 147 095 8766 3	36694 (19)	Madame	25/09/2018		
Monsieur Rémi DESPLEBIN *	4 rue Germain LECOURTOIS	14920 MATHIEU	1A 147 095 8768 7	36694 (19)	Monsieur		28/09/2018	BELLENGREVILLE 01/10/2018
NORMANDIE LOTISSEMENT	1 Rue du Cours Semillon - Billy	14370 VALAMBRAY	1A 147 095 8769 4	36691 (16)	Madame, Monsieur	22/09/2018		
Madame Michèle NORMAND *	47 Rue du Connetable	60500 CHANTILLY	1A 147 095 8770 0	36699 (24)	Madame	24/09/2018		
Madame Brigitte VANDECANDELAERE, épouse ANGOT	Le Haut de Juvigny, Route de Vente	14250 JUVIGNY SUR SEULLES	1A 148 676 7350 5	36688 (13)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Didier VANDECANDELAERE	Rue des Cruttes	14740 SAINT MANVIEU NORREY	1A 148 676 7351 2	36688 (13)	Monsieur	22/09/2018		
Monsieur Hervé VANDECANDELAERE	4 Route de Caen	14740 SAINT MANVIEU NORREY	1A 148 676 7352 9	36688 (13)	Monsieur	24/09/2018		
Monsieur Jean-Pierre VANDECANDELAERE	Rue Des Cruttes	14740 SAINT MANVIEU NORREY	1A 148 676 7355 0	36688 (13)		22/09/2018.		
Madame Roseline VANDECANDELAERE, épouse ANGOT	7 Rue de la Grève	50220 PONTAUBAULT	1A 148 676 7356 7	36688 (13)	Madame	22/09/2018		
Madame Sylvie VANDECANDELAERE, épouse ANGOT	2 Rue de Bouliasse	14740 SAINT MANVIEU NORREY	1A 148 676 7357 4	36688 (13)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Gilbert BUNEL	Chemin de la Croix de Fer, La Bruyère	14100 SAINT DESIR	1A 148 676 7358 1	36146 (7)	Monsieur	24/09/2018		
Monsieur Olivier BUNEL	25 Route de Chicheboville	14370 BELLENGREVILLE	1A 148 676 7359 8	36759 (34)	Monsieur	25/09/2018		
Madame Annick VITROUIL, épouse BUNEL	25 Route de Chicheboville	14370 BELLENGREVILLE	1A 148 676 7360 4	36759 (34)	Madame	25/09/2018		
Monsieur Pascal HARDY	16 Rue de la Liberté	14840 DEMOUVILLE	1A 148 676 7361 1	36687 (12)	Monsieur	25/09/2018		
Madame Myriam THIBAUT épouse HARDY	16 Rue de la Liberté	14840 DEMOUVILLE	1A 148 676 7362 8	36687 (12)	Madame	25/09/2018		
Monsieur Michel CORDON	Le Verigner	14370 ARGENCES	1A 148 676 7363 5	36689 (14)	Monsieur	25/09/2018		
Madame Jacqueline NEUVILLE, épouse CORDON	Le Verigner	14370 ARGENCES	1A 148 676 7366 6	36689 (14)	Madame	25/09/2018		
Monsieur Luc GERVAIS	19 Rue Neuve	50310 LE HAM	1A 148 676 7367 3	36690 (15)	Monsieur	25/09/2018		
Madame Lucienne GERVAIS	10B Rue de la Fontaine	14880 COLLEVILLE MONTGOMERY	1A 148 676 7368 0	36690 (15)	Madame	22/09/2018		
Monsieur Marcel ENEE	28 Rue du Maréchal FOCH	14630 FRENOUVILLE	1A 148 676 7369 7	36686 (11)	Monsieur	26/09/2018		
Madame Martine VERDONCK épouse ENEE	28 rue du Maréchal FOCH	14630 FRENOUVILLE	1A 148 676 7370 3	36686 (11)	Madame	26/09/2018		
Monsieur René LETERTRE	HLM Appt 85 bat D Esc 7, rue des Rosiers	14000 CAEN	1A 148 676 7371 0	36685 (10)	Monsieur		28/09/2018	BELLENGREVILLE 01/10/2018
Monsieur Christian LAUNAY	19 Route d'Argences	14370 VIMONT	1A 147 855 9649 8	36765 (40)	Monsieur	22/09/2018		
Madame Anne-Marie ENEE	Route d'Argences	14370 VIMONT	1A 147 855 9650 4	36785 (40)	Madame		28/09/2018	BELLENGREVILLE 01/10/2018

\* confère annexe ci-jointe

Nom et prénom	Nom et prénom	Adresse	CP et ville	Numéro AF	Date envoi courrier par courriel	Observations
Indivision DENIS suite au décès de Mme Michèle DENIS née LENORMAND	Madame Véronique DENIS	47 rue du Connétable	60500 CHANTILLY	36699 (24)	27/09/2018	Envoi d'un courrier de notification aux membres de la future indivision
	Monsieur Christian DENIS	5 rue Bergerette	60000 BEAUVAIS	36699 (24)	01/10/2018	Envoi d'un courrier de notification aux membres de la future indivision
Indivision DESPLEBIN	Monsieur Rémi DESPLEBIN	245 rue de la Montchatonnière	50200 TOURVILLE SUR SIENNE	36694(19)	12/10/2018	Envoi du courrier de notification par courriel suite à un changement d'adresse
	Madame Yolande PONCON indivisaire non connue	44 Clos de la Grange	45260 LORIS	36694 (19)	24/09/2018	Envoi de la notification par courriel à M. Marc LEBEHOT fils de Mme PONCON
Indivision LECERF suite au décès de M. et Mme Claude LECERF	Monsieur Alexandre LECERF	31 rue de la Gare	14370 ARGENCES	36757 (32)	01/10/2018	Envoi de la notification par courriel aux membres de l'indivision
	Monsieur Frédéric LECERF	rue des Ecuries	14370 MOULT	36757 (32)	02/10/2018	Envoi de la notification par courriel aux membres de l'indivision
	Monsieur Théophile LECERF	Hameau de Villers	14220 DONNAY	36757 (32)	02/10/2018	Envoi de la notification par courriel aux membres de l'indivision

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

# AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

### ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET DE RÉALISATION DE LA DÉVIATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET DE LA LIAISON DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°613 À LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES (14 020), BELLENGREVILLE (14 057), FRENOUVILLE (14 287), MOULT (14 456) ET VIMONT (14 761)

LE PRÉFET DU CALVADOS

CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 131-1 et suivants, L.311-1 et suivants, R.131-1 à R.132-4 ;

VU l'ordonnance n°2016-1050 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 déclarant d'utilité publique les travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT ; décisions emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du Calvados lors de sa séance du 23 juin 2017 autorisant le président à saisir le préfet pour lui commander la prorogation des effets de l'arrêté préfectoral du 11 février 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT ; décision emportant mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (P.O.S.) de la commune de BELLENGREVILLE ;

VU le courrier de saisine du préfet du Calvados du 10 juillet 2018, par le président du Conseil départemental du Calvados pour l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable aux expropriations pour cause d'utilité publique ;

VU le dossier destiné à être soumis à l'enquête parcellaire dans les communes d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT ;

VU la décision du président du Tribunal Administratif de CAEN du 30 novembre 2017, président de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes des commissaires enquêteurs pour l'année 2018 ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Objet de l'enquête, dates d'ouverture et de clôture

En vue de la réalisation de la déviation de la route départementale n°613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT et de la liaison de la route départementale n°613 à la route départementale n°40 au droit de VIMONT, il est procédé à une enquête parcellaire préalable aux acquisitions foncières par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique de terrains situés sur les communes d'ARGENCES, de BELLENGREVILLE, de FRENOUVILLE, de MOULT et de VIMONT, au profit du Conseil départemental du Calvados, maître d'ouvrage du projet.

L'enquête parcellaire se déroulera du mercredi 10 octobre 2018 à 17h au vendredi 26 octobre 2018 à 17h30.

**ARTICLE 2 :** Siège de l'enquête parcellaire et consultation du dossier d'enquête

La commune de BELLENGREVILLE est le siège de cette enquête à l'adresse et coordonnées de la Mairie : 10, rue Léonard-Gille – 14 370 BELLENGREVILLE / Téléphone : 02 31 23 68 38 / Fax : 02 31 23 52 22 / E-mail : [mairie@bellengrevilleorange.fr](mailto:mairie@bellengrevilleorange.fr)

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période aux adresses et horaires suivants :

– Sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête :

Mairie d'Argences 2, PLACE DU GÉNÉRAL-LECLERC – BP 2 14 370 ARGENCES	DU LUNDI AU VENDREDI : DE 08H30 À 12H00 ET DE 15H30 À 17H30
Mairie de Bellengreville (siège de l'enquête) 10, RUE LÉONARD-GILLE 14 370 BELLENGREVILLE	DU LUNDI AU MARDI : DE 08H45 À 12H00 LE MERCREDI : DE 14H30 À 18H30 LE VENDREDI : DE 14H30 À 17H30
Mairie de Fresnoyville CHEMIN DÉPARTEMENTAL 14 030 FRENOUVILLE	LE LUNDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 18H00 LE MARDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00 LE MERCREDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00 DU JEUDI AU VENDREDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00
Mairie de Moul 8, RUE PIERRE-CINGAL 14 370 MOULT	LE LUNDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 18H00 LE MARDI : DE 08H00 À 12H00 DU MERCREDI AU JEUDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 14H00 À 18H00 LE VENDREDI : DE 08H00 À 12H00 ET DE 17H00 À 18H00 LE SAMEDI : DE 09H00 À 12H00
Mairie de Vimont CHEMIN DE BENEALVILLE 14 370 VIMONT	LE LUNDI DE 08H00 À 12H00 LE MARDI : DE 15H00 À 18H00 LE JEUDI : DE 16H00 À 18H30

– SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CALVADOS, À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTP://WWW.CALVADOS.GOUV.FR/](http://www.calvados.gouv.fr/)

– L'ENSEMBLE DES PIÈCES DU DOSSIER SERA MIS EN LIGNE SUR LE SITE DU DÉPARTEMENT À L'ADRESSE : [HTTPS://WWW.CALVADOS.FR](https://www.calvados.fr)

– SUR UN POSTE INFORMATIQUE MIS À DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE BELLENGREVILLE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE.

**ARTICLE 3 :** RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

– DANS LES REGISTRES D'ENQUÊTE ÉTABLI SUR FEUILLETS NON MOBILES CÔTÉS ET PARAPHÉS PAR LES MAIRES, DISPONIBLES DANS LES MAIRIES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE, AUX ADRESSES ET HORAIRES PRÉCISÉS À L'ARTICLE 1 ;

– PAR COURRIER ADRESSÉ AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE BELLENGREVILLE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE, À L'ADRESSE PRÉCISÉE À L'ARTICLE 2.

– PAR ALLEURS LE PUBLIC POURRA ADRESSER SES OBSERVATIONS PAR COURRIEL À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À L'ADRESSE MAIL SUIVANTE : [DEVIATION.BELLENGREVILLE@VIMONT-EP@CALVADOS.FR](mailto:DEVIATION.BELLENGREVILLE@VIMONT-EP@CALVADOS.FR) ;

LES OBSERVATIONS ADRESSÉES AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR COURRIER ET MESSAGERIE DEVONT PARVENIR AU PLUS TARD LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 À 17H30. ELLES SERONT VISEES ET ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

**ARTICLE 4 :** INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU PROJET PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS (PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DU PROJET), DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS, DIRECTION DES DÉPLACEMENTS ET DU PATRIMOINE ROUTIER, AU PRÉS DE MONSIEUR JEAN-MARC BLANC, À L'ADRESSE SUIVANTE : 1, PLACE GAMBETTA – BP 20 920 – 14 035 CAEN CEDEX 11 / TÉLÉPHONE 02 31 57 10 23 / 06 74 57 74 73.

**ARTICLE 5 :** NOM ET QUALITÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

MONSIEUR ALAIN MANSILLON, CADRE BANCAIRE RETRAITÉ, EST DÉSIGNÉ COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE PRÉFET DU CALVADOS. IL PROCÉDERA EN CETTE QUALITÉ, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT ARRÊTÉ. IL POURRA, POUR CETTE MISSION, UTILISER SON VÉHICULE PERSONNEL.

**ARTICLE 6 :** PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR Y RECEVOIR SES OBSERVATIONS, DANS LES LOCAUX DES MAIRIES, LES JOURS ET HEURES SUIVANTS :

MAIRIE D'ARGENCES	LE MARDI 16 OCTOBRE 2018 DE 16H00 À 17H30
MAIRIE DE BELLENGREVILLE (SIÈGE DE L'ENQUÊTE)	LE VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 DE 16H00 À 17H30 (CLÔTURE DE L'ENQUÊTE)
MAIRIE DE FRENOUVILLE	LE MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 DE 15H30 À 17H00 (OUVERTURE DE L'ENQUÊTE)
MAIRIE DE MOULT	LE SAMEDI 20 OCTOBRE 2018 DE 10H30 À 12H00
MAIRIE DE VIMONT	LE MARDI 23 OCTOBRE 2018 DE 17H00 À 18H30

**ARTICLE 7 :** INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES ET AUTRES INTÉRESSÉS

NOTIFICATION INDIVIDUELLE DU DÉPÔT DE DOSSIER EN MAIRIE SERA FAITE PAR L'EXPROPRIANT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, 15 JOURS AU MOINS AVANT LA DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE, SOUS PLI RECOMMANDÉ AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION, AUX PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES CONCERNÉES LORSQUE LEUR DOMICILE EST CONNU, OU À LEURS MANDATAIRES, GÉRANTS, ADMINISTRATEURS OU SYNDICS.

EN CAS DE DOMICILE INCONNU, LA NOTIFICATION SERA FAITE EN DOUBLE COPIE AU MAIRE QUI EN FERA AFFICHER UNE ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX LOCATAIRES ET PRENEURS À BAIL RURAL.

LA NOTIFICATION DU PRÉSENT ARRÊTÉ SERA FAITE EN VUE, NOTAMMENT, DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.311-1 À L.311-3 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE, RELATIFS À LA PROCÉDURE D'INDÉMNISATION, AINSI :

• LES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS AUXQUELS NOTIFICATION SERA FAITE PAR L'EXPROPRIANT DU DÉPÔT DU DOSSIER EN MAIRIE SERONT TENUS DE FOURNIR LES INDICATIONS RELATIVES À LEUR IDENTITÉ TELLES QU'ENUMÉRÉES AU 1<sup>ER</sup> ALINÉA DE L'ARTICLE 5 (POUR LES PERSONNES PHYSIQUES) OU AU 1<sup>ER</sup> ALINÉA DE L'ARTICLE 8 (POUR LES PERSONNES MORALES) DU DÉCRET N° 55-22 DU 4 JANVIER 1955 MODIFIÉ PORTANT RÉFORME DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE OU, À DÉFAUT, DE DONNER TOUTS RENSEIGNEMENTS EN LEUR POSSESSION SUR L'IDENTITÉ OU DES PROPRIÉTAIRES.

• LES PROPRIÉTAIRES ET USUFRUITIERS SERONT ÉGALEMENT TENUS D'APPELER ET DE FAIRE CONNAÎTRE À L'EXPROPRIANT LES FERMERS, LOCATAIRES OU BÉNÉFICIAIRES DE DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION, D'USAGE OU DE SERVITUDES (ARTICLE L.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION).

• LES INTÉRESSÉS AUTRES QUE LES PROPRIÉTAIRES, USUFRUITIERS, FERMERS, LOCATAIRES, BÉNÉFICIAIRES DE DROITS D'EMPHYTEOSE, D'HABITATION, D'USAGE OU DE SERVITUDES SONT MIS EN DEMEURÉ DE FAIRE VALOIR LEURS DROITS PAR PUBLICITE COLLECTIVE ET TENUS DE SE FAIRE CONNAÎTRE À L'EXPROPRIANT, À DÉFAUT DE QUOI ILS SERONT DÉCHUS DE TOUTS DROITS À L'INDÉMNITÉ (ARTICLE L.311-3 DU CODE DE L'EXPROPRIATION).

**ARTICLE 8 :** MESURES DE PUBLICITÉ

UN VOIS PORTANT À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS LE PRÉSENT ARRÊTÉ, SERA, PAR LES SOINS DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS, PUBLIÉ EN CARACTÈRES APPARENTS DANS LE JOURNAL « OUEST FRANCE – CALVADOS » HUIT (8) JOURS AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE ET RAPPELÉ DANS LES HUIT PREMIERS JOURS DE CELLE-CI.

CET AVIS SERA ÉGALEMENT AFFICHÉ DANS LES MAIRIES HUIT JOURS AU MOINS AVANT LE DÉBUT DE L'ENQUÊTE ET PENDANT TOUTE LA DURÉE DE CELLE-CI. L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE MESURE DE PUBLICITÉ INCOMBERA AU MAIRE ET SERA CERTIFIÉ PAR LUI.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le responsable du projet procédera, sauf impossibilité matériellement justifiée, à l'affichage au même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches mesureront au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comporteront le site « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations du présent arrêté en caractères noirs sur fond jaune.

La direction départementale des territoires et de la mer du Calvados fera publier l'avis sur le portail Internet des services de l'État dans le Calvados : <http://www.calvados.gouv.fr/>.

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET FERA PUBLIER L'AVIS SUR LE SITE DU DÉPARTEMENT À L'ADRESSE [HTTPS://WWW.CALVADOS.FR](https://www.calvados.fr)

Le maître de l'ouvrage assumera les frais afférents aux différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

**ARTICLE 9 :** CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

À L'EXPIRATION DU DÉLAI D'ENQUÊTE PRÉVU À L'ARTICLE 1 DU PRÉSENT ARRÊTÉ, LES REGISTRES SERONT CLOS ET SIGNÉS PAR LES MAIRES DES COMMUNES INTÉRESSÉES, PUIS TRANSMIS DANS LES VINGT-QUATRE HEURES, AVEC LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE ACCOMPAGNÉ DES COURRIERS ET COURRIELS, AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À L'ADRESSE DU SIÈGE DE CETTE ENQUÊTE : LA MAIRIE DE BELLENGREVILLE.

**ARTICLE 10 :** RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR EXAMINERA LES OBSERVATIONS CONSIGNÉES OU ANNEXÉES AUX REGISTRES ET ENTENDRA TOUTE PERSONNE SUSCEPTIBLE DE L'ÉCLAIRER OU QU'IL LUI PARAÎTRAIT UTILE DE CONSULTER, AINSI QUE L'EXPROPRIANT, S'IL LE DEMANDE. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ÉTABLIRA UN RAPPORT RELATANT LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE ET RÉDIGERA SES CONCLUSIONS MOTIVÉES, EN PRÉCISANT SI ELLES SONT FAVORABLES OU NON À L'OPÉRATION PROJETÉE.

IL FERA PARVENIR, DANS LE DÉLAI DE TRENTE JOURS À COMPTER DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE, SON RAPPORT, SES CONCLUSIONS ET AVIS (SEPT (7) EXEMPLAIRES PAPIER) AINSI QUE L'ENSEMBLE DU DOSSIER D'ENQUÊTE AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS – SERVICE URBANISME, DÉPLACEMENTS, RISQUES – 10, BOULEVARD DU GÉNÉRAL VANIER – CS 75 224 – 14 052 CAEN CEDEX 4. UNE VERSION ÉLECTRONIQUE DU RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, AU FORMAT (PDF) SERA ÉGALEMENT DEMANDÉE.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS ADRESSERA, DÈS RÉCEPTION, COPIE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, MAÎTRE DE L'OUVRAGE, AUX MAIRIES D'ARGENCES, DE BELLENGREVILLE, DE FRENOUVILLE, DE MOULT ET DE VIMONT.

**ARTICLE 11 :** CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

APRÈS TRANSMISSION ET DÉPÔT DES PIÈCES DANS LES DÉLAIS LÉGAUX, LE PUBLIC POURRA, S'IL LE SOUHAITE, CONSULTER LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

– SOUS FORMAT PAPIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER AINSI QUE DANS LES MAIRIES D'ARGENCES, DE BELLENGREVILLE, DE FRENOUVILLE, DE MOULT ET DE VIMONT AUX ADRESSES SUSMENTIONNÉES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE.

– SOUS FORMAT NUMÉRIQUE, SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE CALVADOS, À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTP://WWW.CALVADOS.GOUV.FR/](http://WWW.CALVADOS.GOUV.FR/) ; AINSI QUE SUR LE SITE DU DÉPARTEMENT À L'ADRESSE [HTTPS://WWW.CALVADOS.FR](https://www.calvados.fr)

PAR AILLEURS, LES PERSONNES INTÉRESSÉES POURRONT OBTENIR, SI ELLES LE DÉSIRENT, COMMUNICATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR EN ADRESSANT AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES AU TITRE 1<sup>ER</sup> DE LA LOI N°78-753 DU 17 JUILLET 1978.

**ARTICLE 12 :** MESURES EXÉCUTOIRES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU CALVADOS, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS, LES MAIRES D'ARGENCES, DE BELLENGREVILLE, DE FRENOUVILLE, DE MOULT ET DE VIMONT ET LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SONT CHARGÉS, CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ QUI SERA PUBLIÉ AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DU CALVADOS.

Signé Laurent FISCIUS, Préfet du Calvados, en date du 20 septembre 2018

Eterville le 23 octobre 2018

**Objet : Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols de la commune de BELLENGREVILLE en vue du projet de :**

« RD 613 Déviation de BELLENGREVILLE/ VIMONT et barreau de liaison RD 613/RD 40 »

Je soussigné, Monsieur **Martin LECOINTRE**, Chef d'Agence de CAEN, certifie avoir mis en place **le vendredi 28 septembre 2018 à 15 h 00** l'affichage de 14 panneaux relatifs à l'annonce citée en objet.

**Le Chef d'agence**

**Martin LECOINTRE**



Département du Calvados

Commune d'ARGENCES

COURRIER ARRIVÉ DGA-AD	
DGA	AGU
DGA-Adj	DGPR
- 1 OCT. 2018	
DESTINATAIRE	
SETR 3055	

REÇU LE

28 SEP. 2018

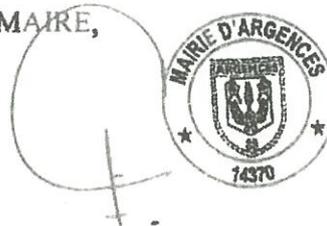
MAIRIE D'ARGENCES

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Nous, Maire de la commune d'ARGENCES, certifions avoir affiché le 28 septembre 2018 sur un panneau d'affichage devant la mairie d'ARGENCES, l'avis d'enquête publique parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018.

Fait à ARGENCES, le 28 septembre 2018

LE MAIRE,



Département du Calvados  
-----  
Commune de VIMONT

COURRIER ARRIVÉ DGA-AD	
DGA	AGU
DGA-AD	DGPR <i>✓</i>
- 4 OCT. 2018	
DESTINATAIRE	
<i>Roches</i> <i>agri fonc 2018</i>	

RECU le  
28 SEP 2018

CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
-----

Nous, Maire de la commune de VIMONT, certifions avoir affiché le *28 Septembre 2018* sur un panneau d’affichage devant la mairie de VIMONT, l’avis d’enquête publique parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018.

*+ 1 affichage Place de l'église*

Fait à VIMONT, le *02 octobre 2018*

LE MAIRE,



*Garnier*  
Le Maire  
Monique GARNIER

Département du Calvados  
-----  
Commune de BELLENGREVILLE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
-----

Nous, Maire de la commune de BELLENGREVILLE, certifions avoir affiché le ~~27~~ <sup>28</sup> ~~Septembre 2018~~ sur un panneau d’affichage devant la mairie de BELLENGREVILLE, l’avis d’enquête publique parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018.

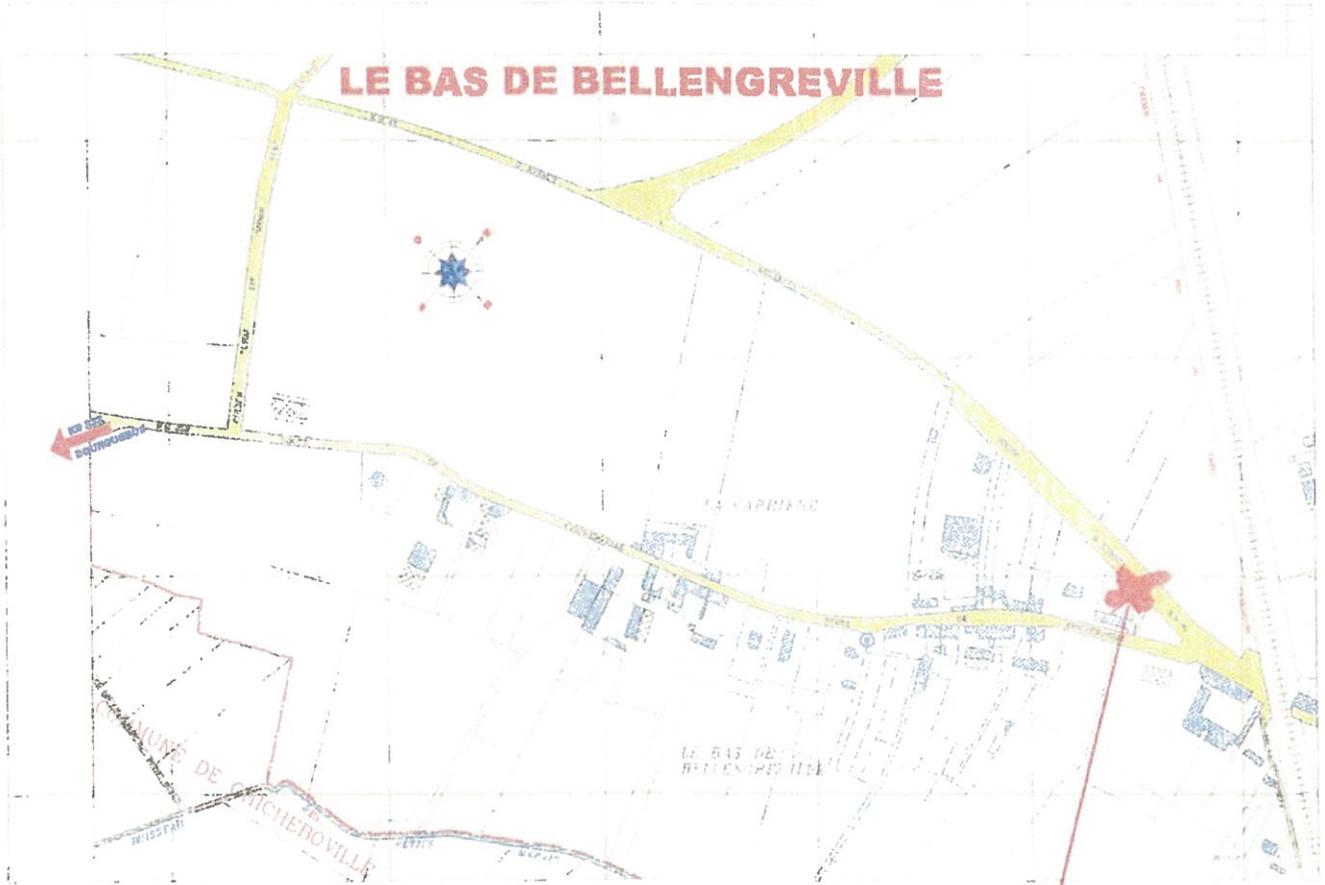
Fait à BELLENGREVILLE, le 28 Septembre 2018.

*voir plans ci-joint  
pour emplacement  
des panneaux*

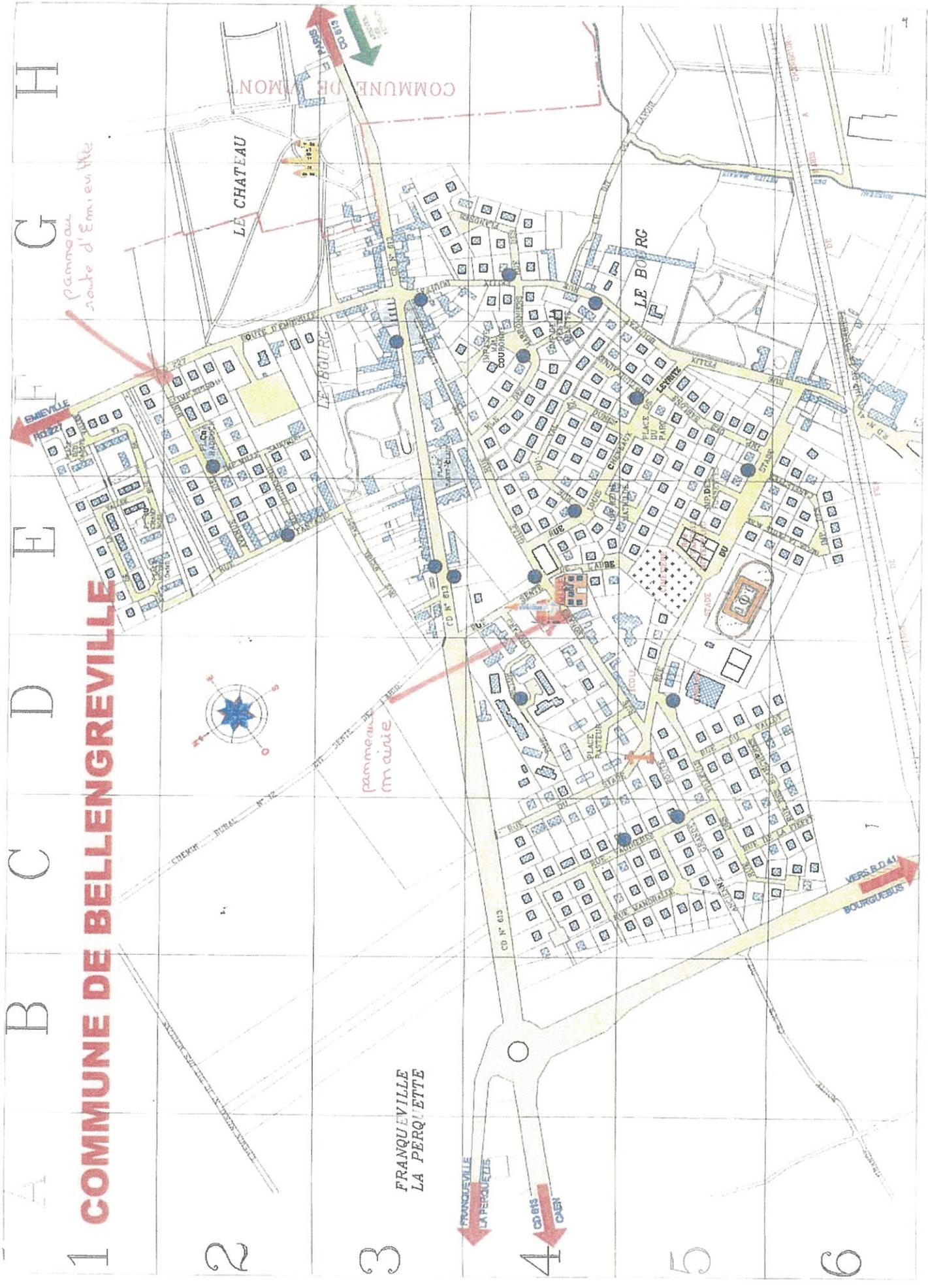
LE MAIRE,



**Dominique PIAT**



pammeau  
"Bas de Bellegreville"



1 COMMUNE DE BELLEGREVILLE

COMMUNE DE L'IMONT

LE CHATEAU

LE BOURG

FRANQUEVILLE  
LA PERQUETTE

VERS B.D.41  
BOURGUEBUS

pommeau  
route d'Em. en file

pommeau  
m arie

FRANQUEVILLE  
LA PERQUETTE

CD 815  
CAEN

Département du Calvados

-----  
Commune de FRENOUVILLE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

-----

Nous, Maire de la commune de FRENOUVILLE, certifions avoir affiché le *28 Septembre 2018* sur un panneau d’affichage devant la mairie de FRENOUVILLE, l’avis d’enquête publique parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018.

Fait à FRENOUVILLE, le *28 Septembre 2018*

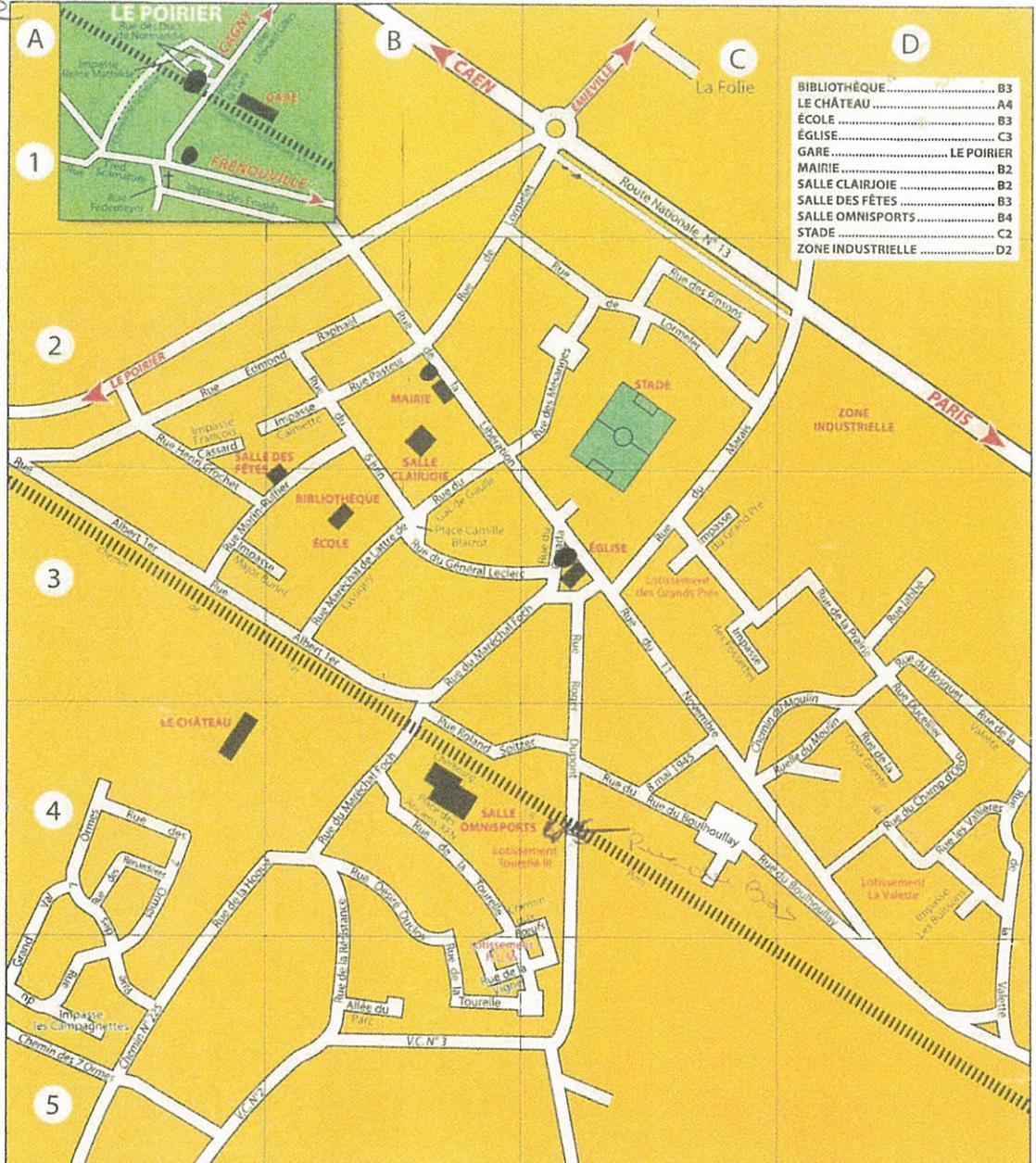
LE MAIRE,

*Monique PARIS*



# Plan de FRÉNOUVILLE

Lieux affichage  
Avis Enquête  
Publique



BIBLIOTHÈQUE.....	B3
LE CHÂTEAU.....	A4
ÉCOLE.....	B3
ÉGLISE.....	C3
GARE.....	LE POIRIER
MAIRIE.....	B2
SALLE CLAIRJOIE.....	B2
SALLE DES FÊTES.....	B3
SALLE OMNISPORTS.....	B4
STADE.....	C2
ZONE INDUSTRIELLE.....	D2

Albert 1er (rue).....	A-B3	Dupont (rue Roger).....	C3-4	Leclerc (rue du Général).....	B3	Ducs de Normandie (rue des).....	LE POIRIER
Anciens AFN (place des).....	B4	Emalés (impasse des).....	LE POIRIER	Libération (rue de la).....	B2	Raphaël (rue Edmond).....	A-B2
Blaizot (place Camille).....	B3	Fedemeyer (rue).....	LE POIRIER	Lormelet (rue de).....	B2-1 C2	Reine Mathilde (impasse).....	LE POIRIER
Buissons (impasse les).....	D4	Foch (rue du Maréchal).....	B4-3-C3	Loisement HLM.....	B5	Renardières (rue des).....	A4
Boeufs (chemin aux).....	C4-5	Fossettes (impasse des).....	C3	Major Bunel (impasse).....	A-B3	Résistance (rue de la).....	B4-5
Bosquet (rue du).....	D3	Gaule (rue du Général de).....	B3-2	Marais (rue de).....	C3-2	Scamaroni (rue Fred).....	LE POIRIER
Boulhoullay (rue du).....	C-D4	Gare (rue de la).....	LE POIRIER	Mésanges (rue des).....	A5	Sept Ormes (chemin des).....	A4-5
Calmette (impasse).....	B2	Gilles (rue Léonard).....	LE POIRIER	Morin-Ruffier (rue).....	A-B3	6 Juin (rue du).....	B2-3
Campagnettes (impasse les).....	A5	Grand Prié (impasse du).....	C3	Moulin (chemin du).....	C4-D3	Spitzer (rue Roland).....	B-C4
Canada (rue du).....	C3	Grand Val (rue du).....	A4-5	Moulin (ruelle du).....	C4	Tourelle (rue de la).....	B5
Cassard (impasse François).....	A2	Grands Prés (lotissement des).....	C3	11 Novembre (rue du).....	C3-4	Tourelle III (lotissement).....	B4
Champ d'Olon (rue du).....	D4	Hogre (rue de la).....	A4	Parc (allée du).....	B5	Valette (rue de la).....	D4-5
Chasse (chemin de la).....	LE POIRIER	8 mai 1945 (rue du).....	C4	Pasteur (rue).....	B2	Vallières (rue les).....	D4
Crochet (rue Henri).....	A2-3	Labbé (rue).....	D3	Pinsons (rue des).....	C2	Vigne (rue de la).....	B5
Croix Grente (rue de la).....	D4	Lattre de Tassigny (rue Maréchal de).....	B3	Prairie (rue de la).....	D3		

# légales

ivés parys sur les 12 dépar-

309 008 (0,12€ la minute)  
arnet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
m/coal  
u 21 décembre 2017,  
u décret en 28 dé-  
s sociétés et fonds de commerce  
légalés, sont obligatoirement mi-  
centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).



ur : CA Lisieux Normandie, Cor-  
CS 26020, 14106 Lisieux cedex,  
isieux-normandie.fr/

ur objet l'entretien de la vitrine

9 passé en application des arti-  
3 juillet 2015 et 27, du décret  
la vitrine extérieure des bâti-  
r économique et s'exécute par  
fécomposé en tranches,  
ion, jusqu'au 31 juillet 2019.  
iodé d'un (1) an à sa date d'anni-

ication du marché.

nt d'opérateurs économiques  
ment n'est imposée par le pou-  
joint, le mandataire du grou-  
s, de chacun des membres du  
l'égard du pouvoir adjudicateur  
360 du 25 mars 2016.

l rédigées en langue française  
plus avantageuses appréciées en  
e, de priorité décroissante) :

ant durable 10 points.  
public simplifié),  
2018 à 12 h 00.  
compter de la date limite de ré-

ouvoir adjudicateur/l'entité

## été

procès, il n'est pas tou-  
au mot et de retourner  
zeilj qui utilise un argu-  
reconnait pas, pour au-  
juger la Cour de-cassa-  
ontester une dette avant  
qu'elle est prescrite, ne  
à tranché la Cour. La jus-  
C'est le cas du raisonne-  
xigilation, c'est justement  
naissance.  
preneur qui s'était porté  
banque risquait de sai-  
à suite de la liquidation,  
il avait lui-même saisi le  
nde de la banque serait  
créance qui puisse être  
existe, répliquait le ban-



## Voirie réseaux divers paysage.

### PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Foncim, Correspondant :  
M. Sébastien Jean, 2, bis, boulevard Georges-Pompidou, 14000 Caen,  
tél. 02 31 38 94 94; fax: 02 31 38 94 95.  
Courriel : [c.abballe@foncim.fr](mailto:c.abballe@foncim.fr)  
Adresse internet du profil d'acheteur :  
<http://demat.centraldesmarches.com/7042421>

Type d'organisme : débiteur privé (personne morale).

Objet du marché : voirie réseaux divers paysage.

Type de marché : travaux.

Site ou lieu d'exécution principal : site Terres, d'Avenir (dernière magasin  
Lecteur), 14550 Blainville-sur-Orne.

Classification CPV : objet principal : 45111291-4.

Cofin : FRD11.

Lavis implique un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte : oui.

Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : un lot, un ou plusieurs lots, l'ensemble  
des lots.

Lot 1 : Voirie assainissement, réalisation des voiries et du réseau d'assainissement.

Lot 2 : réseaux divers.

Lot 3 : espaces verts, réalisation des espaces paysagers.

Durée du marché : 60 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 2 janvier 2019.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en  
fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invita-

tion, cahier des charges...).

Type de procédure : marché négocié.

Date limite de réception des candidatures : 31 octobre 2018 à 12 h 00.

Date d'envoi du présent avis : 25 septembre 2018.

## LES VOLONTAIRES

Société civile

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 25, rue Lantieric,  
14000 CAEN

493-210 900 RCS Caen

## GÉRANCE

Aux termes de l'assemblée générale

extraordinaire en date du 27 juin 2018, il

a été décidé de nommer en qualité de

gérant M. Thibaut Olivier, demeurant

14, rue des Volontaires, 75015 Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

Caen.

## AVIS DE CONSTITUTION

Le 20 septembre 2018 à Creully-sur-Seul-

les, il a été constituée la société suivante:

Forme : SARL Danominations SARL Sa-

nedal; Siège social : chemin du Bois Gi-

sard, Le Bois Gisors, 14480 Creully-sur-

Seulles. Objet : entreprise de travaux

agricoles ; vente, application et conseils

d'utilisation de produits phytosanitaires ;

vente de tous produits alimentaires ani-

malé et de tous produits relatifs à l'agri-

culture ; négoce de fourrage. Durée : 99

ans. Capital : 2 000 euros. Gérance : M.

Guillaume Senécal ; demeurant : Che-

min-du-Bois-Gisors; Le-Bois-Gisors-

14480 Creully-sur-Seulles ; immatricula-

tion de la société au RCS de Caen.

Pour avis

Le Gérant,

La Gérante,

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en

date à Caen du 20 septembre 2018, il a

été constituée une société présentant les

caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité

limitée.

Dénomination sociale : L'Atelier D...

Siège social : 6, place des Commerces,

Caen.

Objet social : commerce de détail de

fruits et légumes/frais, traïnaques et épice-

rie fine.

Durée de la société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la so-

ciété au registre du commerce et des so-

ciétés.

Capital social : 1 000 euros.

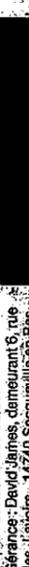
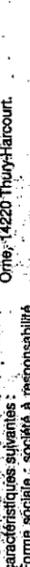
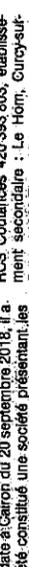
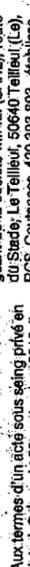
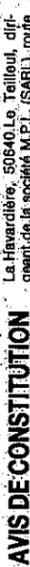
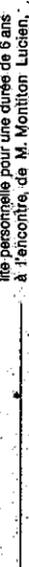
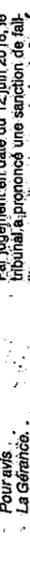
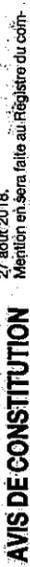
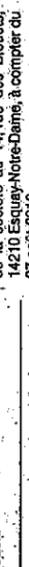
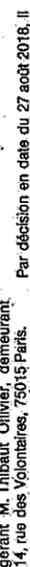
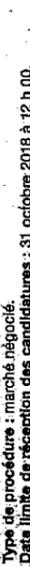
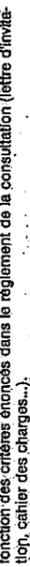
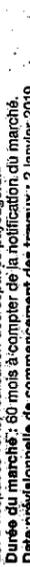
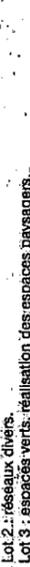
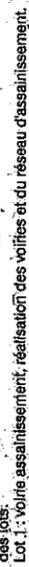
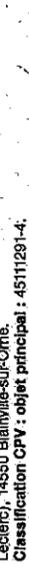
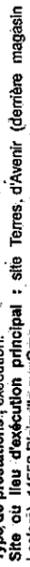
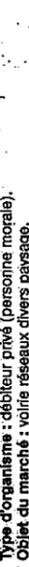
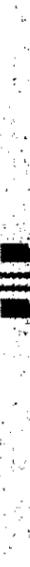
Gérance : David James, demeurant 6, rue

des Lavoirs, 14740 Secqueville-en-Bes-

sif, a été nommé gérant.

Immatriculation de la société au Registre

du commerce et des sociétés de Caen.



ics et privés passés sur les 12 dépar-

égales :  
ix 0 820 309-009 (0,12€ la minute)  
lex.fr - Internet : www.medialex.fr  
76 € (t.t.m./co).  
amément au décret no 2012-1547 du 28 dé-  
tant sur, les sociétés et fonds de commerce  
d'annonces légales, sont obligatoirement ni-  
numérique centrale, www.actueloges.fr.



**Maîtrise d'oeuvre pour la construction  
de 14 logements locatifs sociaux  
à Saint-Martin-de-Fonény**

**PROCÉDURE ADAPTÉE**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caen la mer Habitat,  
10 place Jean Moulin, CS 15227, 14052 Caen cedex 4, www.caenlamerhabitat.fr.

Site : <http://www.cse-les-marchés-publics.com>

Objet du marché : MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À SAINT-MARTIN-DE-FONÉNY (14050) (Lot 1 à Lot 14).  
Type d'opération : Travaux de construction.  
Date limite de réception des offres : 12 novembre 2018 à 12 h 00.  
Date limite de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
Date d'envoi du présent avis : 10 octobre 2018.

Type de marché : fournitures.  
Code NUTS : FRDI 11.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Autres informations : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard (6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse suivante : [caen@caenlamerhabitat.fr](mailto:caen@caenlamerhabitat.fr)).

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du tribunal administratif de Caen (mentionné ci-dessous) et à l'adresse suivante : [caen@caenlamerhabitat.fr](mailto:caen@caenlamerhabitat.fr).

Coordonnées : M. Stéphane Borey, directeur adjoint, 10 place Jean Moulin, CS 15227, 14052 Caen cedex 4, France. Téléphone : 02 31 39 27 22 et fax 02 31 39 27 11. E-mail : [caen@caenlamerhabitat.fr](mailto:caen@caenlamerhabitat.fr).

URL : <http://caenlamerhabitat.fr>.

FSE : période de préparation chantier : 17 janvier 2019, chantier du 18 janvier 2019 au 29 novembre 2019.

Retus des variantes.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- 70 % prix ;

- 30 % valeur technique.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 9 novembre 2018 à 12 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date d'envoi du présent avis : 10 octobre 2018.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constituée une société par acte authentique, en date du 22 septembre 2018.

Dénomination : Normande 2018.  
Forme : société civile immobilière.  
Siège social : 13, route de Bonneville, 14130 Biangy-le-Château.

Objet : gestion immobilière.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social fixe : 100 euros.  
Gérant : M. Pascal Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.

Gérant : Mme Martine Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.  
La société sera immatriculée au RCS de Lisieux.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période, aux adresses et horaires suivants :

- sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête : Mairie d'Argences, 2, place du Général-Leclerc, BP 2, 14370 Argences, du lundi au vendredi - de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- sur support électronique, à l'adresse : [mairies@normande2018.fr](mailto:mairies@normande2018.fr).

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Bellegreville, du lundi au mardi - de 8 h 45 à 12 h 00 - le mercredi - de 14 h 30 à 18 h 30 ; le vendredi - de 13 h 30 à 17 h 30.

Maire de Frénoyville-chemin départemental : 14630 Frénoyville, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; le jeudi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00.

Maire de Mout, 6, rue Pierre-Cinget, 14370 Mout, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00.

Maire de Vimont, chemin de Bénésoville, 14370 Vimont, le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constituée une société par acte authentique, en date du 22 septembre 2018.

Dénomination : Normande 2018.  
Forme : société civile immobilière.  
Siège social : 13, route de Bonneville, 14130 Biangy-le-Château.

Objet : gestion immobilière.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social fixe : 100 euros.  
Gérant : M. Pascal Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.

Gérant : Mme Martine Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.  
La société sera immatriculée au RCS de Lisieux.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période, aux adresses et horaires suivants :

- sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête : Mairie d'Argences, 2, place du Général-Leclerc, BP 2, 14370 Argences, du lundi au vendredi - de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- sur support électronique, à l'adresse : [mairies@normande2018.fr](mailto:mairies@normande2018.fr).

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Bellegreville, du lundi au mardi - de 8 h 45 à 12 h 00 - le mercredi - de 14 h 30 à 18 h 30 ; le vendredi - de 13 h 30 à 17 h 30.

Maire de Frénoyville-chemin départemental : 14630 Frénoyville, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; le jeudi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00.

Maire de Mout, 6, rue Pierre-Cinget, 14370 Mout, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Maire de Vimont, chemin de Bénésoville, 14370 Vimont, le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constituée une société par acte authentique, en date du 22 septembre 2018.

Dénomination : Normande 2018.  
Forme : société civile immobilière.  
Siège social : 13, route de Bonneville, 14130 Biangy-le-Château.

Objet : gestion immobilière.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social fixe : 100 euros.  
Gérant : M. Pascal Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.

Gérant : Mme Martine Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.  
La société sera immatriculée au RCS de Lisieux.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période, aux adresses et horaires suivants :

- sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête : Mairie d'Argences, 2, place du Général-Leclerc, BP 2, 14370 Argences, du lundi au vendredi - de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- sur support électronique, à l'adresse : [mairies@normande2018.fr](mailto:mairies@normande2018.fr).

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Bellegreville, du lundi au mardi - de 8 h 45 à 12 h 00 - le mercredi - de 14 h 30 à 18 h 30 ; le vendredi - de 13 h 30 à 17 h 30.

Maire de Frénoyville-chemin départemental : 14630 Frénoyville, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; le jeudi au vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00.

Maire de Mout, 6, rue Pierre-Cinget, 14370 Mout, le lundi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Maire de Vimont, chemin de Bénésoville, 14370 Vimont, le lundi de 8 h 00 à 12 h 00 ; le mardi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mercredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le dimanche - de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

Le présent avis est mis en ligne sur le site du Département à l'adresse : <https://www.calvados.fr>.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constituée une société par acte authentique, en date du 22 septembre 2018.

Dénomination : Normande 2018.  
Forme : société civile immobilière.  
Siège social : 13, route de Bonneville, 14130 Biangy-le-Château.

Objet : gestion immobilière.  
Durée de la société : 99 ans.  
Capital social fixe : 100 euros.  
Gérant : M. Pascal Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.

Gérant : Mme Martine Vatel, demeurant 19, rue Paul-Cézanne, 95420 Magny-Événin.  
La société sera immatriculée au RCS de Lisieux.

Le dossier d'enquête pourra être consulté, pendant cette période, aux adresses et horaires suivants :

- sur support papier, dans les mairies concernées par l'enquête : Mairie d'Argences, 2, place du Général-Leclerc, BP 2, 14370 Argences, du lundi au vendredi - de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

- sur support électronique, à l'adresse : [mairies@normande2018.fr](mailto:mairies@normande2018.fr).

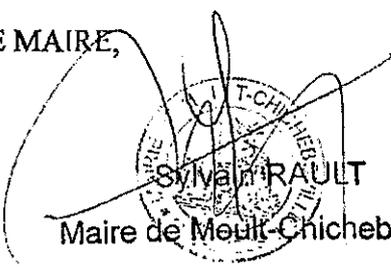
Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public à la mairie de Bellegreville, du lundi au mardi - de 8 h 45 à 12 h 00 - le mercredi - de

**Département du Calvados****Commune de MOULT****CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Nous, maire de la commune de MOULT, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de MOULT, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Monsieur Benoît MARIE, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celle-ci puisse se manifester.

Fait à MOULT, le 16 octobre 2018  
(Moult-Chicheboville)

LE MAIRE,

  
Sylvain RAULT  
Maire de Moult-Chicheboville

Département du Calvados

Commune de MOULT-CHICHEBOVILLE

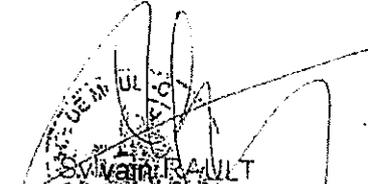
COURRIER ARRIVÉ DGA-AD	
DGA	AGU
DGA-Adj <i>M T</i>	DGPR
- 1 OCT. 2018	
DESTINATAIRE	
<i>SETR 3054</i>	

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Maire de la commune de ~~Moul-Chicheboville~~ certifions avoir affiché le ~~28.09.2018~~ *28.09.2018* sur un panneau d’affichage devant la mairie de ~~Moul-Chicheboville~~ *Moul-Chicheboville* l’avis d’enquête publique parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018.

Fait à ~~Moul-Chicheboville~~ *Moul-Chicheboville*, le ~~28.09.2018~~ *28.09.2018*

LE MAIRE,

  
Sylvain FAULT  
Maire de Moul-Chicheboville

**Département du Calvados****Commune de VIMONT****CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Nous, maire de la commune de VIMONT, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de VIMONT, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Madame Viviane STEVENIN, épouse FAYOLLES DE COURS DE CHAPTES, propriétaire concernée, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celle-ci puisse se manifester.

Fait à VIMONT, le 04 octobre 2018



LE MAIRE,

  
Le Maire  
Monique GARNIER

Département du Calvados

-----  
Commune de VIMONT

DGA		
DGA-Agr	<i>U 3P</i>	DGPR <i>[Signature]</i>
	- 4 OCT. 2018	
<i>Recevois</i>	DESTINATAIRE <i>sca agr et foncier</i> <i>[Signature]</i> 3097	

CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
-----

Nous, maire de la commune de VIMONT, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de VIMONT, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés au Groupement Foncier agricole du Domaine de VIMONT, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que les membres du GFA de VIMONT puissent se manifester.

Fait à VIMONT, le 02 octobre 2018

LE MAIRE,



*[Signature]*  
Le Maire  
Monique GARNIER

Département du Calvados

-----  
Commune de VIMONT

COURRIER ARRIVEE DGA-AD		
DGA		AGU
DGA-Adj	<i>M J</i>	DGFR <i>Z</i>
- 4 OCT. 2018		
DESTINATAIRE		
<i>Bois</i>	<i>Agos</i>	<i>3097</i>

CERTIFICAT D'AFFICHAGE  
-----

Nous, maire de la commune de VIMONT, certifions avoir affiché sur un panneau d'affichage devant la mairie de VIMONT, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Madame Laurence MARATON née CAFIER, propriétaire concernée, de l'ouverture de l'enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celle-ci puisse se manifester.

Fait à VIMONT, le *02 octobre 2018*

LE MAIRE,



Le Maire  
Monique GARNIER

Département du Calvados  
-----  
Commune de BELLENGREVILLE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

-----

Nous, maire de la commune de BELLENGREVILLE, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de BELLENGREVILLE, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Monsieur Rémi DESPLEBIN, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celui-ci puisse se manifester.

Fait à BELLENGREVILLE, le 01/10/2018

LE MAIRE,



**Dominique PIAT**

Département du Calvados  
Commune de BELLENGREVILLE

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, maire de la commune de BELLENGREVILLE, certifions avoir affiché sur un panneau devant la mairie de BELLENGREVILLE, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Monsieur René LETERTRE, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celui-ci puisse se manifester.

Fait à BELLENGREVILLE, le 01/10/2018

LE MAIRE,



**Dominique PIAT**

Département du Calvados  
-----  
Commune de BELLENGREVILLE

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

-----

Nous, maire de la commune de BELLENGREVILLE, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de BELLENGREVILLE, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Madame Anne-Marie ENEE, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celle-ci puisse se manifester.

Fait à BELLENGREVILLE, le 01/10/2018

LE MAIRE,



**Dominique PIAT**



Département du Calvados

-----  
Commune de BELLENGREVILLE**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
-----

Nous, maire de la commune de BELLENGREVILLE, certifions avoir affiché sur un panneau d’affichage devant la mairie de BELLENGREVILLE, la lettre de notification et ses documents annexés devant être adressés à Monsieur Jean-François HILLION, propriétaire concerné, de l’ouverture de l’enquête parcellaire, destinée à la recherche des propriétaires réels ou titulaires de droits réels des parcelles, nécessaires au projet de la déviation de la route départementale 613 dite déviation de BELLENGREVILLE-VIMONT sur le territoire des communes d’ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, projet déclaré d’utilité publique par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013 et prorogé par un arrêté en date du 29 janvier 2018, afin que celle-ci puisse se manifester.

affiché le 17/10/2018  
panneau extérieur de  
la mairie.

Fait à BELLENGREVILLE, le 17/10/2018.

LE MAIRE,

**Dominique PIAT**

En provenance de :  
~~MADAME FRANÇOISE DESPLEBIAU  
 LE LAZUC VILLAGE TIZAC  
 12200 LE BAS SEGALA~~

Présenté / Avisé le : 27/10/2018  
 Distribué le : 27/10/2018

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom  
 si mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M

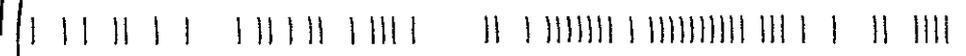


RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8764 9



AF 36694(19)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~MADAME LAURE DESPLEBIAU  
 RESIDENCE LE CHATEAU  
 17 RUE DU GENERAL MOREL  
 14412 SIEVILLE BEUVILLE~~

Présenté / Avisé le : 24/10/2018  
 Distribué le : 24/10/2018

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom  
 si mandataire)

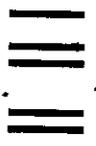
Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8766 3



AF 36694(19)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~M. HUBERT LUNE  
 2 rue BOISSOD SPITZER  
 ALLÉE FRENDOVILLE~~

Présenté / Avisé le : 22/10/2018  
 Distribué le : 22/10/2018

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom  
 si mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M

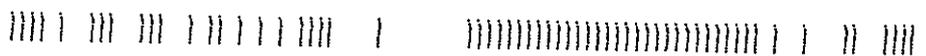


RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8732 8



AF 36695(20)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



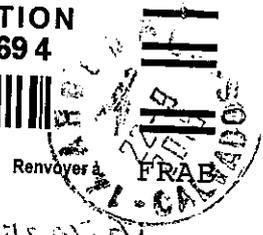
En provenance de :  
~~M. HANDELOT LOTISSEMENT  
 1 RUE DU COU SERRILLOIN  
 BILLY  
 14370 VALAMBRAY~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8769 4



AF 36691(16)EP-RD 613



Présenté / Avisé le : 26/09/18  
 Distribué le : 1/1/18

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*[Signature]*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



En provenance de :  
~~M. SEUR JACKY LERET  
 LA CROIX HIRON  
 14600 GONNEVILLE SUR HONFLEUR~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8762 5



AF 36692(17)EP-RD 613



Présenté / Avisé le : 20/09/18  
 Distribué le : .....

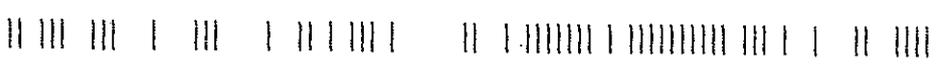
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*[Signature]*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



En provenance de :  
~~M. JAVINE YON  
 EPOUSE HARDY  
 2 IMPASSE DU ISGUET  
 14370 ARGENCES~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8761 8



AF 36693(18)EP-RD 613



Présenté / Avisé le : ....  
 Distribué le : 27/09/18

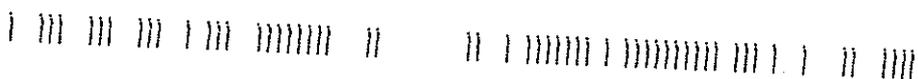
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*[Signature]*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

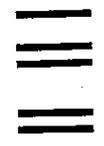


Provenance de :  
~~1 RUE DE LA ENCE  
11 RUE DE LA ENCE  
RUE GRAND SPITIA  
14030 CRENOUVILLE~~

SGR2 VZ2 - PTC 30A - 2016023010 - 0617



RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8733 5

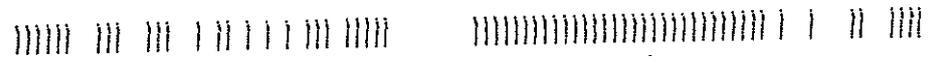


AF 36625(20)LE RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICULTURE  
A PLACE GILBERTA BP 20520  
14035 CRENOUVILLE

présenté / Avisé le :  
distribué le :  
Le destinataire  
Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*Signature*  
*(Préciser Nom et Prénom si mandataire)*  
*Signature Facteur\**



Provenance de :  
~~1 RUE DE LA ENCE  
11 RUE DE LA ENCE  
RUE GRAND SPITIA  
14030 CRENOUVILLE~~

SGR2 VZ2 - PTC 30A - 2016023010 - 0617



RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8734 2

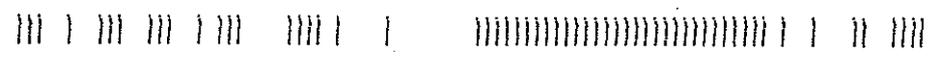


AF 36626(21)LE RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICULTURE  
A PLACE GILBERTA BP 20520  
14035 CRENOUVILLE

présenté / Avisé le :  
distribué le :  
Le destinataire  
Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*Signature*  
*(Préciser Nom et Prénom si mandataire)*  
*Signature Facteur\**

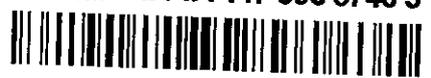


Provenance de :  
~~1 RUE DE LA ENCE  
11 RUE DE LA ENCE  
RUE GRAND SPITIA  
14030 CRENOUVILLE~~

SGR2 VZ2 - PTC 30A - 2016023010 - 0617



RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8746 5



AF 36647(22)LE RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICULTURE  
A PLACE GILBERTA BP 20520  
14035 CRENOUVILLE

présenté / Avisé le :  
distribué le :  
Le destinataire  
Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*Signature*  
*(Préciser Nom et Prénom si mandataire)*  
*Signature Facteur\**



En provenance de :

~~M Sylvie VANDECAWDELHE -  
 épouse A. GUT  
 2 RUE DE BOULLEUSE  
 14740 S MANVIEU NORMANDE~~

SERV. VZ - PFC 304 - 2018051012 - 1117

Présenté / Avisé le : 22/05/14  
 Distribué le :

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNIP/Permis de conduire

Autre : .....

*Signature*  
 (Préciser Nom et Prénom  
 et mandataire)

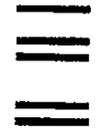
\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*M*



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de FAR : **AR 1A 148 676 7357 4**



AF 36683(13)EP.R)613 Renvoyer à **FRAB**

CONSEIL DE PART. RENTHE  
 DGR. AE SERVICE AGRICOLE ET INCI  
 1 PLACE GABRIEL LA BÉP. 0520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~AF 36698(23) EP-RD 613~~  
~~6 RUE SEPT~~  
~~75015 PARIS~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR: AR 1A 147 095 8748 9



AF 36698(23) EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 27/12/18  
 Distribué le :  
 Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
 Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AR SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

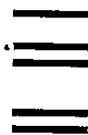
M



En provenance de :  
~~AF 36698(23) EP-RD 613~~  
~~5337 RUE DE LA VILLE~~  
~~52200 NURY 502~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR: AR 1A 147 095 8750 2

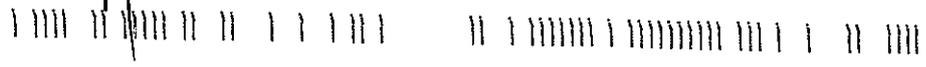


AF 36698(23) EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 21/12/18  
 Distribué le :  
 Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
 Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AR SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

M



En provenance de :  
~~AF 36698(23) EP-RD 613~~  
~~8 RUE SEPT~~  
~~52200 NURY 502~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION  
 Numéro de l'AR: AR 1A 147 095 8754 0

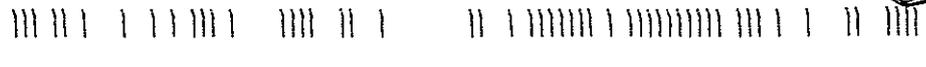


AF 36698(23) EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 29/12/18  
 Distribué le : 22/12/18  
 Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
 Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AR SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

M



En provenance de :  
~~11 RUE DE LA POSTE, NOYON~~  
 11 RUE DE LA POSTE  
 60500 CHANTILLY

Présenté / Avisé le : 24/10/10  
 Distribué le : 27/10/10

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE  
 Numéro de l'AR : **RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 147 095 8770 0**

AF 36699(24)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB  
 CONSEIL DEPARTEMENT  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~11 RUE DE LA POSTE, NOYON~~  
 11 RUE DE LA POSTE  
 60500 CHANTILLY

Présenté / Avisé le : 27/10/10  
 Distribué le : 27/10/10

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE  
 Numéro de l'AR : **RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 147 095 8745 8**

AF 36700(25)EP-ARD 613 Renvoyer à FRAB  
 CONSEIL DEPART  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~11 RUE DE LA POSTE, NOYON~~  
 11 RUE DE LA POSTE  
 60500 CHANTILLY

Présenté / Avisé le : 22/10/10  
 Distribué le : 22/10/10

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
 Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE  
 Numéro de l'AR : **RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 147 095 8744 1**

AF 36700(25)EP-ARD 613 Renvoyer à FRAB  
 CONSEIL DEPART  
 DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :  
~~ANTONIO CAPIER  
24 RUE SAINT MARTIN  
44250 VANDON~~

SGR2 VZ2 - PFC 30A - 20160631010 - 0617



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8742 7

Numéro de l'AR :



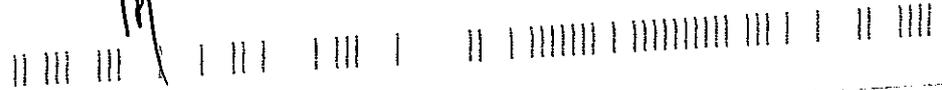
LA POSTE 21618A 24-095 18 FRANCE FRAB

Présent / Avisé le :  
Distribué le :  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Signature  
(Précisez Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
44035 CAEN CDEX 1



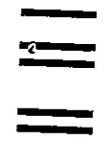
En provenance de :  
~~ANTONIO CAPIER  
24 RUE SAINT MARTIN  
44250 VANDON~~

SGR2 VZ2 - PFC 30A - 20160631010 - 0617



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8740 3

Numéro de l'AR :



AF 36700(25)EP. RD 643 Renvoyer à FRAB

Présent / Avisé le :  
Distribué le : 22/09/18  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Signature  
(Précisez Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
44035 CAEN CDEX 1



En provenance de :  
~~ANTONIO CAPIER  
24 RUE SAINT MARTIN  
44250 VANDON~~

SGR2 VZ2 - PFC 30A - 20160631010 - 0617



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8739 7

Numéro de l'AR :



AF 36700(25)EP. RD 643 Renvoyer à FRAB

Présent / Avisé le : 27/09/18  
Distribué le : 22/09/18  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Signature  
(Précisez Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AC SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
44035 CAEN CDEX 1



En provenance de : ~~SAFER~~

23 RUE ...

147 ...

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGRZ VZ2 - PTC 30A - 20160237010 - 10617

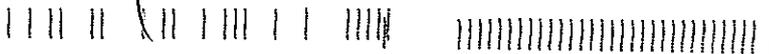
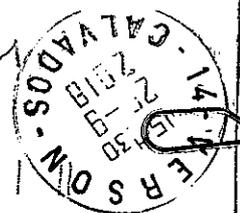


RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8738 0



AF 3070 (25) (P-RD) 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCTION  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de : ~~SAFER~~

1 RUE RECTEUR SAURE

14000 CAEN

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGRZ VZ2 - PTC 30A - 20160237012 - 11117

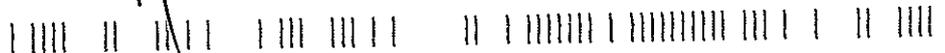


RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 148 676 7374 1



AF 36751 (26) (P-RD) 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCTION  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de : ~~SAFER~~

2 RUE DES ACCOUCHEMENTS

14000 CAEN

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGRZ VZ2 - PTC 30A - 20160237012 - 11117



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 148 676 7373 4



AF 36752 (27) (P-RD) 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCTION  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :

~~M. FREDERIC LECERF  
CHAMBRE DES COMPTES  
14035 CAEN~~

5692 VZ2 - PTC 30A - 20160231010 - 0617

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : 20/09/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8727 4

AF 36756(31)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

En provenance de :

~~MADAME ANNE MARIE LECERF  
NÉE GILLES  
112 RUE ALEXANDRE LECERF  
14 RUE SOUS-VI  
14370 ARGENCES~~

5692 VZ2 - PTC 30A - 20160231010 - 0617

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : 1/10/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8743 4

AF 36757(32)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

En provenance de :

~~M. CLAUDE LECERF  
CHAMBRE DES COMPTES  
14 RUE DES BUIS VIAN  
14370 ARGENCES~~

5692 VZ2 - PTC 30A - 20160231010 - 0617

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : 1/10/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8725 0

AF 36757(32)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

En provenance de : ~~DISTRICT~~  
~~SPAIN BUCAR 2012.200~~  
~~S 62 103~~  
~~103 SAINT LO CEDEX~~



RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8737 3



AF 36754(23)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**DISTRICO SAS**

au capital de 99 995 085,64 Euros  
Siège Social : 67 Place Georges Pompidou  
CS 63709 - 50009 SAINT-LO CEDEX  
553 669 419 RCS COUTANCES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-DE SERVICE AGRICOLE ET FORA  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de : ~~SNEC MOBILITES~~  
~~CS 2000~~  
~~3 RUE LEON PASTEUR~~  
~~13900 SAINT DENIS~~



RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8736 6

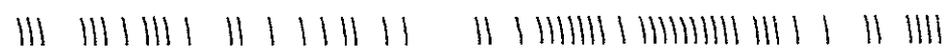


AF 36755(30)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :  
Distribué le :  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**ENVE - OPTIM-SERVICES**  
AGENCE NORD PAS DE CALAIS  
PÔLE COURRIER  
449 Avenue Willy BRANDT  
59777 EURALLIE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-DE SERVICE AGRICOLE ET FORA  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de : ~~MESAGE AGRICOLE LECCAE~~  
~~INCC LONGUEV~~  
~~CHENON DE COURIC~~  
~~14370 HOULT~~



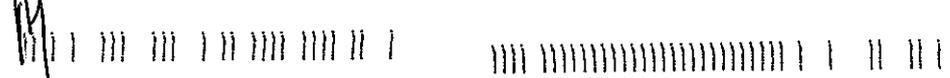
RECOMMANDE :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8728 1



AF 36756(31)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :  
Distribué le : 22 / 09 / 2012  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
CNI/Permis de conduire  
Autre :  
Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-DE SERVICE AGRICOLE ET FORA  
1 PLACE GAMBETTA  
14035 CAEN CEDEX 1



provenance de :  
~~MAIRIE AGNEA VANLERBERGUE  
14630 CAGNY~~



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8730 4



AF 36753(33)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

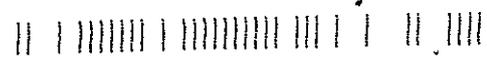
Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
(Prénoms, Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

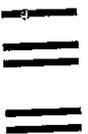
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA. AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAGNY CEDEX 1



provenance de :  
~~MAIRIE VANLERBERGUE  
2 ROUTE DE BÉLOUVILLE  
14630 CAGNY~~



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 147 095 8729 8



AF 36753(33)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 27 / 09 / 18  
Distribué le : 24 / 03 / 18  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
(Prénoms, Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

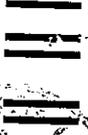
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAGNY CEDEX 1



provenance de :  
~~MAIRIE VANLERBERGUE  
25 ROUTE DE BÉLOUVILLE  
14310 BELONGREVILLE~~



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 148 676 7359 8



AF 36753(34)EP-RD 613 Renvoyer à FRAB

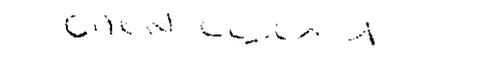
Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature  
(Prénoms, Nom et Prénom  
si mandataire)

Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA. AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAGNY CEDEX 1



En provenance de :

~~1125 RUE DE LA PAIX CAEN~~  
~~14370 CAEN CEDEX 1~~

25 ROUTE DE CAEN  
 14370 CAEN CEDEX 1

SGR2 V22 - PTC 30A - 201802631010 - 0617

Présenté / Avisé le : / /  
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*Pouves*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 148 676 7360 4



AF 36759(34)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICULTURE  
 1 PLACE GABETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :

~~1125 RUE DE LA PAIX CAEN~~  
~~14370 CAEN CEDEX 1~~

14370 CAEN CEDEX 1

SGR2 V22 - PTC 30A - 201802631010 - 0617

Présenté / Avisé le : 27 / 11 / 14  
 Distribué le : 27 / 11 / 14

Je soussigné déclare être

Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*Pouves*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 147 095 8747 2



AF 36762(37)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICULTURE  
 1 PLACE GABETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :

~~1125 RUE DE LA PAIX CAEN~~  
~~14370 CAEN CEDEX 1~~

1125 RUE DE LA PAIX  
 14370 CAEN CEDEX 1

SGR2 V22 - PTC 30A - 201802631010 - 0617

Présenté / Avisé le : 1 / 12 / 09  
 Distribué le : 1 / 12 / 09

Je soussigné déclare être

Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
 (Précisez Nom et Prénom si mandataire)  
*Pouves*

CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 147 095 8760 1



AF 36764(39)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DGA-AE SERVICE AGRICULTURE  
 1 PLACE GABETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1



provenance de: ~~MONSIEUR CHRISTIAN LAUNAY~~  
~~19 ROUTE D'ARONCES~~  
~~14370 VIMONT~~

SGR2 VZ - PFC 30A - 20180251011 - 0917

Présenté / Avisé le: 22/9/18  
 Distribué le: 22/9/18

Le soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

*Signature*  
 (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

CNI/Permis de conduire  
 Autre: .....

*Signature Facteur\**

\*Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*M*



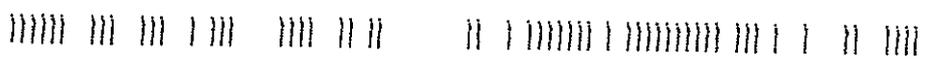
**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 147 855 9649 8**



AF 36765(40)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CÉDEX 1



provenance de: ~~MONSIEUR LUC GERVAIS~~  
~~19 AVE NOUVE~~  
~~10340 LL HAM~~

SGR2 VZ - PFC 30A - 20180251012 - 1117

Présenté / Avisé le: 22/9/18  
 Distribué le: 22/9/18

Le soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

*Signature*  
 (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

CNI/Permis de conduire  
 Autre: .....

*Signature Facteur\**

\*Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*M*



**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 148 676 7367 3**



AF 36690(45)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CÉDEX 1



provenance de: ~~MONSIEUR LUC GERVAIS~~  
~~103 B RUE DE LA FONTAINE~~  
~~14380 COLLEVILLE MONTGOMERY~~

SGR2 VZ - PFC 30A - 20180251012 - 1117

Présenté / Avisé le: 22/9/18  
 Distribué le: 22/9/18

Le soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

*Signature*  
 (Préciser Nom et Prénom si mandataire)

CNI/Permis de conduire  
 Autre: .....

*Signature Facteur\**

\*Facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*M*



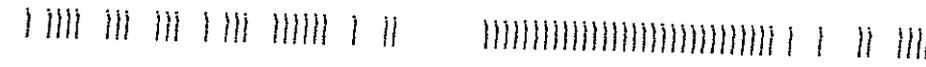
**RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR: **AR 1A 148 676 7368 0**



AF 36690(45)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CÉDEX 1



Provenance de : ~~14370 AGENCES~~

Présenté / Avisé le : 25/09/18

Distribué le : 25/09/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE

Numéro de l'AR: **AR 1A 148 676 7363 5**

AF 36683 (14) CP RD 613 Renvoyer à

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DGA - AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE

1 PLACE GAUSMITH AB 20520

14035 CHEN CDEX 1

FRAB

25

Provenance de : ~~14370 AGENCES~~

Présenté / Avisé le : 25/09/18

Distribué le : 25/09/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE

Numéro de l'AR: **AR 1A 148 676 7366 6**

AF 36683 (14) CP RD 613 Renvoyer à

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DGA - AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE

1 PLACE GAUSMITH AB 20520

14035 CHEN CDEX 1

FRAB

25

Provenance de : ~~7 RUE DE LA GRIVE 50220 PONTAUBAULT~~

Présenté / Avisé le : 28/09/18

Distribué le : 28/09/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

M

**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE

Numéro de l'AR: **AR 1A 148 676 7356 7**

AF 36688 (13) CP RD 613 Renvoyer à

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DGA - AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE

1 PLACE GAUSMITH AB 20520

14035 CHEN CDEX 1

FRAB

En provenance de :

~~11 BRIGITTE VANDECANDELALACNE  
RUE DES ...  
14740 ST MARVEDU NORREY~~

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précédz Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE  
Numéro de l'AR : **AR 1A 148 676 7351 2**

FRANCEFRAB

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP20520  
14035 CAEN CEDEX 1



M

En provenance de :

~~11 BRIGITTE VANDECANDELALACNE  
EPOUSE ANBOT  
LE HAUT JUVIGNY  
ROUTE DE VENDE  
14750 JUVIGNY SUR SÈVRES~~

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : 22/02/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précédz Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

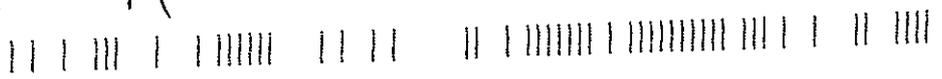
\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE  
Numéro de l'AR : **AR 1A 148 676 7350 5**

FRAB

AF 36688(13)EP-RD 613 Renvoyer à  
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP20520  
14035 CAEN CEDEX 1



M

En provenance de :

~~11 BRIGITTE VANDECANDELALACNE  
16 RUE DE LA ...  
14740 DECOVILLE~~

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : 25/02/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précédz Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE  
Numéro de l'AR : **AR 1A 148 676 7361 1**

FRAB

AF 36687(17)EP-RD 613 Renvoyer à  
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICULTURE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP20520  
14035 CAEN CEDEX 1

M

En provenance de : ~~14740 ST HANVIEU NORMANDE~~

présenté / Avisé le : 22/10/11

distribué le : 24/10/11

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Facteur attesté par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



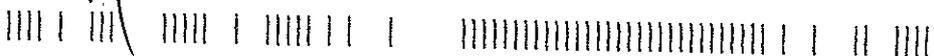
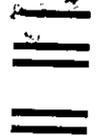
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 148 676 7358 1



AF 36416(1)EP-AD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CIDEX 1



En provenance de : ~~14740 ST HANVIEU NORMANDE~~

présenté / Avisé le : 22/10/11

distribué le : 24/10/11

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Facteur attesté par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



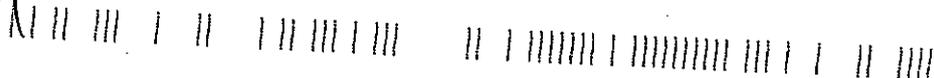
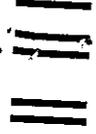
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 148 676 7355 0



AF 36688(13)EP-AD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CIDEX 1



En provenance de : ~~14740 ST HANVIEU NORMANDE~~

Présenté / Avisé le : 22/10/11

Distribué le : 24/10/11

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Facteur attesté par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



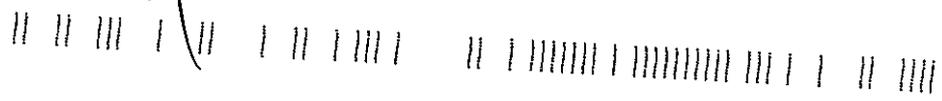
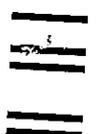
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR: AR 1A 148 676 7352 9



AF 36688(13)EP-AD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CIDEX 1



Provenance de :  
~~LA POSTE~~  
~~2005~~  
~~1145 BY~~  
~~840 BELLEVILLE~~

Remis / Avisé le : 25/09/18  
Remis le : 25/09/18  
Rue de la République  
43000  
Belleville

Rue de la République 43000 Belleville	Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)
NI/Permis de conduire Titre : .....	Signature Facteur*

leur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 148 676 7362 8



AF 36687(11)EP.RD 612 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA- AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



Provenance de :  
~~LA POSTE~~  
~~2005~~  
~~1145 BY~~  
~~840 BELLEVILLE~~

Remis / Avisé le : 27/09/18  
Remis le : 26/09/18  
Rue de la République  
43000  
Belleville

Rue de la République 43000 Belleville	Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)
NI/Permis de conduire Titre : .....	Signature Facteur*

leur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

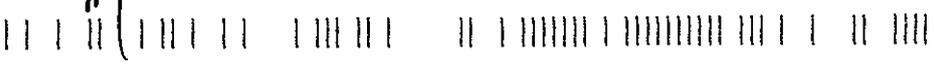


RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 148 676 7369 7



AF 36686(11)EP.RD 612 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA- AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



Provenance de :  
~~LA POSTE~~  
~~2005~~  
~~1145 BY~~  
~~840 BELLEVILLE~~

Remis / Avisé le : 27/09/18  
Remis le : 26/09/18  
Rue de la République  
43000  
Belleville

Rue de la République 43000 Belleville	Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire) EMES Marcel
NI/Permis de conduire Titre : .....	Signature Facteur*

leur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

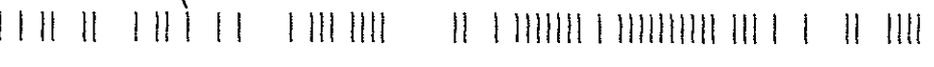


RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 148 676 7370 3



AF 36686(11)EP.RD 613 Renvoyer à FRAB

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA- AE SERVICE AGRICOLE ET PÊCHERIE  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



En provenance de :

~~M. ERIC WILLAERT~~  
~~13 RUE DU NEUF JUILLET~~  
~~14540 SOLIERS~~

Présenté / Avisé le : 22/9/18  
Distribué le : 24/9/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précisez Nom et Prénom / mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



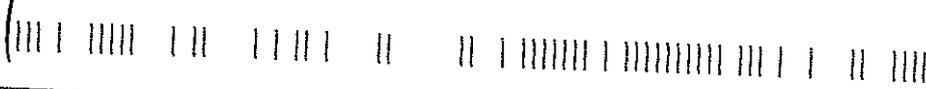
RECOMMANDÉ :  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 147 095 8721 2**



AF 36684(9)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

M



En provenance de :

~~M. STEVEN WILLAERT~~  
~~13 RUE DU NEUF JUILLET~~  
~~14540 SOLIERS~~

Présenté / Avisé le : 28/09/18  
Distribué le : 28/09/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature (Précisez Nom et Prénom / mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ :  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 147 095 8722 9**



AF 36684(9)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

M



En provenance de :

~~M. YVES ROCHER~~  
~~11 B CHENNE DE BENEAUVILLE~~  
~~14370 VIMONT~~

Présenté / Avisé le : 27/11/18  
Distribué le : 27/11/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

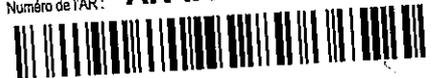
Signature (Précisez Nom et Prénom / mandataire)

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



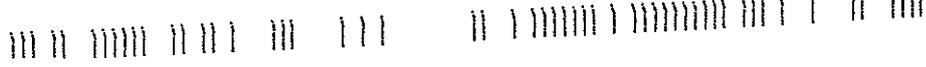
RECOMMANDÉ :  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 147 095 8723 6**



AF 36140(6)EP-RD 613 Renvoyer à **FRAB**

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
 DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
 1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
 14035 CAEN CEDEX 1

M



Provenance de : ~~ADAMC, ELISABETH ROCHER  
VEVE PIGOUT  
A B CHEMIN DE BENEUVILLE  
370 VIMONT~~

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_  
Distribué le : \_\_\_\_\_

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : \_\_\_\_\_

Signature (Précédz le Nom et Prénom si mandataire)

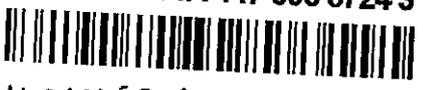
Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

5592 VZ - PFC 30A - 201602631010 - 0647

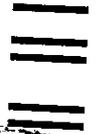


RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8724 3

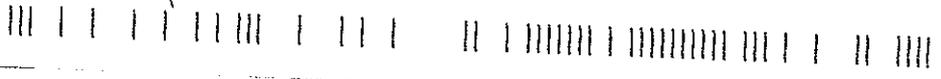


AF 36A40(6)EP-RD 613

Renvoyer à FRAB



CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



Provenance de : ~~SI PASCAL HARVEL  
L'IMPASSE DE LA STATION  
L'ANTHONY  
35420 CHEBRAJEAN~~

Présenté / Avisé le : 22/10/18  
Distribué le : 22/10/18

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : \_\_\_\_\_

Signature (Précédz le Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur\*

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

5592 VZ - PFC 30A - 201602631010 - 0647



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 147 095 8731 1



AF 35312(1)EP-RD 613

Renvoyer à FRAB



CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1



pression historique du pli



## Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Localisation	Statut
1A14709587557 ▼	Lettre Recommandée AR	24/09/2018	14	Distribué

24/09/2018  
Distribué  
ARGENCES PDC1  
(14)



### Détails de l'acheminement

Le courrier a été remis contre signature du destinataire (ou de son représentant dûment mandaté).

- le 24/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En attente de seconde présentation à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 21/09/2018 Pris en charge à CAEN GAMBETTA PDC1 (14).

M

**Destinataire**

Monsieur HERVE STEVENIN  
LA FERME DU CHATEAU  
1370 VIMONT

**vantages du service suivi :**  
pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**Jus d'accès direct à l'information de distribution :**  
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (€ TTC + prix d'un SMS).  
Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).  
téléphone :  
les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;  
indépendamment de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) ;  
indépendamment de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 24/09/18  
Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

**LA POSTE**

Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8755 7

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

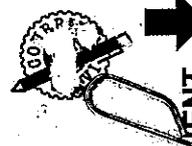
AF 35468(3)EP-AD 613 Expéditeur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14 635 CAEN CEDEX 1

Conservez ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

NEUTRE EN CO<sub>2</sub>  
laposte.fr/neutralitecarbone



M

PREUVE DE DÉPÔT

pression historique du pli



## Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Localisation	Statut
1A14709587564 ▼	Lettre Recommandée AR	24/09/2018	14	Distribué

24/09/2018  
Distribué  
ARGENCES PDC1  
(14)



### Détails de l'acheminement

Le courrier a été remis contre signature du destinataire (ou de son représentant dûment mandaté).

- le 24/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En attente de seconde présentation à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 21/09/2018 Pris en charge à CAEN GAMBETTA PDC1 (14).

**Destinataire**  
SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DE VIGNON  
PRÉSENTÉE PAR  
HERVE STEVENIN  
A FERME DU CHATEAU  
370 VIGNON



Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8756 4

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



AE 36760(35)ER-AD 613 Expéditeur

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA. AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14 035 CAEN CEDEX 1

Série VZ - PTC 8A - 201609310 - 0617

**Avantages du service suivi :**  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**Des d'accès direct à l'information de distribution :**  
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (€ TTC + prix d'un SMS).  
Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
téléphone :  
- les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
- du vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
- les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :  
- du vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



Date : 24/09/18  
Prix :  
CRBT :  
Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER DANS LE COURRIER



## Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Localisation	Statut
1A14709587526 ▼	Lettre Recommandée AR	24/09/2018	14	Distribué

24/09/2018  
Distribué  
ARGENCES PDC1  
(14)



M

### Détails de l'acheminement

Le courrier a été remis contre signature du destinataire (ou de son représentant dûment mandaté).

- le 24/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En attente de seconde présentation à ARGENCES PDC1 (14).
- le 22/09/2018 En cours de traitement à ARGENCES PDC1 (14).
- le 21/09/2018 Pris en charge à CAEN GAMBETTA PDC1 (14).

**Destinataire**  
Monsieur HERVE STEVENIN  
LA FERME DU CHATEAU  
VIMONT



Numéro de l'envoi: 1A 147 095 8752 6



## RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

AF 36698(23)EP RD 613 Expéditeur  
CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

M

**avantages du service suivi :**  
vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS).  
par Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
par téléphone :  
pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :  
lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 21 / 09 / 18  
Prix :  
CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservé ce pli, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT

**Destinataire**

SYLVIE VANDECANDELIERE  
EPOUSE ANGOT

RUE DE BOULLESSE  
1740 ST HANVIEU NORREY

**avantages du service suivi :**  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 35 € TTC + prix d'un SMS).  
 par Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
 lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :  
 lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 21/03/18      Prix :      CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

 LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 148 676 7357 4

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



AF 36688 (13) EP RD 613      Expéditeur

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

NEUTRE en CO<sub>2</sub>  
laposte.fr/neutralitecarbone

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT

**Destinataire**

MONSIEUR BENE LETENTAC  
MUR APP 85 BITE ESC 7

RUE DE S ROSIERS  
14000 CAEN

**avantages du service suivi :**  
 vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
**codes d'accès direct à l'information de distribution :**  
 par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 35 € TTC + prix d'un SMS).  
 par Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).  
 par téléphone :  
 pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
 lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
 pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :  
 lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 21/03/18      Prix :      CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

 LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 148 676 7371 0

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



AF 36685 (10) EP RD 613      Expéditeur

CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DGA AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

NEUTRE en CO<sub>2</sub>  
laposte.fr/neutralitecarbone

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT

## **BLANC Jean-Marc**

---

**De:** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé:** jeudi 27 septembre 2018 18:35  
**À:** 'denisveronique60500@gmail.com'  
**Objet:** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Pièces jointes:**  Courrier Véronique DENIS signé.pdf; Courrier Christian DENIS signé.pdf; Arrêté d'enquête parcellaire du 20 09 2018.pdf; ANNEXE BELLENGREVILLE.doc

Madame DENIS,

Lors de notre échange de tout à l'heure, vous m'avez indiqué que suite au décès de votre mère intervenu en 2018, votre frère Monsieur Christian DENIS domicilié 5 rue Bergerette à BEAUVAIS et vous-même étiez désormais propriétaires de la parcelle située à BELLENGREVILLE et cadastrée ZC n° 38.

Dans ce cadre, je vous adresse le courrier d'avis d'enquête parcellaire vous concernant ainsi que celui concernant votre frère, étant précisé que vous avez réceptionné, le 24 septembre dernier, le courrier destiné à votre mère.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire suivre par messagerie aujourd'hui à votre frère le courrier lui étant destiné. Je vous saurais également gré de bien vouloir me transmettre par courriel la copie de cet envoi.

Je vous en remercie par avance.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

### **JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

## **BLANC Jean-Marc**

---

**De:** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé:** lundi 1 octobre 2018 17:14  
**À:** 'porcq@notaires.fr'  
**Objet:** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Pièces jointes:** Courrier Véronique DENIS signé.pdf; Courrier Christian DENIS signé.pdf; Arrêté d'enquête parcellaire du 20 09 2018.pdf; ANNEXE BELLENGREVILLE.doc

Bonjour Maître,

Vous trouverez ci-joint une copie du courriel adressé à l'instant à Monsieur Christian DENIS et à Madame Véronique DENIS.

Cordialement.

### **JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

---

**De :** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé :** lundi 1 octobre 2018 17:05  
**À :** 'h-c-denis@wanadoo.fr'  
**Cc :** 'denisveronique60500@gmail.com';  
**Objet :** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Importance :** Haute

Monsieur DENIS,

Comme suite à mes échanges avec votre sœur Mme Véronique DENIS et vous-même, j'ai bien noté que la succession de votre mère Mme Michèle NORMAND épouse DENIS décédée en 2018 devrait être effective dans le courant de l'automne 2018. Dans ce cadre votre sœur et vous-même deviendriez propriétaires de la parcelle située à BELLENGREVILLE et cadastrée ZC n° 38.

En conséquence, je vous adresse les copies des courriers d'avis d'enquête parcellaire vous concernant votre sœur et vous-même (Courriers adressés à votre sœur, par courriel le 27 septembre dernier), étant précisé que celle-ci a réceptionné, le 24 septembre dernier, le courrier destiné à votre mère.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**JEAN-MARC BLANC**

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Madame Anne-Marie ENEE  
Route d'Argences

14370 VIMONT

**L.R. A.R. 1A 147 855 9650 4**

N/Réf : AF n° 36785 (40) – JMB

Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

<p>Destinataire MADAME ANNE-MARIE ENEE ROUTE D'ARGENCES 14370 VIMONT</p>		<p>LA POSTE RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</p>	<p>Numéro de l'envoi : 1A 147 855 9650 4</p>
<p>Expéditeur AF 36785 (40) EP - RD 613 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1</p>		<p>Expéditeur</p>	
<p>Conservation de l'original sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr</p>			
<p>avantages du service suivi : - vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. - modes d'accès direct à l'information de distribution : - par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). - sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). - par téléphone : - pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.</p>		<p>NEUTRE en CO<sub>2</sub> laposte.fr/neutralitecarbone</p>	
<p>Date : 21/09/18</p>		<p>Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez <a href="http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier">www.laposte.fr/boutiqueducourrier</a></p>	
<p>Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/></p>		<p>à valoir du mercredi 10 octobre 2018 à 17h30.</p>	

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE  
DOMAINE DE VIMONT  
Le Bourg  
14370 VIMONT

**L.R. A.R. 1A 147 095 8758 8**

N/Réf : AF n° 36763 (38) – JMB

**Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet routier cité en objet, une enquête parcellaire a été conduite

<p><b>Destinataire</b></p> <p>GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE DE VIMONT</p> <p>LE BOURG 370 VIMONT</p>	<p style="text-align: right;">Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8758 8</p> <p style="text-align: center;"><b>LA POSTE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b></p> <p style="text-align: center;">AF 36763(38)E RD 613</p> <p style="text-align: right;"><b>Expéditeur</b></p> <p style="text-align: center;">CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA.AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 - PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1</p> <p style="text-align: center;"><small>Conservez ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a></small></p> <p style="text-align: right;"><b>NEUTRE</b> en <b>CO<sub>2</sub></b></p>
<p>Avantages du service suivi : - vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. - l'accès direct à l'information de distribution : SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (€ TTC + prix d'un SMS). Internet : <a href="http://www.laposte.fr">www.laposte.fr</a> (consultation gratuite hors coût de connexion). téléphone : - les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : ndi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mm à partir d'un téléphone fixe) : ndi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.</p>	
<p>Date : <u>21/09/18</u>      Prix :      CRBT :</p>	
<p>Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/></p>	

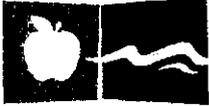
Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Calvados



LE DÉPARTEMENT

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

CAEN, le 21 septembre 2018

Monsieur Jean-François HILLION  
26 rue du Chaudron

37100 TOURS

**L.R. A.R. 1A 147 095 8759 5**

N/Réf : AF n° 36761 (36) – JMB

Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

<b>Destinataire</b> M. JEAN-FRANÇOIS HILLION 26 RUE DU CHAUDRON 37100 TOURS		 LA POSTE	Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8759 5	
<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>		AF 36761 (36) EP - RD 613		
<b>Expéditeur</b> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1		M		
<b>avantages du service suivi :</b> Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. <b>Accès direct à l'information de distribution :</b> SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS). Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.		Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr		
Date : 21/09/18	Prix : CRBT :	NEUTRE en CO <sub>2</sub> laposte.fr/neutralitecarbone		
Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/>		Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez <a href="http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier">www.laposte.fr/boutiqueducourrier</a>		

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Direction domanialités et planification territoriale - Adresse postale : BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1

Service agricole et foncier - 1, place Gambetta - CAEN

Tel : 02 31 57 15 58

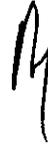
PREUVE DE DÉPÔT

## **BLANC Jean-Marc**

---

**De:** Theophile LECERF <theophile.lecerf@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 2 octobre 2018 09:20  
**À:** BLANC Jean-Marc  
**Objet:** Re :TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation

Bonjour Mr Blanc,  
Merci de votre envoi. Mon frère m avez bien fait part de cette enquête.  
Excellente journée  
Cordialement  
Theophile Lecerf  
06 42 39 60 73



Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Le mar., oct. 2, 2018 à 9:13, BLANC Jean-Marc  
<[Jean-Marc.BLANC@calvados.fr](mailto:Jean-Marc.BLANC@calvados.fr)> a écrit :

Bonjour Messieurs,

Comme suite à mes récents échanges avec votre frère Alexandre LECERF, j'ai bien noté que la succession de vos parents, Monsieur Claude LECERF et Madame Anne-Marie LECERF née MEZERAY, était en cours et que votre frère et vous-même deviendriez propriétaires des parcelles situées à ARGENCES et cadastrées AM 8 et AM 9. J'ai également noté que votre frère avait réceptionné hier les courriers destinés à vos parents (copies ci-jointes).

Cordialement.

**JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement

Direction Domanialité et Planification Territoriale

Service Agricole et Foncier

Chef de projet affaires foncières

1 place Gambetta BP 20520

14035 Caen cedex 1

Tél 02 31 57 10 29

**Por** 06 74 57 74 73

**Fax** 02 31 57 15 99

**Mél.** [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

---

**De :** BLANC Jean-Marc

**Envoyé :** lundi 1 octobre 2018 18:06

**À :** 'agri-val-es-dunes@orange.fr'

**Cc :** 'vincent.rizotto@notaires.fr'

**Objet :** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

**Importance :** Haute

Monsieur LECERF,

Comme suite à nos échanges, j'ai bien noté que la succession de vos parents, Monsieur Claude LECERF et Madame Anne-Marie LECERF née MEZERAY, était en cours et que vos frères Frédéric et Théophile LECERF et vous-même deviendriez propriétaires des parcelles situées à ARGENCES et cadastrées AM 8 et AM 9. J'ai également noté que vous aviez réceptionné aujourd'hui les courriers destinés à vos parents (copies ci-jointes).

Dans ce cadre, Je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre les coordonnées de vos frères (adresse, adresse mail et téléphone).

Je vous en remercie par avance.

Cordialement.

**JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement

Direction Domanialité et Planification Territoriale

Service Agricole et Foncier

Chef de projet affaires foncières

1 place Gambetta BP 20520

14035 Caen cedex 1

Tél 02 31 57 10 29

Por 06 74 57 74 73

Fax 02 31 57 15 99

Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)



\*\*\*\*\*  
« Cette transmission contient des informations confidentielles et/ou personnelles appartenant au conseil départemental du Calvados pour être utilisées exclusivement par le destinataire. Toute utilisation, reproduction, publication, diffusion en l'état ou partiellement par une autre personne que le destinataire est interdite, sauf autorisation expresse du conseil départemental du Calvados. En cas d'erreur de transmission, merci de détruire le(s) document(s) reçu(s). Le conseil départemental du Calvados n'est pas responsable des virus, altérations, falsifications.  
Droits réservés - conseil départemental du Calvados».  
\*\*\*\*\*

## BLANC Jean-Marc

---

**De:** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé:** mardi 2 octobre 2018 09:13  
**À:** 'armelle.lecerf27@hotmail.fr'; 'theophile.lecerf@yahoo.fr'  
**Cc:** 'vincent.rizzotto@notaires.fr'  
**Objet:** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Pièces jointes:** Copie courrier Anne-Marie LECERF née MEZERAY.pdf; Copie courrier Claude LECERF.pdf; Arrêté d'enquête parcellaire du 20 09 2018.pdf; ANNEXE Argences.doc  
**Importance:** Haute

Bonjour Messieurs,

Comme suite à mes récents échanges avec votre frère Alexandre LECERF, j'ai bien noté que la succession de vos parents, Monsieur Claude LECERF et Madame Anne-Marie LECERF née MEZERAY, était en cours et que votre frère et vous-même deviendriez propriétaires des parcelles situées à ARGENCES et cadastrées AM 8 et AM 9. J'ai également noté que votre frère avait réceptionné hier les courriers destinés à vos parents (copies ci-jointes).

Cordialement.

### JEAN-MARC BLANC

DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

---

**De :** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé :** lundi 1 octobre 2018 18:06  
**À :** 'agri-val-es-dunes@orange.fr'  
**Cc :** 'vincent.rizotto@notaires.fr'  
**Objet :** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Importance :** Haute

Monsieur LECERF,

Comme suite à nos échanges, j'ai bien noté que la succession de vos parents, Monsieur Claude LECERF et Madame Anne-Marie LECERF née MEZERAY, était en cours et que vos frères Frédéric et Théophile LECERF et vous-même deviendriez propriétaires des parcelles situées à ARGENCES et cadastrées AM 8 et AM 9. J'ai également noté que vous aviez réceptionné aujourd'hui les courriers destinés à vos parents (copies ci-jointes).

Dans ce cadre, Je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre les coordonnées de vos frères (adresse, adresse mail et téléphone).

Je vous en remercie par avance.

Cordialement.

**JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement

Direction Domanialité et Planification Territoriale

Service Agricole et Foncier

Chef de projet affaires foncières

1 place Gambetta BP 20520

14035 Caen cedex 1

Tél 02 31 57 10 29

Por 06 74 57 74 73

Fax 02 31 57 15 99

Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

## BLANC Jean-Marc

---

**De:** agri-val-es-dunes <agri-val-es-dunes@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 2 octobre 2018 08:12  
**À:** BLANC Jean-Marc  
**Objet:** Re: TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

Bonjour M blanc,  
Ci joint les coordonnées de mes frères.



Frédéric lecerf au 06.10.75.93.28  
[Armelle.lecerf27@Hotmail.Fr](mailto:Armelle.lecerf27@Hotmail.Fr)

Theophile lecerf au 06.42.39.60.73  
[Theophile.lecerf@yahoo.fr](mailto:Theophile.lecerf@yahoo.fr)

Bonne réception  
A.lecerf

Envoyé de mon Galaxy S7 Orange

----- Message d'origine -----

De : BLANC Jean-Marc <[Jean-Marc.BLANC@calvados.fr](mailto:Jean-Marc.BLANC@calvados.fr)>

Date : 01/10/2018 18:06 (GMT+01:00)

À : 'agri-val-es-dunes@orange.fr'

Cc : 'vincent.rizotto@notaires.fr'

Objet : TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

Monsieur LECERF,

Comme suite à nos échanges, j'ai bien noté que la succession de vos parents, Monsieur Claude LECERF et Madame Anne-Marie LECERF née MEZERAY, était en cours et que vos frères Frédéric et Théophile LECERF et vous-même deviendriez propriétaires des parcelles situées à ARGENCES et cadastrées AM 8 et AM 9. J'ai également noté que vous aviez réceptionné aujourd'hui les courriers destinés à vos parents (copies ci-jointes).

Dans ce cadre, Je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre les coordonnées de vos frères (adresse, adresse mail et téléphone).

Je vous en remercie par avance.

Cordialement.

**JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement

Direction Domanialité et Planification Territoriale

Service Agricole et Foncier

Chef de projet affaires foncières

1 place Gambetta BP 20520

14035 Caen cedex 1

**Tél** 02 31 57 10 29

**Por** 06 74 57 74 73

**Fax** 02 31 57 15 99

**Mél.** [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mél : jean-marc.blanc@calvados.fr

Monsieur Benoît MARIE  
Route d'Argences  
14670 SAINT PAIR

**L.R. A.R. 1A 148 676 7375 8**

N/Réf : AF n° 26753 (28) – JMB

Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet

<p><b>Destinataire</b></p> <p>MONSIEUR BENOIT MARIE</p> <p>ROUTE D'ARGENCES 14670 SAINT PAIR</p> <p><b>avantages du service suivi :</b> - vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. <b>Accès direct à l'information de distribution :</b> - par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,15 € TTC + prix d'un SMS). - par Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). - par téléphone : - pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: right;">Numéro de l'envoi : 1A 148 676 7375 8</p> <p style="text-align: center;"><b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b></p> <p style="text-align: center;">AF 26753(28)EP-RD 613</p> <p style="text-align: right;">Expéditeur</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA - AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1</p> <p style="text-align: center;"><small>Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr</small></p> <p style="text-align: right;"><b>NEUTRE en CO<sub>2</sub></b> <small>laposte.fr/neutralitecarbone</small></p> <p style="text-align: center;">Pensez également à la <b>Lettre recommandée en ligne</b>, consultez <a href="http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier">www.laposte.fr/boutiqueducourrier</a></p>
<p>Date : 21/09/18</p> <p>Prix : CRBT :</p> <p>Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/></p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PREUVE DE DÉPÔT</p>

**Je vous informe que cette enquête parcellaire se déroulera du mercredi 10 octobre 2018 à 17h00 au vendredi 26 octobre 2018 à 17h30.**

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

## **BLANC Jean-Marc**

---

**De:** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé:** jeudi 27 septembre 2018 18:35  
**À:** 'denisveronique60500@gmail.com'  
**Objet:** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Pièces jointes:**  Courrier Véronique DENIS signé.pdf; Courrier Christian DENIS signé.pdf; Arrêté d'enquête parcellaire du 20 09 2018.pdf; ANNEXE BELLENGREVILLE.doc

Madame DENIS,

Lors de notre échange de tout à l'heure, vous m'avez indiqué que suite au décès de votre mère intervenu en 2018, votre frère Monsieur Christian DENIS domicilié 5 rue Bergerette à BEAUVAIS et vous-même étiez désormais propriétaires de la parcelle située à BELLENGREVILLE et cadastrée ZC n° 38.

Dans ce cadre, je vous adresse le courrier d'avis d'enquête parcellaire vous concernant ainsi que celui concernant votre frère, étant précisé que vous avez réceptionné, le 24 septembre dernier, le courrier destiné à votre mère.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire suivre par messagerie aujourd'hui à votre frère le courrier lui étant destiné. Je vous saurais également gré de bien vouloir me transmettre par courriel la copie de cet envoi.

Je vous en remercie par avance.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

### **JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Madame Laurence MARATON, née CAFIER  
162 résidence Vallée  
14220 CROISILLES

**L.R. A.R. 1A 147 095 8741 0**

N/Réf : AF n° 36700 (25) – JMB

**Objet :** Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

<p><b>Destinataire</b></p> <p>MADAME LAURENCE MARATON née CAFIER 162 RESIDENCE VALLEE 14220 CROISILLES</p>	 <p>Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8741 0</p> <p><b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b></p>	<p><b>Expéditeur</b></p> <p>AF 36700(25)EP-RD613</p> <p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1</p>
<p><b>avantages du service suivi :</b> vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. <b>accès direct à l'information de distribution :</b> SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (35 € TTC + prix d'un SMS). Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). téléphone : pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.</p>		
<p>Date :                      Prix :                      CRBT :</p> <p style="text-align: center;">? 1 13/18</p>		
<p>Niveau de garantie :    16 € <input checked="" type="checkbox"/>    153 € <input type="checkbox"/>    458 € <input type="checkbox"/></p>		

PREUVE DE DÉPÔT

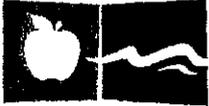
Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant toute période de la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

Calvados



LE DÉPARTEMENT

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

CAEN, le 21 septembre 2018

Madame Viviane STEVENIN, épouse  
FAYOLLES DE COURS DE CHAPTES  
1 rue de Nabonne

75007 PARIS

L.R. A.R. 1A 147 095 8753 3

N/Réf : AF n° 36698 (23) - JMB

Destinataire  
Mme VIVIANE STEVENIN  
FAYOLLES DE COURS DE CHAPTES  
RUE DE NABONNE  
75007 PARIS

LA POSTE  
Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8753 3  
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION  
AF 36698(23)EP-RD 643  
Expéditeur  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER  
1 PLACE GAMBETTA BP 20520  
14035 CAEN CEDEX 1

antages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
Accès direct à l'information de distribution :  
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (TTC + prix d'un SMS).  
Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).  
Téléphone :  
Particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
du vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.  
Professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :  
du vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : 21/09/18 Prix : CRBT :  
Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2  
laposte.fr/neutralitecarbone

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Je vous informe que cette enquête parcellaire se déroulera du mercredi 10 octobre 2018 à 17h00 au vendredi 26 octobre 2018 à 17h30.

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Direction domanialités et planification territoriale - Adresse postale : BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1

Service agricole et foncier - 1, place Gambetta - CAEN

Tel : 02 31 57 15 58

**BLANC Jean-Marc**

---

**De:** BLANC Jean-Marc  
**Envoyé:** vendredi 12 octobre 2018 09:40  
**À:** 'remi.desplebin@wanadoo.fr'  
**Objet:** TR: Enquête parcellaire relative au projet de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)  
**Pièces jointes:** Arrêté d'enquête parcellaire du 20 09 2018.pdf; ANNEXE BELLENGREVILLE.doc; M. Rémi DESPLEBIN.pdf  
**Importance:** Haute

Bonjour Monsieur DESPLEBIN,

Comme suite à notre échange d'hier, je vous transmets la copie du courrier ayant été adressé à votre ancienne adresse.

Je vous saurais gré de bien vouloir me renvoyer l'annexe ci-jointe après l'avoir complétée.

Par ailleurs, j'ai pu joindre Monsieur Marc LEBEHOT votre cousin. Il a été convenu que celui-ci remplirait l'annexe à la place de sa mère Madame Yolande PONÇON.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**JEAN-MARC BLANC**

DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC  
Chef de projet affaires foncières  
☎ 02.31.57.10.29  
Mèl : jean-marc.blanc@calvados.fr

Monsieur Rémi DESPLEBIN  
4 rue Germain LECOURTOIS  
14920 MATHIEU

**L.R. A.R. 1A 147 095 8768 7**

N/Réf : AF n° 36694 (19) – JMB

**Objet :** Avis d'enquête parcellaire concernant le projet  
de la déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT (RD 613)

<p><b>Destinataire :</b> Monsieur Rémi DESPLEBIN Rue Germain LECOURTOIS 14920 MATHIEU</p>	 LA POSTE	<p>Numéro de l'envoi : 1A 147 095 8768 7</p>	
<b>RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION</b>			
<p><b>Intégrités du service suivi :</b> Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. <b>s d'accès direct à l'information de distribution :</b> MS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 TTC + prix d'un SMS. tarnet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). <b>l'éphone :</b> particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ; du vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) ; du vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.</p>		<p><b>Expéditeur :</b> AF 36694(19)EP-RD 613 CONSEIL DÉPARTEMENTAL DGA-AE SERVICE AGRICOLE ET FONCIER 1 PLACE GAMBETTA BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1</p>	
<p>Date : 21/09/18      Prix :      CRBT :</p>		<p>Conservation de ce feuillet sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr</p>	
<p>Niveau de garantie : 16 € <input checked="" type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/></p>		<p>NEUTRE en CO<sub>2</sub> laposte.fr/neutralitecarbone</p>	

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Les observations d'enquête et le registre seront déposés pendant cette période à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies d'ARGENCES, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations seront formulées dans le registre d'enquête parcellaire établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 10 rue Léonard Gille - 14370 BELLENGREVILLE ou à l'adresse mail : deviation-bellengrevillevimont-ep@calvados.fr. Ces observations devront parvenir au plus tard le vendredi 26 octobre 2018 à 17h30. Elles seront visées et annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet du Département du Calvados à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/>.

**SNCF IMMOBILIER**  
**DIRECTION IMMOBILIERE TERRITORIALE NORD**

Pôle Synthèse Innovation Urbanisme  
Introubie Perspective - 7ème étage

449, Avenue Willy Brandt - 59777 LILLE  
TÉL. : +33 (0)3 62 13 57 28 - FAX : +33 (0)3 62 13 54 76



COURRIER ARRIVEE DGA-AD	
DGA	AGU
DGA-Adj	DGPR
26 OCT. 2018	
DESTINATAIRE	
SNCF 3378 DR/oc 2018-113	

Direction Générale adjointe aménagement et environnement  
Direction domanialités et planification territoriale  
1 Place Gambetta  
BP 20520  
14035 Caen Cedex 1

Nos réf : LL/DITN/1090/ST

Affaire suivie par Sylvie TREVAUX

Tél : 03.62.13.57.06

Objet : Avis d'enquête parcellaire concernant le projet de déviation de Bellengreville-Vimont (RD613)

RAR : 1A 154.928.1051.8

Lille le 22 octobre 2018

Monsieur,

Par courrier adressé à nos services le 15 octobre, vous nous informez du projet routier cité en objet, le périmètre d'aménagement foncier impacte des parcelles sur une partie des territoires communaux de Bellengreville, Vimont, Frénouville, Argences et Moul.

Les communes de Bellengreville, Frenouville Moul et Vimont sont traversées par la ligne n° 366 000 de Mantes la Joli à Cherbourg qui appartient au domaine public ferroviaire.

SNCF Réseau est propriétaire de plusieurs emprises concernées par cette opération, dont le détail figure ci-dessous :

Commune	Section	N° parcelle	Surface fiscale
Bellengreville	A	30	3450
Bellengreville	ZD	27	19167
Bellengreville	ZD	28	13
Bellengreville	ZI	24	12134
Moult-Chicheboville	ZB	103	7209

Il s'avère que ces emprises font parties intégrantes du domaine public ferroviaire en ce qu'elles constituent l'assise foncière des voies ferrées et des installations ferroviaires qui figurent au statut « exploité » dans le réseau ferré national.

J'attire votre attention sur le fait que la voie ferrée est toujours circulée et que les emprises objet de l'enquête parcellaire peuvent contenir des installations ferroviaires, notamment enterrées, indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité des circulations ferroviaires.

Le déplacement des limites de parcelles pourrait entraîner le transfert de nos installations sur des parcelles privées. Ce fait ne peut être admis.

Je me permets également de vous rappeler le caractère inaliénable, insaisissable et imprescriptible du domaine public ferroviaire.



C'est pourquoi la SNCF souhaite que le contour de ses parcelles ne soit pas modifié à l'issue de l'opération d'aménagement.

Je vous remercie de votre vigilance sur ces points car ils permettent notamment pour nous d'assurer la sécurité des circulations des biens et des personnes et de bien vouloir nous transmettre les conclusions de la présente enquête parcellaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Aurélie SCULFORT, Responsable du Pôle  
Synthèse Innovation et Urbanisme



Copie à la DDTM du Calvados 10 Boulevard Général Vanier, 14000 Caen



*Liberté - Égalité - Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

# **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

**FRENOUVILLE (14 287)**

**ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET  
DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE - VIMONT ET  
DU BARREAU DE LIAISON ENTRE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°613 ET LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR  
LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

# PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du 20 septembre 2018

Il sera procédé du mercredi 10 octobre 2018 au vendredi 26 octobre 2018 inclus,

à une enquête <sup>parcellaire</sup> relative au projet de réalisation de la déviation  
de la RD 613 au dist de BEUENGREVILLE-VIMONT et de la  
liaison de la RD 613 à la RD 40 au dist de VIMONT sur  
le territoire des communes d'ARGENCES, BEUENGREVILLE,  
FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

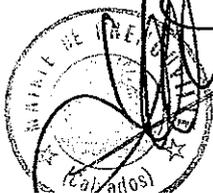
Registre 22 pages.

Registre ouvert le 10 octobre 2018



**Le Maire**

Monique PARIS



Le maire empêché,  
l'Adjoint délégué

Alain PORQUET

**Le Commissaire Enquêteur**

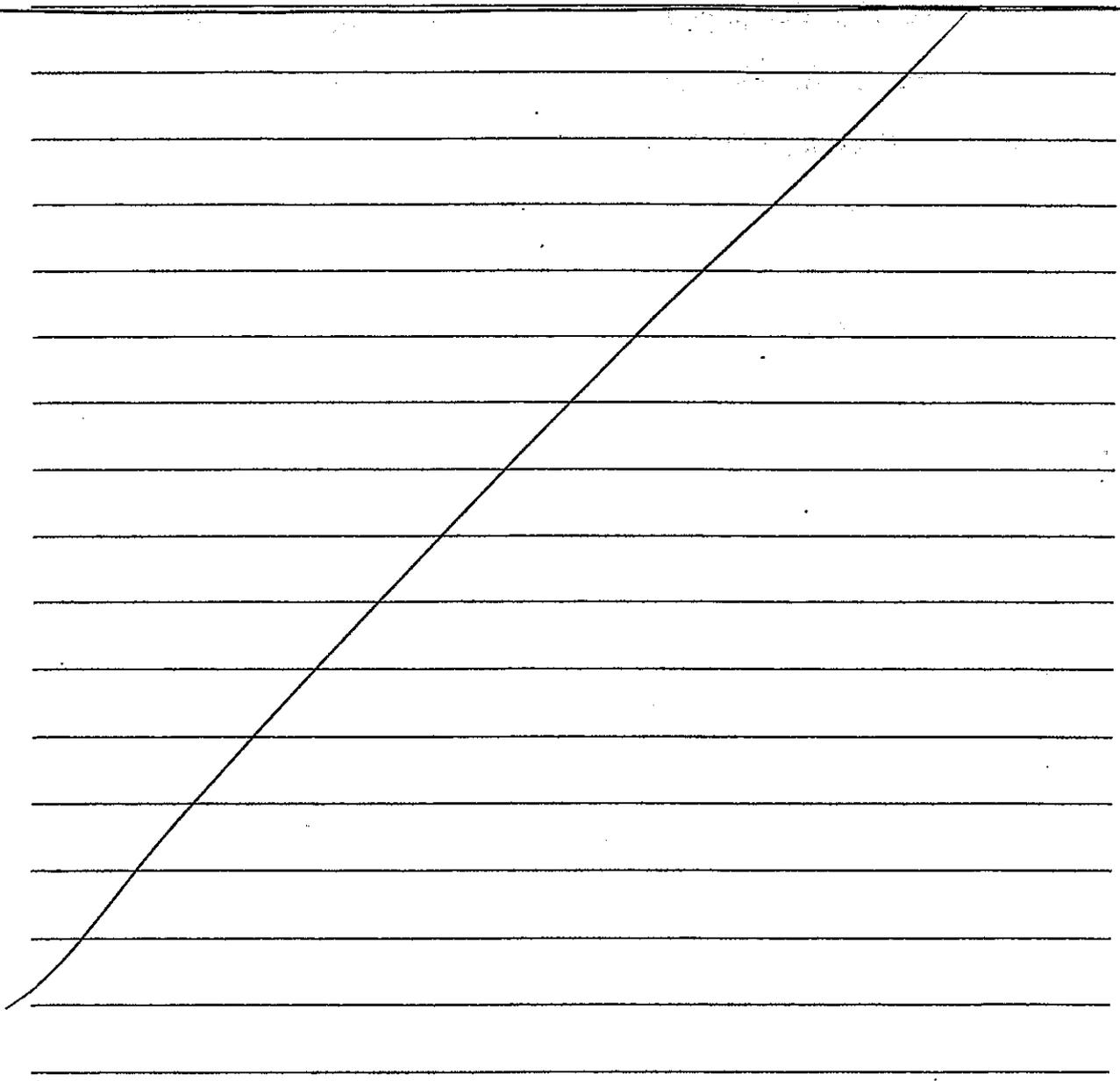
A. Mansillon  
Alain MANSILLON



Permanence du 10/10/18 15h30 - 17h

3 Visites sans observation pour le moment

- 16h30 H. Jark ENEE → Fresnoville
  - 16h30 Marcel ENEE → Bellengreville
  - 16h50 David HARDY → Bellengreville
- H



Registre clos le 26 OCTOBRE 2018.....



**Le Maire**

Monique PARIS

**Le Commissaire Enquêteur**

A. Marilly  
Alain MANSIEUX

Plus d'observation écrite sur le  
registre M



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

# **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

**MOULT (14 456)**

**ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET  
DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET  
DU BARREAU DE LIAISON ENTRE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°613 ET LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR  
LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

# PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du 20 Septembre 2018 de l'effk Calvad-1  
il sera procédé du 10 octobre 2018 au 26 octobre 2018 inclus,  
à une enquête relative à précisée sur le pays de garde

Registre ouvert le 20 Septembre 2018

**Le Maire**

*Nathalie Pichon*  
Adjoint au Maire



**Le Commissaire Enquêteur**

*A. Manella*

## ARRETÉ MUNICIPAL N° 2017 – 145

**Objet : Délégation de fonction du Maire au 1<sup>er</sup> adjoint**

**Nous, Maire de la Commune,**

Vu les articles L. 2122-17, L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2122-21 et L. 2122-22, L. 2122-31 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'article L. 2113-17 du Code Général des collectivités territoriales portant certaines attributions applicables aux communes déléguées ;

Vu l'article 16-1<sup>er</sup> du code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Moul-Chicheboville ;

Vu la charte de fonctionnement de la commune de Moul-Chicheboville validée par les communes historiques ;

Vu la séance d'installation du conseil municipal de la nouvelle commune de Moul-Chicheboville du 13 octobre 2017, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints ;

Vu la délibération du 13 octobre 2017 du conseil municipal relatif aux délégations confiées au Maire ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les maires délégués et les adjoints ;

Conformément à l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, **sous sa surveillance et sa responsabilité**, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

### Arrêtons

**Article I :** Il est donné délégation de fonction à Monsieur Matthieu PICHON, 1<sup>er</sup> adjoint, pour exercer les attributions suivantes : relation avec les associations, urbanisme et développement économique.

**Article II :** Il est également donné délégation à Monsieur Matthieu PICHON à l'effet de signer tout acte, et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives en l'absence du Maire.

**Article III :** Engagements financiers : Monsieur Matthieu PICHON pourra prendre les engagements financiers programmés en cas d'absences ou d'empêchement de Monsieur le Maire ;

**Article IV :** Le présent arrêté prend effet à compter du 13 octobre 2017.

**Article V :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage.

**Article VI :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Normandie, Préfet du Calvados
- Monsieur le Procureur de la république du tribunal de grande instance de Caen
- Madame le Receveur municipal
- Monsieur Matthieu PICHON
- L'ensemble des communes historiques du territoire de Moul-Chicheboville

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.



Fait à Moul, le 23 octobre 2017

Sylvain RAULT  
Maire de Moul-Chicheboville

Accusé de réception en préfecture  
014-200065019-20171028-2017145-AI  
Date de télétransmission : 22/11/2017  
Date de réception préfecture : 22/11/2017

MOULT

-1-

M.P.



Permanence 20 octobre 2018 16h30 - 12h - M

Messieurs BUNEL Gilbert (Propriétaire) et OLIVIER (Exploitant)  
des parcelles n° ZA 49 et ZA 50, en bordure de la quatrième voie  
et donnant sur la RD 227 dite route d'Escoville.

Le projet de mes actuellement propriétaire des deux  
parcelles précitées ZA 49 et ZA 50 contiguës dont les limites  
nord et sud sont quasi parallèles ce qui en facilite  
l'exploitation (actuellement) par mon frère Olivier -  
exploitant demeurant le lieu de Bellegreville.

Le PROJET va nous prélever une surface non négligeable  
surtout côté route RD 227 dite route d'Escoville par  
la construction d'un pont en élévation et de remblais, tout le  
long de nos deux parcelles (vous d'un chemin de desserte?)  
Ces remblais pontés vont recevoir l'écoulement naturel des  
eaux de ruissellement qui vont s'accumuler au pied du  
remblais. Nous aurons noté que de l'autre côté du remblai  
devrait être aménagé un biseau de rétention des eaux.

1er) Nous demandons poliment l'évacuation des eaux  
de ruissellement à partir des points bas de nos parcelles  
(le long du remblai du pont) via des drains et/ou tuyaux,  
adaptés traversant le remblai de pont et pont en rejoignant  
le biseau de collecte des eaux, de l'autre côté du pont?

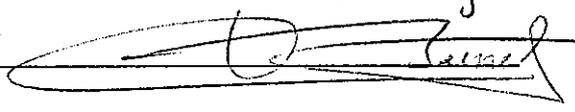
M. P.



2<sup>nd</sup>e Pour compenser ces empiétements et l'entretien supplémentaire de ces remblais nous demandons que les surfaces péloées soient plus que compensées par une surface nouvelle au sud des parcelles 17 restés vacants entre la nouvelle route et notre propriété et au nord de nos parcelles en traçant une nouvelle parallèle avec la route de direction. Ceci afin de ne pas créer de "pointes" et de maintenir la faculté d'exploitation actuelle.

3<sup>e</sup> demande : la sortie de nos parcelles actuelle va être supprimée par le remblais du pont. Ou sera t'elle reportée ? Nous demandons un calcul d'indemnité pour l'éloignement du lieu d'exploitation.

Nous restons dans l'attente de votre proposition amiable de compensation de ces diverses contraintes supplémentaires, et dans cette attente recevons Monsieur le Directeur l'assurance de nos sentiments distingués.

M. Gilbert BUNEL Tel 06 36 76 27 16 email bunelgilbert@yahoo.fr le 20 Octobre 2018 

je soussigné Frédéric le chef propriétaire et indivisaire et exploitant agricole des parcelles situées à ARGENCES section AM 8 et 9 souhaite par la présente attirer votre attention qu'il faudrait que l'accès pour le matériel agricole à ces parcelles soit toujours possible.

A moult le 20/10/2018

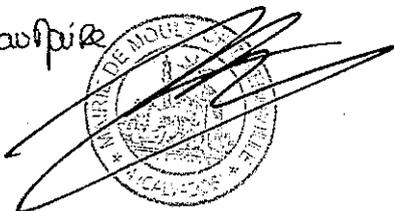
Tel portable : 06 10 75 93 28



Registre clos le 26 octobre 2018.....

**Le Maire**

Mathieu Pichon  
Adjoint au Maire



**Le Commissaire Enquêteur**

A. Faurelle  
2 observations écrites sur le  
registre pages n°1 et n°2.  
M



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

# **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

**ARGENCES (14 020)**

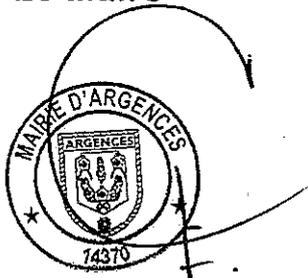
**ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET  
DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE - VIMONT ET  
DU BARREAU DE LIAISON ENTRE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°613 ET LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR  
LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

# PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du 20/9/2018  
il sera procédé du 10 octobre 2018 au 26 octobre 2018 inclus,  
à une enquête relative à voir page de garde

Registre ouvert le 10 octobre 2018

**Le Maire**



**Le Commissaire Enquêteur**

*A. Manilla*

Argence -1-



Permanence du 16 octobre 2018. 16<sup>h</sup> - 17<sup>h</sup>30 M.

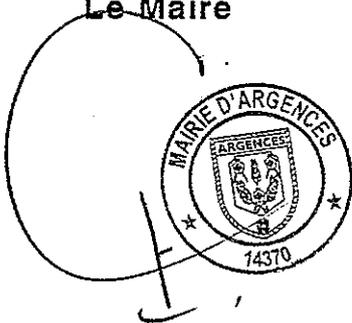
16<sup>h</sup>45 Monsieur Michel CORDON Propriétaire  
à Bellengreville parcelle ZB08 et par 3h43.10  
et à Argence parcelle AM12 par 1h87.72  
l'exploitation étant sur Argence souhaite le  
regroupement des deux parcelles qui restent  
disponibles sur Argence.

*see [signature]*

visite de Monsieur DUMONT William (Exploitant)  
sans observation car concerné par le remembrement M.

Registre clos le 26 octobre 2018.....

Le Maire



Le Commissaire Enquêteur

A. Mansillon  
A observation page A de registre  
M



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

# **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

**VIMONT (14 761)**

**ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET  
DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET  
DU BARREAU DE LIAISON ENTRE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°613 ET LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR  
LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

# PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de Calvados du 26/09/18  
il sera procédé du 10 octobre 2018 au 26 octobre 2018 inclus,  
à une enquête relative à (Voir page de garde) M

Registre ouvert le 10 octobre 2018



*J. J. J.*

Le Commissaire Enquêteur

*A. Marilly*

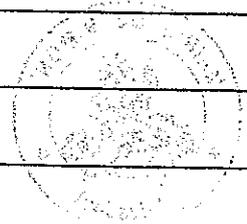


Permanence du 23 octobre 2018 17h - 18h30 M

M<sup>H</sup> Monsieur Jacques DUMONT sans observation  
M

Madame BONNEAU Alexandra sans observation  
~~BONNEAU~~

MG



bonjour

je souhaite attirer votre attention sur le fait que de nombreuses personnes utilisent le petit chemin en terre situé au bout de la route qui mène au LIDL

il permet d'aller faire ses courses à pied à un moment où il est fort question d'économies d'énergie, de protection de l'environnement.

les piétons et les cyclistes disposent de peu d'infrastructures permettant de laisser sa voiture au garage

de plus il est conseillé aux personnes âgées de faire de la marche et ce petit chemin est idéal car très fréquenté et donc sécurisant

je suis inquiète à l'idée que celui ci disparaisse du paysage et qu'il ne soit rien prévu en remplacement

sur le site calvadis.gouv.fr je n'ai pas vu de plan .....

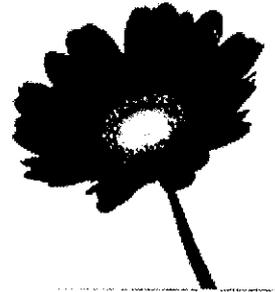
merci de prendre en compte mon commentaire

sincères salutations

Mme Desclosayes

3 place des marguerites

14370 Vimont



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

\*\*\*\*\*  
« Cette transmission contient des informations confidentielles et/ou personnelles appartenant au conseil départemental du Calvados pour être utilisées exclusivement par le destinataire. Toute utilisation, reproduction, publication, diffusion en l'état ou partiellement par une autre personne que le destinataire est interdite, sauf autorisation expresse du conseil départemental du Calvados. En cas d'erreur de transmission, merci de détruire le(s) document(s) reçu(s). Le conseil départemental du Calvados n'est pas responsable des virus, altérations, falsifications.  
Droits réservés - conseil départemental du Calvados».  
\*\*\*\*\*

**COURRIER**

**17 OCT. 2018**

**ARRIVE LE :**

Registre clos le ..... 26 octobre 2018 à 17<sup>h</sup>30

Le Maire



*J. Garin*

Le Commissaire Enquêteur

A. Manilly

Par d'observation écrite sur  
le registre - Mais, une observation  
de Madame Desclousay Vimont  
sur la boîte internet de Conseil  
démocratique H



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

# **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ À LA MAIRIE DE**

**BELLENGREVILLE (14 057)**

**ENQUETE PARCELLAIRE CONCERNANT LE PROJET  
DE DEVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE  
N°613 AU DROIT DE BELLENGREVILLE – VIMONT ET  
DU BARREAU DE LIAISON ENTRE LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°613 ET LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N°40 AU DROIT DE VIMONT SUR  
LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ARGENCES,  
BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT ET VIMONT**

# PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du 20 Septembre 2018  
il sera procédé du 10 octobre au 26 octobre inclus,  
à une enquête relative à l'enquête parcellaire

Registre ouvert le 10 octobre 2018

Le Maire



**Dominique PIAT**

Le Commissaire Enquêteur

*A. Manville*



le 17/10/2018.

Mme et M. GERJAS copropriétaires de la parcelle ZB 21. constatent qu'il leur est fait 0,6116 ha (sur 10,0000 ha)

Quel devenir pour ces 0,6116 ha.

- vente ?

- échanges (voir remembrement) ?

si accord M. HARBY (locataires)

emprise de cette surface sur la future parcelle AC4

Permanence du 26/10/18 16h - 17h30 M

Monsieur LEBARON Jean-François Belle-griville

Parcelle ~~ZC5~~ ZC5 et ZC6 - Je suis

locataire et j'ai perçu construire sur ces deux parcelles alors que je suis exproprié en partie.

Monsieur ENEE Marcel propriétaire de la parcelle A33 commune de Bellengreville surface = 4ha 34a 09ca constate que l'état parcellaire de la commune

DP



de Bellengrenille (enquête parcellaire) que j'ai  
consulté indique que l'emprise de cette parcelle  
est de 1 ha 19 a 49 ca et que la surface hors  
emprise est de 59 a 15 ca et 2 ha 50 a 88 ca soit  
3 ha 10 a 03 ca - le total (1 19 49 + 3 10 03) =  
4 ha 29 a 52 ca soit une différence de 3 a 52 ca  
avec la surface d'origine (4 ha 34 a 09 ca)

*[Signature]*

DP

ISABELLE STÉVENIN

Le 26 octobre 2018

Ferme du Château  
14370 VIMONT

tél. 02.31.23.06.82  
fax 02.31.23.03.00  
port. 06.81.65.34.56  
vimonstev@wanadoo.fr

Monsieur Alain MANSILLON  
Commissaire enquêteur  
enquête parcellaire bellengreville vimont  
c/o mairie de bellengreville

## observations à enquête parcellaire

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Situé à quelques centaines de mètres  
de l'ouvrage projeté par le Département  
mon gîte rural avec le label  
"Gîte de France" ne sera plus exploitable  
en tant que tel en raison des nuisances créées

Aucune réponse n'a jamais été  
apportée par le Département à mes  
demandes répétées, ce qui dénote une  
volonté de la part de cette institution, de  
~~se dédouaner~~ s'exonérer de sa responsabilité  
financière consistant en "dommage ouvrage".

Toutes les voies de droit seront  
utilisées par moi pour me défendre  
dans ce dossier en regard au préjudice  
subi (voir pièce jointe : revenu année 2011)  
Crdemt 

ISABELLE STÉVENIN

Le 26 octobre 2018

Ferme du Château  
14370 VIMONT

tél. 02.31.23.06.82  
fax 02.31.23.03.00  
port. 06.81.65.34.56  
vimonstev@wanadoo.fr

Monsieur Alain MANSILLON  
Commissaire enquêteur  
enquête parcellaire bellengreville vimont  
c/o mairie de bellengreville

## observations à enquête parcellaire

Sur le droit d'eau du  
Moulin de Bas -  
Le Moulin de Bas possède selon  
la loi un droit d'eau imprescriptible  
et s'étendant à l'ensemble du canal  
d'amènée, du bief et du déversoir.

Toute modification de cet ouvrage  
que j'ai restauré et qui fonctionne  
parfaitement au profit de l'agrément  
du gîte rural est interdite par la loi,  
je ne suis attentif à ce que le  
droit d'eau soit préservé malgré les  
ouvrages projetés -

IS

Arwe' Stevenin  
représentant Isabelle  
Stevenin  
Mairie de Bellengreville

Hervé STÉVENIN, gérant

Ferme du Château

14370 VIMONT

tél. 02.31.23.06.82

fax 02.31.23.03.00

port. 06.81.65.34.56

vimonstev@wanadoo.fr

Monsieur Alain MANSILLON

Commissaire enquêteur

enquête parcellaire bellengreville vimont

c/o mairie de bellengreville

## observations à enquête parcellaire

Monsieur le Commissaire enquêteur

Pour répondre à la demande du département du Calvados je dois vous préciser les points suivants

- 1/ les terres touchées par le projet scolaires, plans présentés au public sont louées par bail à long terme (pièce jointe) à Hervé STEVENIN membre du GFA de Vimont
- 2/ la chène et la pêche (parcelles des marais) sont également louées à Monsieur Hervé STEVENIN et représentent un revenu conséquent en plus de la location des terres
- 3/ le rallongement de parcours pour l'ex plor bailleur ainsi de pour le propriétaire (GFA) représente un préjudice direct matériel et certain ~~de~~ <sup>de</sup> fait, faute de propositions ~~de~~ <sup>de</sup> suffisantes je réclamerai réparation par toutes voies de droit

ordlmt

Hervé STÉVENIN

SCEA de VIMONT

Le 26 octobre 2018

Ferme du Château  
14370 VIMONT

tél. 02.31.23.06.82  
fax 02.31.23.03.00  
port. 06.81.65.34.56  
vimonstev@wanadoo.fr

Monsieur Alain MANSILLON  
Commissaire enquêteur  
enquête parcellaire bellengreville vimont  
c/o mairie de bellengreville

### observations à enquête parcellaire

Monsieur le Commissaire enquêteur,  
pour répondre à la demande du  
Département du Calvados je vous présente  
les points suivants

Je suis propriétaire exploitant par l'intermédiaire  
de la SCEA de Vimont et n'ai pas de fermiers  
Cependant je cède mon droit de chasse <sup>et de</sup> <sub>pêche</sub>  
à Hervé STEVENIN chaque année  
sur les terres appartenant à la "Société".  
Je cède également mon droit de pêche  
sur les parcelles contiguës au Semillon des 2 côtes  
de la grange aux dîmes sert au rendez-vous  
annuels des chasseurs et des pêcheurs.  
(voir relevé parcellaire)  
Il sera impossible de pratiquer ces  
deux loisirs si l'ouvrage se réalisait  
ordmt

Jacqueline STÉVENIN  
association SOS 3ème âge Neuilly  
service des majeurs protégés  
2, bis rue du Château  
92 200 NEUILLY SUR SEINE  
Le Château de VIMONT  
14370 VIMONT

Le 26 octobre 2018

tél. 02.31.23.06.82  
fax 02.31.23.03.00  
port. 06.81.65.34.56  
vimonstev@wanadoo.fr

**Monsieur Alain MANSILLON**  
**Commissaire enquêteur**  
**déviation bellengreville et vimont**  
**c/o mairie de bellengreville**

### observations à enquête parcellaire

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Selon le plan présenté au public ma  
propriété sera coupée en deux -  
Je rappelle les points suivants :

- 1/ cette propriété est louée par bail à long  
terme à la SCA de Vimont ( STEVENIN herbe  
gérant ) .
- 2/ le bâtiment de ferme dit " du brasier " est  
loué également à la SCEA de Vimont qui  
subira un préjudice direct matériel et certain  
si l'ouvrage se réalise du fait des bruits, de  
la pollution et du rallongement de parcours  
dus à la nouvelle voie créée .
- 3/ la maison d'habitation est louée par bail  
convent, conclue à Monsieur Christophe Van Fucien  
( pièce d'identité jointe ) qui subira un préjudice  
direct matériel et certain de même type que  
signalé plus haut -

Toutes les voies de droit seront  
utilisées pour protéger mes intérêts



Registre clos le ..... 26/10/2018 .....

Le Maire  
Dominique PIAT



Le Commissaire Enquêteur

A. Manilla

3 observations écrites sur le  
registre pages n°1 et n°2 M.

4 dossiers 5 observations STEVENIN  
11

**Mansillon**

---

**De :** "NGUETSA KEMBOU Pascal - DDTM 14/SUR/UR" <pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr>  
**Date :** mercredi 14 novembre 2018 17:11  
**À :** "BLANC Jean-Marc" <Jean-Marc.BLANC@calvados.fr>  
**Cc :** "MARTEL Renaud - DDTM 14/SUR/UR" <renaud.martel@calvados.gouv.fr>  
**Objet :** Re: [INTERNET] Enquête parcellaire BELLENGREVILLE-VIMONT

Bonjour Jean-Marc,

Concernant l'enquête en sujet, je rappelle simplement que le site de l'Etat dans le département ne permet pas d'y déposer des observations, mais présente le lien soit de l'hébergeur du dossier ( "Registres-dematerialises" par exemple) pour ainsi permettre au public de participer à l'enquête lorsque l'obligation de réaliser l'enquête dématérialisée est requise.

Dans notre cas elle n'était pas requise et donc pas de redirection ni de possibilité de laisser une observation numérique, mais possibilité de télécharger le dossier d'enquête.

Cordialement.

Pascal N.



**Pascal NGUETSA**  
Chargé de mission Cadre de vie et Environnement  
Service Urbanisme, Déplacements, Risques / Enquêtes Publiques et Publicité  
**02 31 43 17 12**  
[pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr](mailto:pascal.nguetsa-kembou@calvados.gouv.fr)

**DDTM du Calvados**  
10 boulevard du Général Vanier  
CS 75224 - 14052 Caen Cedex 4  
<http://www.calvados.gouv.fr/>  
Pour le respect de l'environnement, veuillez n'imprimer ce message ainsi que ses pièces jointes qu'en cas de nécessité.

Le 14/11/2018 à 13:34, > BLANC Jean-Marc (par Internet) a écrit :

Bonjour Pascal,

Pourrais-tu m'indiquer si des personnes concernées par le projet ont adressé des demandes par courriel sur le site de l'État. S'agissant du site du Département une seule demande y a été déposée le 16 octobre 2018, demande émanant de Mme DESCLOSAYES. Son courriel a été transmis le 17 octobre 2018 à la mairie de BELLENGREVILLE pour insertion dans le registre d'enquête.

Je te remercie par avance de ta réponse.

Cordialement.

Jean-Marc

**JEAN-MARC BLANC**  
DGA Aménagement et Environnement  
Direction Domanialité et Planification Territoriale  
Service Agricole et Foncier  
Chef de projet affaires foncières  
1 place Gambetta BP 20520  
14035 Caen cedex 1  
Tél 02 31 57 10 29  
Por 06 74 57 74 73  
Fax 02 31 57 15 99  
Mél. [jean-marc.blanc@calvados.fr](mailto:jean-marc.blanc@calvados.fr)



\*\*\*\*\*  
« Cette transmission contient des informations confidentielles et/ou personnelles appartenant au conseil départemental du Calvados pour être utilisées exclusivement par le destinataire. Toute utilisation, reproduction, publication, diffusion en l'état ou partiellement par une autre personne que le destinataire est interdite, sauf autorisation expresse du conseil départemental du Calvados. En cas d'erreur de transmission, merci de détruire le(s) document(s) reçu(s). Le conseil départemental du Calvados n'est pas responsable des virus, altérations, falsifications. Droits réservés - conseil départemental du Calvados».  
\*\*\*\*\*

**ATTESTATION ADMINISTRATIVE**

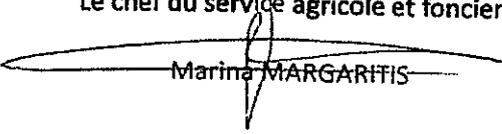
---

Je soussignée, Marina MARGARITIS, chef du service agricole et foncier, certifie par la présente, que dans le cadre de l'enquête parcellaire concernant le projet de la déviation de Bellengreville-Vimont, une seule demande a été déposée par courriel, le 16 octobre 2018, sur la boîte mail ouverte à cet effet sur le site du Conseil départemental du Calvados. Cette demande émanant de Madame DESCLOSAYES, domiciliée 3 place des marguerites 14370 Vimont, a été transmise par courriel, le 17 octobre dernier, à la mairie de Bellengreville, siège de l'enquête, pour être insérée dans le registre d'enquête.

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Caen, le 15 novembre 2018

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le chef du service agricole et foncier

  
Marina MARGARITIS